



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

En l'absence du Président, M. Nze (Congo), vice-président, prend la présidence.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Débat général (fin)

1. M. OULD MINNIH (Mauritanie) : Au nom de la délégation de la République islamique de Mauritanie, il m'est agréable d'adresser nos félicitations au Président pour son élection unanime à la direction de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Cet honneur s'adresse, assurément, à ses qualités personnelles d'homme d'Etat et de diplomate, et c'est aussi un hommage rendu à son pays, la Hongrie. Il peut, dans l'exercice de ses grandes fonctions, être assuré de la disponibilité de notre délégation et de sa volonté permanente de coopérer avec lui. Je voudrais également remercier son prédécesseur, M. Kittani, pour la manière exemplaire, le tact et l'objectivité qu'il n'a cessé de montrer dans la conduite de la trente-sixième session et de nombreuses sessions spéciales.

2. La délégation mauritanienne et moi-même apportons au Secrétaire général l'expression sincère de notre haute estime. Le rapport sur l'activité de l'Organisation [A/37/1], qu'il a présenté au début des travaux de l'Assemblée générale témoigne de grandes qualités de courage, de franchise et de clairvoyance.

3. L'image de notre univers aujourd'hui est terrifiante, indigne d'une humanité majeure, nécessairement solidaire et responsable. Qu'on en juge : accords, certes, sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, mais, avec l'abstention de la majorité des pays développés, toutes idéologies confondues; incapacité d'un lancement, même timide, des négociations globales; régression générale de l'aide au développement; échec lourd de conséquences de la session extraordinaire consacrée au désarmement; développement particulièrement dangereux des conflits en Palestine et au Moyen-Orient, en Afrique australe et au Sahara occidental; persistance des conflits localisés dans le Golfe, en Afghanistan et au Kampuchea; émergence d'autres foyers de tension, etc.

4. Le tableau qui s'offre à nous dans l'évaluation de la situation internationale paraît, à plus d'un égard, plus sombre et plus inquiétant que celui que nous dressions ici même il y a exactement un an. Pour les pays en développement, les conséquences désastreuses de la crise qui caractérise depuis quelques années les relations économiques internationales sont bien connues. Elles ont pour nom inflation importée,

montée en flèche des taux d'intérêt aux effets désastreux sur le poids de la dette, chute sans précédent des cours des matières premières et accès de plus en plus restrictif aux marchés et aux capitaux.

5. Les conclusions de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1981-1982*<sup>1</sup> font nettement ressortir que, loin de fléchir, la récession qui règne dans les pays industrialisés ne fait que s'amplifier et s'étendre à tous les groupes de pays. Cette même étude conclut que la décélération de la croissance économique globale a été plus généralisée en 1981 qu'à toute autre période depuis le deuxième conflit mondial. C'est ainsi que le commerce mondial est resté stagnant pour la deuxième année consécutive. Dans le domaine de l'aide au développement, l'on assiste à une baisse sensible de l'aide acheminée par les filières multilatérales.

6. Les mesures pratiques arrêtées lors de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui s'est tenue à Vienne en 1979, et de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui s'est tenue à Nairobi en 1981, sont restées lettre morte faute de ressources financières. En un mot le processus du développement s'est arrêté dans le monde comme le fait remarquer le Comité de la planification du développement dans son dernier rapport<sup>2</sup>.

7. Tout porte à croire que la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie internationale de développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56, annexe] se trouve donc d'ores et déjà remise en cause. Un tel constat met encore plus en évidence la nécessité et l'urgence qui s'attachent à la recherche de solutions globales, justes et équitables aux graves problèmes qui menacent la communauté internationale dans toutes ses composantes.

8. L'ouverture des négociations globales sur la coopération et le développement, proposée voici déjà trois ans par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, constitue, à notre avis, tant par la méthode que par le cadre envisagés, la seule voie susceptible de mener à de telles solutions. Tout en nous félicitant de l'attitude positive de la majorité des pays développés envers les dernières propositions du Groupe des 77, nous ne pouvons dissimuler notre déception de voir ces propositions se heurter à l'entêtement de ceux qui, de bonne ou de mauvaise foi, refusent encore de reconnaître la sagesse, la modération et le caractère pratique de la formule proposée.

9. L'interdépendance des économies nationales et les répercussions des politiques d'un pays ou d'une région donnés sur l'économie mondiale ne sont plus à démontrer. Pleinement conscients de cette réalité,

et tenant compte de ce que le dialogue Nord-Sud semble de plus en plus s'embourber dans les méandres de la procédure, les pays en développement ont conçu et mis en œuvre un schéma de coopération multiforme entre eux. A cet égard, nous nous félicitons que l'application du Plan d'action de Caracas<sup>3</sup> semble être en bonne voie. La coopération économique entre pays en développement ne doit cependant en aucun cas être perçue comme une option à la coopération Nord-Sud, ni servir de prétexte pour décharger les pays développés de leurs responsabilités.

10. Après une décennie laborieuse, des négociations sur le droit de la mer viennent d'aboutir, enfin, à la conclusion de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer<sup>4</sup>, adoptée ici même cette année. De grands espoirs reposent désormais sur cette Convention qui, pour la patience montrée et les concessions réciproques présentées dans son élaboration, constitue un test encourageant de ce que pourraient être les négociations globales si le même esprit d'aboutir et la volonté politique nécessaire animaient les grandes puissances concernées.

11. La République islamique de Mauritanie accorde un intérêt particulier à l'action de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes compétents dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Cet intérêt découle de la prééminence, dans notre économie, des activités liées au secteur rural, secteur qui emploie 80 p. 100 de notre population et qui, de ce fait, reçoit une priorité absolue en absorbant une part de plus en plus importante des ressources financières du pays. Fidèles à l'esprit du Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement de l'Afrique<sup>5</sup>, qui fait de l'autosuffisance alimentaire une condition *sine qua non* de tout développement viable, mon pays a élaboré et s'efforce de mettre en œuvre, avec l'aide des pays amis et des institutions internationales, une politique nationale basée essentiellement sur l'accroissement de la production.

12. L'amélioration relative constatée cette année dans la situation alimentaire mondiale du fait, notamment, de l'abondance des récoltes dans certains pays développés ne doit pas nous détourner d'une autre réalité, plus pénible celle-là, à savoir que dans de nombreux pays en développement, la production alimentaire a augmenté à un rythme beaucoup moins rapide que la demande. Dans le même ordre d'idées, nous sommes favorables à la proposition avancée à la dernière session du Conseil alimentaire mondial et tendant à la mise sur pied d'une réserve alimentaire appartenant en propre aux pays en développement, réserve qui aurait pour objectif, entre autres, de stabiliser le marché céréalier. Enfin, je me plais à rappeler, dans ce domaine, que le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, dont mon pays est membre, vient d'élaborer, en collaboration avec la FAO, un programme tendant à instituer un système de réserves de céréales au Sahel.

13. J'ai parlé, dans mon diagnostic, des causes de la détérioration de la situation économique internationale, de la baisse sensible relevée dans l'aide au développement acheminée par les filières multilatérales. Nulle institution n'a plus souffert de la désaffection générale à l'égard du système multilatéral de financement que l'Association internationale de

développement et le PNUD. L'attitude des donateurs est d'autant plus regrettable que c'est précisément l'action de ces deux institutions qui s'insère de la façon la plus harmonieuse et la plus bénéfique dans les efforts de développement des pays du tiers monde.

14. La reconstitution, aux niveaux antérieurement convenus, des ressources de l'Association internationale de développement, est donc un impératif immédiat. La situation financière du PNUD est d'autant plus inquiétante, elle, qu'il s'agit du programme multilatéral le plus important du système des Nations Unies. La stagnation des ressources du PNUD en 1980 et leur déclin en 1981 auront, selon toutes les projections, des effets désastreux sur l'économie des pays en développement où le Programme joue un rôle de financement et d'assistance technique irremplaçable. Il ne fait cependant aucun doute pour nous que, conscients de l'extrême gravité des conséquences d'une telle situation, non seulement pour les pays en développement mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale, ceux qui sont financièrement en mesure de sortir le PNUD de la crise ne ménageront aucun effort ni moyen pour ce faire. A cet égard, la prochaine conférence pour les annonces de contributions aux activités opérationnelles constituera incontestablement un test de volonté politique édifiant.

15. Je ne voudrais pas terminer l'exposé de mon pays sur les problèmes économiques sans mentionner brièvement l'aspect inquiétant de la désertification de notre territoire national et nos efforts pour en limiter les effets catastrophiques. Dans mon pays, l'avancée du désert, consécutive à plusieurs années de sécheresse, prend des proportions de plus en plus alarmantes. C'est ainsi que les superficies actives de notre territoire national se sont réduites sensiblement, en l'espace de cinq ans, en raison des effets désastreux d'une sécheresse persistante. La production céréalière a décliné durant la même période, passant de 100 000 tonnes à 26 000 tonnes. Sur les 108 millions d'hectares que compte notre territoire, 15 millions étaient classés comme territoire non désertique, dont 93 p. 100 ont été affectés par la désertification au cours des 20 dernières années. Pour faire face à une telle situation, les autorités mauritaniennes ont édicté une sévère réglementation pour la protection de la faune et de la flore, ont mis sur pied, en 1981, un comité national de lutte contre la désertification et institué une journée nationale de l'arbre.

16. Certes, en République islamique de Mauritanie, nous comptons avant tout sur le sens de sacrifice de notre peuple et sa disponibilité pour mener à bien le but que nous nous sommes fixé. Il n'en reste pas moins que pour la réalisation satisfaisante de ce programme national, les moyens financiers et techniques requis dépassent nos propres possibilités.

17. Nous avons pu ainsi bénéficier de l'aide appréciée de pays amis et de certains organismes internationaux. Je saisis l'occasion, aujourd'hui, pour exprimer notre gratitude à ces amis, trop nombreux pour être cités, et qui ont fait montre à notre égard d'une constante disponibilité et d'une assistance précieuse. Notre reconnaissance s'adresse également au Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne qui joue, dans notre pays, un rôle de premier plan

dans notre mobilisation nationale pour la lutte contre la désertification et les autres fléaux naturels.

18. Alors que toutes les raisons de notre optimisme se sont heurtées à des relations économiques internationales caractérisées par l'approfondissement du fossé entre pays riches et pays pauvres et par le manque évident de volonté politique pour l'instauration, dans un futur rapproché, du nouvel ordre économique international, la session extraordinaire consacrée au désarmement, que l'Assemblée générale a tenue du 7 juin au 9 juillet, a accentué nos déceptions et nos frustrations en ce domaine vital pour la sécurité, si ce n'est pour la survie de notre espèce. Cette session, qui s'est traduite par un constat d'échec, ne devra pas cependant nous détourner des objectifs poursuivis par nos peuples pour un désarmement progressif et véritable, tant dans le domaine nucléaire que dans celui de l'armement classique. Cet objectif vital n'assurera pas seulement la préservation de maintes conquêtes exaltantes de l'humanité mais dégagera également pour le progrès économique et social de tous les peuples du monde les énormes moyens financiers, présentement consacrés à des fins de mort et de destruction, inséparables de l'infrastructure industrielle et de l'environnement naturel.

19. Toujours dans ce domaine, la République islamique de Mauritanie souhaite la création de zones dénucléarisées en Afrique et au Moyen-Orient. Nous attirons tout particulièrement l'attention sur les politiques d'armement nucléaire d'Israël et de l'Afrique du Sud et sur la coopération croissante entre ces deux entités racistes.

20. Notre pays appuie les exigences formulées par les pays riverains de la mer Méditerranée et de l'océan Indien pour la transformation de ces deux régions en zones de paix.

21. Nous déclarons dans cette même salle, en 1981, que pour l'entité sioniste l'univers entier a tort et Israël seul a raison. Malgré notre longue expérience des pratiques, falsifications et mauvaise foi de l'usurpateur sioniste, nous ne pensions pas si bien dire. La folie suicidaire d'Israël, son arrogance, son mépris de la légalité internationale, l'impunité dont il continue de jouir, ont renforcé son régime dans le peu de cas qu'il fait de l'opinion publique internationale, et notamment de l'ONU consciente et dépositaire des valeurs de l'humanité et de ses aspirations à la paix, dans la justice.

22. Nous ne reviendrons pas sur les événements tragiques vécus au Liban par nos frères libanais et palestiniens. Nous ne rentrerons pas dans les détails du long calvaire de populations innocentes, dont toute l'humanité a été témoin, impuissante et révoltée, et qui a culminé avec les massacres inqualifiables de nos frères à Chatila et Sabra.

23. Nous nous limiterons à en rappeler les faits qui confirment la choquante ressemblance entre les méthodes des bourreaux nazis d'hier et d'une entité qui se veut héritière des victimes des holocaustes et des pogroms. En effet, au Moyen-Orient, l'entité sioniste, en émule des régimes fascistes d'hier, applique dans toute leur horreur les pratiques universellement condamnées du nazisme se traduisant par les guerres d'agression dites préventives, le franchissement, sous prétexte de défense, des frontières

internationales des autres, la destruction méthodique, le siège de la capitale d'un pays souverain et le blocus sans discrimination imposé aux populations civiles, les punitions collectives, le massacre aveugle de populations civiles, par milliers, l'instauration de l'insécurité générale au nom de la sécurité de ses citoyens et l'action de génocide permanent d'un peuple, tant sur sa terre spoliée que dans tous ses havres de refuge.

24. C'est l'occasion de rendre hommage au courage des combattants de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] et de s'incliner devant la mémoire de tous les martyrs de la résistance palestinienne.

25. Le déploiement disproportionné de la force brutale, le rejet de tout code moral, l'étalage arrogant du mépris racial et du fanatisme religieux par Israël sont venus montrer à l'ensemble des Membres de l'Organisation les objectifs réels d'une entité dont l'idéologie se confond avec le chauvinisme exacerbé, l'oppression des autres et le déni de leurs droits. Le refus obstiné d'Israël d'instaurer une paix au Moyen-Orient qui ne soit à ses propres conditions, légalisant son hégémonie sur la région, politique constante du sionisme, est aujourd'hui l'objet d'une condamnation universelle. La poursuite du plan entrepris depuis un demi-siècle pour la liquidation physique du peuple palestinien et l'usurpation de sa terre témoigne, elle, que l'objectif de l'implantation sioniste est d'effacer toute trace de son crime par une "solution finale" de bien triste mémoire.

26. Il va sans dire que ni la nation arabe victime de cette agression permanente ni la communauté internationale dans son ensemble n'acceptent ce diktat de l'entité sioniste, ces défis répétés à tous les consensus et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

27. Aujourd'hui comme hier, la paix réelle et durable au Moyen-Orient et la véritable sécurité pour tous devront impérativement être basées notamment sur le retrait inconditionnel et complet des forces d'occupation israéliennes de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte d'Al Qods, le rétablissement du peuple palestinien, sous la direction de son seul représentant légitime, l'OLP, dans ses droits inaliénables et imprescriptibles, et notamment son droit sacré d'ériger un Etat souverain sur la terre de ses ancêtres.

28. Toute autre approche équivaut à donner une prime à l'arrogance, à l'agression et au chantage, en n'assurant la sécurité à aucun Etat de la région et engendrera un nouveau cycle de violence dangereux pour la stabilité de tout le Moyen-Orient et pour la paix dans le monde. Malgré la volonté de paix indéniable montrée à diverses occasions par la nation arabe, l'ennemi sioniste s'obstine dans son refus persistant d'envisager toutes orientations n'avalisant pas ses immenses appétits territoriaux, dans sa volonté, d'annexer définitivement le territoire arabe syrien des hauteurs du Golan et les territoires palestiniens, et dans son rêve insensé d'exercer une tutelle sur les destinées des peuples millénaires de l'Orient arabe.

29. Comme nous le disions l'an dernier, l'Organisation devra, grâce aux moyens coercitifs contenus dans la Charte, imposer à Israël de se conformer aux

règles de droit international et à nos décisions répétées. Il appartient aux Etats-Unis d'Amérique, qui accordent à Israël une aide militaire et financière massive et un soutien politique soutenu, d'assumer les responsabilités particulières que leur confère leur qualité de membre permanent du Conseil de sécurité et de remplir aussi le lourd devoir découlant de leur double qualité d'ami et d'allié de l'entité sioniste en exerçant sur Israël les pressions nécessaires pour qu'il se conforme aux règles de l'éthique et de la légalité internationale.

30. Toujours à l'égard du Moyen-Orient, nous voudrions renouveler au peuple libanais l'expression de notre solidarité pour la réalisation de ses objectifs, pour la libération de sa patrie, la préservation de son intégrité territoriale et de l'unité de son peuple dans le cadre de la stratégie globale de toute la nation arabe. Nous en appelons aux Etats frères et amis et à la communauté internationale toute entière afin qu'ils redoublent d'efforts pour assurer au Liban l'appui nécessaire pour sa reconstruction et pour le retrait immédiat, total et inconditionnel de son sol des troupes israéliennes d'agression.

31. En Afrique australe, autre lieu de préoccupation majeure pour notre pays, nous déplorons les retards apportés à la libération de la Namibie et l'agressivité accrue du régime sud-africain, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, à l'égard des Etats de première ligne. Le problème namibien reste entier et, de l'avis de notre délégation, la seule solution réaliste pour le rétablissement de la légalité internationale et la fin de l'usurpation du territoire devra avoir pour base la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

32. Nous prenons acte de la réaffirmation par le groupe de contact des Etats occidentaux de leur engagement concernant la mise en œuvre rapide de cette résolution afin de permettre au peuple namibien d'exercer son droit à l'autodétermination. Tout en nous félicitant des efforts louables déployés par les cinq Etats occidentaux pour le règlement à l'amiable de la crise de la Namibie, nous ne pouvons partager ni leur optimisme ni toutes leurs préoccupations. En effet, pour les peuples libres d'Afrique, il n'est pas du tout évident qu'il existe à Pretoria une volonté réelle de résoudre le conflit légalement, pacifiquement et démocratiquement. De plus, nous respectons les droits de toutes les communautés ethniques en Namibie mais refusons de reconnaître à la minorité d'origine européenne des droits exclusifs particuliers et surtout un droit de veto exorbitant.

33. Quant au principe de sécurité, nous nous étonnons de voir que les seules préoccupations qui semblent prévaloir dans certains milieux occidentaux ont trait à la sécurité de l'Afrique du Sud, à l'instar de la sécurité d'Israël. C'est, à notre avis, inverser les données du problème. Aux yeux de la République islamique de Mauritanie, la sécurité bafouée et niée est celle des peuples africains. Notre pays réaffirme encore une fois que la seule sécurité concevable pour tous est la restauration dans les plus brefs délais possibles de l'Etat namibien par la mise en œuvre de la résolution 435 (1978), en pleine association avec la South West Africa People's Organization [SWAPO], le seul et légitime représentant du peuple du Territoire. A l'intérieur des frontières de l'Afrique du Sud et malgré la prétendue "amélioration" de la ségré-

gation raciale — comme si cela pouvait exister — le régime de l'*apartheid* reste fondamentalement le même : méprisant, inhumain, exploiteur et révoltant.

34. Je saisis cette occasion pour rendre un hommage mérité à nos frères de l'African National Congress [ANC] qui, par leur opposition passive et active au régime barbare, renforcent la foi des millions d'opprimés en une société sud-africaine multiraciale et égalitaire.

35. L'*apartheid*, tout comme le sionisme, applique ses lois scélérates à l'encontre des patriotes africains et mène à l'extérieur une activité de gendarme par l'occupation quasi permanente d'une partie de la République sœur d'Angola, et par les incursions périodiques contre l'Angola, le Mozambique, le Zimbabwe, la Zambie, et les autres pays de l'Afrique australe. Cela me donne l'occasion d'exprimer notre solidarité totale avec ces pays frères, victimes des agressions inqualifiables du régime raciste de l'Afrique du Sud. Nous réaffirmons également notre engagement total aux côtés de ces Etats de première ligne.

36. Outre ces entreprises anachroniques de colonisation en Orient arabe et en Afrique australe alors que le colonialisme classique est parvenu au crépuscule, de nouveaux foyers de tension se sont allumés ces dernières années sous toutes les latitudes de notre globe. De tous ces conflits armés, qui constituent pour le peuple et le Gouvernement mauritaniens un sujet de très vive inquiétude, celui du Sahara occidental touche le plus intimement mon pays. En effet, au Sahara occidental, depuis bientôt sept ans, une guerre difficile est menée par le peuple de ce territoire pour sa survie nationale et l'expression de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

37. Nous demandons vivement la fin de cette guerre ruineuse et inutile, opposant deux peuples frères, se déroulant à nos frontières immédiates et comportant des risques certains d'embrasement de toute la région, notamment celui de son internationalisation. La République islamique de Mauritanie, qui voit en l'entrée de la République arabe sahraouie démocratique à l'Organisation de l'unité africaine [OUA] un élément positif déterminant et un droit à préserver, apportera son soutien sincère à une solution pratique acceptée par les deux parties intéressées, marocaine et sahraouie, de nature à mettre un terme à leur confrontation fratricide.

38. Cependant, et comme on l'a maintes fois réitéré, notre pays reste convaincu que la seule voie pouvant mener à une paix véritable, puis à la réconciliation nécessaire, et enfin à une coopération naturelle, exige que s'instaure un dialogue constructif en vue d'une négociation directe, préalable indispensable à la conclusion d'un accord de paix. Cet accord, de notre point de vue, devra déboucher sur l'autodétermination et l'indépendance complète du peuple sahraoui, et ce en dehors de toute contrainte militaire ou administrative. Ainsi seront levés tous les obstacles à la construction d'un Maghreb arabe égalitaire, fraternel et solidaire.

39. Cet examen rapide des problèmes brûlants de notre continent rappelle que l'Afrique, qui a subi par le passé une terrible exploitation de ses ressources humaines et matérielles et qui est l'objet, pour le

présent, d'appétits et d'ingérences impérialistes, a besoin, plus que jamais, de la cohésion de tous les pays qui la constituent.

40. L'OUA, née en 1963 d'une aspiration de nos peuples au parachèvement de la libération politique et économique de tous ses membres et des territoires coloniaux, saura malgré tout préserver son indispensable unité et son attachement à sa charte et à ses principes fondamentaux.

41. La République islamique de Mauritanie, terre de rencontre et de complémentarité entre toutes les familles africaines, a la ferme conviction que notre organisation continentale dépassera, encore une fois, ses difficultés conjoncturelles en resserrant ses rangs, sans sacrifier pour autant l'un des principes les plus chers du panafricanisme : le droit égalitaire à l'auto-détermination des peuples et leur droit inaliénable à l'indépendance nationale.

42. Dans la région du Golfe, deux pays, membres tous deux, comme nous, de la oummah islamique et du mouvement des pays non alignés, s'affrontent depuis plus de deux ans en une guerre dévastatrice au coût effrayant tant pour les énormes pertes en vies humaines que pour la destruction d'une infrastructure économique précieuse. La République islamique de Mauritanie réitère son appel constant à la cessation des hostilités entre deux pays frères, l'Iraq et la République islamique d'Iran, et à l'ouverture de négociations entre eux pour la solution définitive du contentieux les opposant.

43. Un autre conflit non moins douloureux persiste en Afghanistan, à la suite de l'invasion de ce pays en violation de sa souveraineté. Encore une fois, notre pays demande l'évacuation totale des troupes étrangères du territoire national afghan et le respect de la souveraineté de l'Afghanistan, de l'intégrité de son territoire national et du droit souverain de son peuple d'assurer son progrès conformément à son héritage historique et à ses valeurs socioculturelles.

44. C'est le cas également pour la nation khmère, victime, elle aussi, d'une invasion et d'une occupation militaire prolongée. Nous saluons, à ce propos, la constitution d'un front national sous la conduite de Samdech Norodom Sihanouk et demandons le retrait des troupes étrangères du territoire national du Kampuchea démocratique.

45. Nous réaffirmons notre attachement à la déclaration adoptée par la Conférence internationale sur le Kampuchea en juillet 1981<sup>6</sup>, et à toutes les résolutions de l'Organisation relatives au respect de la souveraineté du Kampuchea, la fin des ingérences extérieures dans ses affaires intérieures et le respect du droit souverain de son peuple d'organiser démocratiquement sa vie nationale, hors de toute coercition externe.

46. D'une façon générale, nous condamnons la prétention des puissances — grandes, moyennes et petites — de s'arroger le droit unilatéral de modifier par la force le régime d'un pays voisin que l'on juge hostile.

47. Un univers sécurisé, constitué de nations solidaires et complémentaires, soucieuses de l'unique et exaltante responsabilité reposant sur l'homme, ne peut, c'est l'évidence même, vivre avec les ana-

chronismes du passé, les injustices sociales et politiques. Il ne peut exister d'alternative à la satisfaction des droits des peuples à la différence nationale et à la réalisation de leurs aspirations, à la liberté et au progrès, autre que le bannissement de toutes les tendances hégémoniques. Il ne peut exister d'alternatives à l'accomplissement des droits de chaque homme à une vie digne, autre que le triomphe des libertés fondamentales. Il ne peut exister d'alternative à une rectification globale de tous les rapports économiques iniques nés de l'assujettissement ou des déséquilibres structurels, autre que l'établissement d'une économie mondiale équitable.

48. Un monde pour demain, habitable pour l'homme, devra être bâti sur la justice et l'égalité, ou ne sera pas. Libérons les peuples encore dominés, victimes du déni de l'identité, du droit à une patrie, à un nom. Détruisons les barrières empêchant chaque homme d'accomplir son rêve d'une vie qui mérite d'être vécue pour sa liberté et pour la satisfaction de ses besoins socioculturels essentiels. Mettons un terme à l'héritage injuste d'une colonisation outrageuse et aux autres erreurs d'une économie mondiale inadaptée ne répondant ni à l'équité, ni aux aspirations et aux intérêts de toute l'humanité, de tout le Nord et tout le Sud.

49. Bref, travaillons ardemment à l'émergence d'un nouvel ordre international, à l'image de cette fin du xx<sup>e</sup> siècle, qui devra assurer le triomphe d'une civilisation non polarisée autour des valeurs d'un seul continent ou d'une seule famille spirituelle, mais qui s'inspirera de l'héritage commun riche, parce que diversifié.

50. Nous aurons ainsi, et sans nul doute, posé les jalons d'un équilibre nouveau, plus juste, plus réaliste, plus pacifique, plus stable et plus humain. Bien mieux, nous aurons ouvert la voie à la concrétisation de l'un des vœux les plus généreux des rédacteurs de la Charte des Nations Unies, qui déclaraient, trois ans après l'une des plus effroyables catastrophes de tous les âges, vouloir "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

51. Le PRÉSIDENT : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre, ministre de la défense et de la sécurité intérieure et ministre des institutions de réforme de Maurice. J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Anerood Jugnauth, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée générale.

52. M. JUGNAUTH (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Je présente aux membres de l'Assemblée et aux Nations Unies les salutations du peuple de Maurice et de son gouvernement nouvellement élu. J'adresse au Président mes plus sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée. Je suis persuadé que, sous sa direction sage et capable, l'Assemblée pourra, pour les meilleurs intérêts de l'humanité, donner une forme concrète aux aspirations des peuples du monde. Je saisis cette occasion pour exprimer à son prédécesseur, M. Kitani, notre sincère appréciation pour la manière remarquable dont il a présidé les travaux de la session précédente de l'Assemblée générale.

53. C'est pour moi un moment d'émotion intense car c'est la première fois que je prends la parole devant l'Assemblée en ma qualité de chef d'un nouveau

gouvernement élu à la majorité écrasante du peuple mauricien pour prendre fermement en main le destin du pays, pour lui faire jouer le rôle qui doit être le sien dans la recherche par l'humanité d'une paix durable dans le monde et pour qu'il puisse apporter sa part, aussi modeste soit-elle, à l'élimination de toutes les formes d'injustice chez nous comme à l'étranger.

54. Je tiens, ici, à exprimer notre appréciation pour le travail accompli par le Secrétaire général. Il faut beaucoup de courage, Monsieur le Secrétaire général, pour entreprendre, au nom de l'humanité, les tâches difficiles que comportent vos fonctions. La communauté internationale, au cours de l'année écoulée, vous a vu à l'œuvre dans certaines des situations les plus éprouvantes où votre tact, votre modération et votre persévérance ont suscité l'admiration universelle. Malheureusement, l'année qui s'annonce ne promet pas d'être pour vous plus facile que celle qui vient de s'écouler. Dans votre premier rapport sur l'activité de l'Organisation, vous avez insisté sur la nécessité urgente de passer en revue l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, les mécanismes établis en vue d'une action collective en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Vous avez dit que le Secrétaire général devrait peut-être jouer un rôle plus direct et vous avez envisagé pour le Conseil de sécurité une sorte de système diplomatique de mise en garde rapide. Enfin, vous avez dit que vous aimeriez voir davantage de résultats concrets faire suite aux débats de l'Assemblée. Un grand nombre des propositions que vous avez faites pourraient être mises en œuvre immédiatement si la volonté politique des Etats Membres était galvanisée à cette fin. Vous pouvez en tout cas être assuré que ma délégation coopérera pleinement avec votre bureau et avec les autres Etats Membres à la mise en œuvre rapide de toute résolution qui pourrait être adoptée sur la réorganisation envisagée.

55. On ne peut que regretter profondément que le principe de l'universalité, inhérent à la qualité de Membre des Nations Unies, ne s'applique pas dans les faits. Des mesures unilatérales et des alliances exclusives n'ont pas été désavouées. Des sphères d'influence et des considérations d'équilibre de puissance continuent, malheureusement, de régir les politiques de nombreux pays, bien que celles-ci n'aboutissent pas aux résultats recherchés. Viennent s'y ajouter l'ingérence considérable et redoutable dans les affaires intérieures d'un grand nombre de pays, et le fait que les puissants font sentir leur présence de bien des manières, dans un effort inlassable visant à élargir leur propre sphère d'influence. Les pays qui, comme Maurice, n'ont acquis leur liberté que récemment, sont très attachés à l'Organisation des Nations Unies et ont beaucoup à gagner à son bon fonctionnement. Je suis venu ici pour réaffirmer l'engagement profond de mon pays à l'égard des principes et des objectifs de la Charte.

56. Je suis convaincu que nous venons ici non pour sauver la face mais pour sauver et protéger la vie. Nous ne venons pas ici uniquement pour faire de grands discours et ensuite quitter la salle, mais pour que des actes fassent suite aux paroles. Nous ne sommes pas ici à titre de simple formalité et pour parler du bout des lèvres des idéaux de paix et de justice, mais pour prouver que nous entendons tra-

vailer sérieusement à promouvoir les intérêts supérieurs de l'ensemble de l'humanité. Nous ne venons pas ici pour des raisons égoïstes, mais pour montrer combien nous sommes désireux de faire ce qui est en notre pouvoir pour le bien de tous, dans un esprit de compromis; afin que le monde vive et que l'homme survive. Nous sommes ici non pas pour ajouter des problèmes à ceux qui existent déjà mais pour trouver des solutions donnant satisfaction à toutes les parties concernées. Nous sommes ici parce que nous avons foi dans l'homme et dans tout ce qu'il y a de bon en lui et qui, s'il l'emporte, sera la soupape de sécurité de la race humaine.

57. Ce dont nous avons surtout besoin, c'est d'un point de vue unifié des ressources mondiales, de l'expérience du monde et du pouvoir d'invention de l'homme. Le changement que nous appelons de nos vœux, le changement qui doit intervenir ce n'est pas un changement dans le rythme, la quantité ou la manière mais un changement de la qualité fondamentale de ce que l'homme est ou pourrait être. Nous avons tous besoin de faire des efforts sincères et bien pesés pour modérer et maîtriser les ambitions et les rivalités nationales dans l'intérêt plus large et supérieur de la préservation de la civilisation et de la survie de l'humanité.

58. C'est dans le contexte de ce que je viens de dire que je voudrais inviter les représentants ici présents, à tenir compte des dimensions humaines des problèmes dont nous allons discuter. L'homme de la rue ne demande pas grand-chose; il n'est pas intéressé par une vie frivole dans l'opulence et la consommation effrénée. Nous sommes réunis ici pour donner corps à ses désirs, pour faire entendre les souhaits de ceux qui ne peuvent s'exprimer, car telle est la responsabilité principale de ceux qui gouvernent. La grande tragédie de la situation actuelle, c'est que l'ordre mondial tel qu'il existe a été incapable de satisfaire les aspirations fondamentales et universelles de l'homme : la dignité, la paix et la sécurité.

59. En juin dernier, le peuple de Maurice, à une écrasante majorité, a mandaté ceux en qui il voyait les champions de la dignité de l'homme. Nous avons pris l'engagement solennel envers notre peuple de défendre les opprimés et les faibles et nous respecterons cet engagement. C'est également dans cet esprit que nous voulons ajouter notre voix à celle du concert des nations pour dénoncer toutes les formes d'injustice et pour travailler à améliorer le sort de l'humanité souffrante.

60. La plus grande menace qui continue de peser sur la dignité de l'homme vient de l'ordre économique actuel, qui se caractérise par une inégalité foncière sans cesse renouvelée, cause de la répartition injuste des ressources limitées de la planète. Chaque année, cette inégalité augmente, l'injustice du système devient de plus en plus révoltante et au bout du compte les privations et la misère deviennent de plus en plus insupportables. Il est évident que nous ne pouvons pas tolérer que ce système se perpétue. Les changements sont peut-être trop lents dans les pays en développement, mais nous nous rendons compte qu'ils ne peuvent découler que d'un dialogue patient. Nous sommes confrontés aujourd'hui à la tâche herculéenne de restructurer un ordre économique forgé par quatre siècles de colonialisme. Cela ne peut se faire rapi-

dement ni sans douleur, mais il faut le faire et nous le ferons. La véritable question qui se pose à nous est de savoir si nous voulons continuer à gaspiller nos énergies dans des querelles et des différends stériles ou si nous voulons nous pencher sérieusement sur l'avenir de l'humanité et travailler à la prospérité des hommes.

61. Aussi bien les nations riches que les nations pauvres connaissent des problèmes sans précédent qui ne peuvent être réglés indépendamment. La crise actuelle est une crise des structures internationales. Le système actuel a besoin de réformes institutionnelles fondamentales, basées sur la reconnaissance de l'intérêt commun et des préoccupations mutuelles dans un monde de plus en plus interdépendant. Il faut donner au dialogue Nord-Sud une nouvelle vitalité et un caractère d'urgence. La survie même des pays développés et des pays en développement dépend du succès de ce dialogue. Nous devons modérer le ton des exigences que nous présentons ainsi que l'arrogance opiniâtre avec laquelle elles ont été rejetées jusqu'à présent. Je crois que dans la Convention de Lomé<sup>7</sup> nous avons donné au monde un exemple, petit certes mais important, de ce que pourraient être des relations Nord-Sud fondées sur la coopération.

62. Mon gouvernement demande également aux membres de la communauté internationale de diriger leurs efforts vers la transformation tout aussi importante de l'ordre international devant régir les océans. L'ordre juridique traditionnel en la matière a été érodé par l'évolution de la politique et de la technologie et doit être remplacé par un nouvel ordre juridique qui permettrait l'exploitation de l'espace océanique — la région la plus vaste et la plus riche de notre planète — et ce dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Après plusieurs années de négociations intenses et extrêmement complexes, auxquelles plus de 150 Etats ont participé régulièrement, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer est parvenue à élaborer une convention qui devrait être accueillie comme un triomphe pour l'humanité car elle permet de jeter les bases de la coopération internationale dans les utilisations des océans.

63. Toutes les grandes puissances industrialisées ont joué un rôle décisif dans l'élaboration de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer<sup>4</sup>, qui reflète très largement leurs intérêts et leurs préoccupations. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons admettre que certaines grandes puissances aient cherché à saborder la Convention en décidant de choisir un minitraité avec d'autres Etats du même avis, minitraité qui créerait inévitablement de nouvelles zones de tension dans les relations internationales, mettant du même coup en danger la paix et la sécurité internationales.

64. Nous lançons un appel à tous les Etats pour qu'ils signent cette convention afin de concrétiser le concept d'héritage commun de l'humanité. La Convention sur le droit de la mer doit être considérée comme une convention particulière et nous prions instamment les grands pays industrialisés de cesser de s'inquiéter à l'idée que cette convention pourrait créer un précédent. Il faut que tous les Etats participent à cette entreprise dans un esprit de confiance et de bonne volonté.

65. Outre notre détermination de travailler en coopération avec les pays du tiers monde en vue de l'élimination du rideau de pauvreté qui divise notre planète en un monde d'opulence et un monde de misère, mon pays lutte également contre la division tout aussi pernicieuse du monde en deux camps rivaux dominés par ce qu'on appelle les superpuissances qui, en voulant dominer le monde, menacent la sécurité de pays dont le seul souci réside dans le développement social et économique de leur peuple, à l'abri de toute ingérence extérieure. Maurice a choisi de mener une politique active et résolue de non-alignement. Nous entendons protéger et garder jalousement notre indépendance durement acquise. Nous condamnons sans équivoque toute agression, toutes formes d'impérialisme et tous desseins hégémonistes. Nous aspirons à un monde réellement interdépendant, composé de pays réellement libres et égaux, dont les relations seraient fondées sur la coopération et non sur l'affrontement.

66. Le Gouvernement de Maurice, conformément à sa politique de strict non-alignement et conformément à la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale, contenant la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, s'emploiera avec d'autres membres de la communauté internationale épris de paix à la démilitarisation de l'océan Indien. Au cours du laps de temps écoulé depuis l'adoption de cette résolution, nous avons assisté à l'accroissement des dimensions géopolitiques de l'océan et à la transformation de cette zone prévue de paix en une zone de guerre avec tous les dangers que cela suppose pour les pays de la région. L'océan a progressivement dépassé les limites de ses propres eaux; il est désormais lié aux Etats de l'Asie du Sud-Est, à l'évolution de la situation en Asie occidentale et au Moyen-Orient. Les prétendus modestes réseaux de communication de Diego García ont été transformés en une immense et redoutable base nucléaire qui menace la sécurité de tous les pays de l'océan Indien, et l'on a cherché par tous les moyens à s'assurer des installations portuaires dans "l'arc de crise" qu'est la corne de l'Afrique, ainsi que dans la péninsule Arabique et la région vitale du golfe Persique.

67. Devant l'augmentation alarmante de la présence militaire étrangère dans l'océan Indien, les pays de la région ont perdu le vif espoir que la Conférence sur l'océan Indien se réunisse. Maurice et d'autres pays de la région ne se laissent pas abuser par les tactiques et les manœuvres de certains Etats, destinées avant tout à semer la confusion et à reporter indéfiniment la réunion de cette conférence, créant ainsi un écran de fumée propre à masquer leurs desseins belliqueux. Nous lançons un appel solennel à tous les membres de la communauté internationale afin qu'ils apportent leur plein appui aux Nations Unies et qu'ainsi la Conférence sur l'océan Indien puisse se réunir dans un très proche avenir. Nous invitons également les puissances militaires étrangères présentes dans l'océan Indien à faire preuve de modération et à entamer un retrait graduel et équilibré de leurs troupes dans cette région, laquelle ne devrait servir qu'à la navigation commerciale. Nous sommes convaincus que la sécurité des voies maritimes dans l'océan Indien serait mieux assurée par les Etats de la région.

68. Je voudrais maintenant aborder une question qui touche aux intérêts fondamentaux de Maurice, je veux parler de la souveraineté de mon pays sur l'archipel des Chagos, qui a été exercée par la puissance colonialiste de l'époque depuis le territoire de Maurice, en violation des résolutions 1514 (XV) et 2066 (XX) de l'Assemblée générale. Ce démembrement du territoire de Maurice et la violation de notre intégrité territoriale sont d'autant plus inacceptables que l'une des îles de ce même archipel, Diego Garcia, sert aujourd'hui de base nucléaire à part entière, ce qui représente une menace permanente pour la sécurité de mon pays ainsi que pour tous les Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, océan qui avait justement été déclaré zone de paix par l'Assemblée générale en 1971.

69. Je lance un appel solennel à tous les Etats Membres épris de paix pour qu'ils apportent leur plein appui à la demande de souveraineté formulée par Maurice sur l'archipel des Chagos. L'Organisation des Nations Unies, en aidant Maurice à recouvrer son patrimoine national, se montrera fidèle à ses propres principes et proclamera bien haut qu'elle souhaite voir ses résolutions appliquées par ses Membres. Etant donné que la question de Diego Garcia concerne deux principes fondamentaux des Nations Unies, à savoir le respect par la Puissance administrante de l'intégrité territoriale de sa colonie et le droit des peuples à vivre en paix et dans la sécurité, j'oserais dire que le retour de l'archipel à Maurice rendra à l'Organisation le respect qui est si indispensable à la poursuite de son existence.

70. Nous vivons une époque mauvaise, vraiment mauvaise. L'économie mondiale vacille au bord d'une dépression qui pourrait être plus grave et plus profonde que celle des années 30. Les économies nationales les plus faibles, et, par conséquent, des centaines de millions d'habitants sont menacés d'une véritable catastrophe. Une telle situation, dans laquelle le monde se trouve en équilibre précaire au bord du précipice économique, ne saurait mener à la paix. Une récession prolongée, des taux d'intérêt abusifs, des taux de change très instables, un protectionnisme très largement répandu : tous ces facteurs menacent la paix d'un monde à l'interdépendance inéluctable. Nos systèmes politiques et économiques devraient nous permettre d'envisager la réalité d'une économie mondiale interdépendante. Malheureusement, la recherche de la reprise de l'économie mondiale, qui fait tellement défaut, reste stagnante et nous dérivons vers l'abîme du désastre économique.

71. Pour sa part, Maurice participera pleinement au dialogue Nord-Sud et en attend des résultats positifs. Cependant, nous pensons que l'on peut également réaliser beaucoup de progrès grâce à la coopération Sud-Sud. Les pays insulaires de la région du sud-ouest de l'océan Indien contribuent activement à la promotion de la coopération au niveau régional. Nous espérons que sera créée, dans un proche avenir, une commission sur l'océan Indien, susceptible de fournir le cadre institutionnel en vue d'une coopération parmi les Etats de la région. Au-delà du présent immédiat, nous voyons déjà poindre le jour où les groupements d'Etats du sud-ouest de l'océan Indien pourront s'associer à d'autres groupements régionaux. C'est là

un témoignage éloquent de notre attachement au concept de l'interdépendance de l'économie mondiale.

72. Les violations des droits de l'homme représentent une autre menace sérieuse pour la dignité de l'homme. Dans de trop nombreux pays, les gens vivent sous la menace constante d'une arrestation arbitraire, de la torture, de la disparition et de l'exécution à la suite de procès qui sont une parodie des normes civilisées de la justice. Nous condamnons sans équivoque toutes les violations des droits de l'homme, où qu'elles se produisent et quel que soit le système social ou politique sous lequel elles ont lieu.

73. Nous ressentons une répugnance particulière pour l'*apartheid*. Un système aussi inhumain et aussi immoral serait inimaginable si, malheureusement, il n'existait. Ce système odieux de racisme institutionnalisé ternira à tout jamais le désir de notre époque d'occuper une place d'honneur dans l'histoire de la civilisation. Nous avons un devoir envers nos frères de l'Afrique du Sud. Nous nous devons également à nous-mêmes d'éliminer tous les vestiges de ce système inique, faute de quoi le jugement que prononcera la postérité sur notre époque sera extrêmement dur mais bien mérité.

74. Nous pensons que la liberté est indivisible, que la paix est indivisible. L'une des premières décisions de politique étrangère de mon gouvernement a été de reconnaître officiellement l'ANC. Maurice apportera son appui à l'ANC dans sa lutte difficile pour assurer l'émancipation du peuple de l'Afrique du Sud. L'ANC peut compter sur l'appui inébranlable du peuple et du gouvernement de Maurice.

75. De même, nous appuierons sans condition la SWAPO dans sa lutte pour la décolonisation de la Namibie. Il est inacceptable que la République d'Afrique du Sud continue son occupation illégale de la Namibie au mépris des notions fondamentales du droit international et de l'opinion internationale. Il faut faire face à ce défi par une action concertée et déterminée. Nous ne devrions pas permettre que des considérations économiques entravent notre action alors que les normes fondamentales de la moralité universelle sont piétinées, et nous devrions condamner vigoureusement la tactique adoptée par le régime sud-africain, destinée à modifier les termes de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. En outre, Maurice ne voit aucun lien entre la présence de troupes cubaines en Angola et le retrait des troupes sud-africaines de la Namibie et exige que l'on ne laisse plus au régime sud-africain le loisir d'invoquer un tel lien afin de retarder l'accession du peuple namibien à l'indépendance.

76. En Afrique, nous espérons être bientôt débarrassés des derniers vestiges du colonialisme et nous pensons que l'émancipation du peuple sud-africain s'accomplira inévitablement dans un avenir rapproché. La domination raciste en Afrique du Sud est un problème grave et d'une importance immédiate, mais ce n'est certes pas notre seul problème.

77. Je voudrais insister auprès de l'Assemblée sur le fait que les peuples africains veulent supprimer l'image selon laquelle le continent africain ne serait qu'une riche source de matières premières et rien de plus. Il n'est pas non plus un terrain fertile sur lequel des puissances extérieures peuvent se livrer à des

manœuvres et il est à présent résolu à ne plus tolérer de telles manœuvres. L'Afrique lance un appel à toutes les puissances étrangères pour qu'elles restent à l'écart et laissent les Africains continuer de régler leurs problèmes. Bien entendu, une assistance authentique et objective de la part de pays bien intentionnés en vue de régler ces problèmes ne serait pas à négliger, dans la mesure où ces pays ne seraient pas animés de sinistres motifs ultérieurs. En Afrique, nous avons un besoin urgent de technique, de capitaux, de savoir-faire. Nous nous félicitons du transfert de la technique mais nous ne tolérerons pas que notre continent soit atteint par des conflits et des rivalités étrangères à notre culture et à notre mode de vie. Nos problèmes, à la fois économiques et sociaux, exigent les efforts concertés et soutenus de toute l'Afrique. Le plus grand défi qui se pose à nous est le maintien de l'unité africaine et le renforcement de notre indépendance.

78. J'en viens maintenant à une question géographiquement assez éloignée de Maurice. La question dont il s'agit est cependant proche du cœur de tous les Mauriciens. L'OLP, en tant que seul représentant du peuple palestinien, a notre appui sans réserve. Nous nous identifions totalement à la cause palestinienne. Nous sommes convaincus que la paix au Moyen-Orient continuera de nous échapper aussi longtemps que les aspirations palestiniennes n'auront pas été satisfaites. Maurice a suivi avec grand intérêt les diverses propositions de paix et nous sommes prêts à donner notre appui à tout plan de paix qui serait acceptable à l'OLP.

79. Nous demandons instamment à tous ceux qui peuvent le faire d'exercer des pressions sur Israël afin que celui-ci arrête immédiatement son agression contre les peuples libanais et palestinien. L'invasion israélienne du Liban et l'innommable carnage, de sang-froid, de civils innocents à Beyrouth ont porté un coup sévère aux perspectives de paix dans la région.

80. La guerre fratricide entre l'Iraq et la République islamique d'Iran se poursuit à la satisfaction de ceux qui aimeraient voir le tiers monde dans un état de trouble constant et de sous-développement. Nous lançons un appel aux deux parties à ce conflit pour qu'elles cessent les hostilités et arrêtent la mort et la destruction que cette guerre inflige aux peuples de l'Iran et de l'Iraq.

81. Cette guerre a entraîné l'ajournement de la septième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés. Cet ajournement intervient au moment où notre mouvement connaît des problèmes qui appellent des solutions immédiates. L'Afghanistan, membre du mouvement, se trouve sous occupation étrangère depuis trois ans. Il est indispensable que les forces étrangères se retirent de l'Afghanistan, que toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de ce pays cesse et que son statut de non aligné lui soit rendu.

82. Les conflits, les inégalités et les injustices de la scène mondiale pourraient facilement nous entraîner au découragement face à la situation précaire du monde. Mais nous ne pouvons pas nous laisser aller au découragement car cela reviendrait à abdiquer nos responsabilités à l'égard de nos enfants et de la

postérité. Un aspect important du credo socialiste de mon gouvernement est sa foi dans la nature foncièrement bonne de l'homme. L'homme combat les forces du mal et des ténèbres, conscient que, aussi longue et ardue que puisse être la lutte, la victoire du bien sur le mal est assurée.

83. Je suis persuadé que la Charte est la concrétisation de l'un de ces cas où le bien l'a emporté sur le mal, malgré un pronostic fort défavorable. La Charte est l'instrument par lequel nous mesurons et jugeons les actes des nations. Je puis assurer les représentants que les actes de mon gouvernement s'inspirent de la Charte.

84. Le monde a toujours été en présence d'une crise ou d'une autre, mais la crise d'aujourd'hui est plus profonde et va beaucoup plus loin. Aucune nation réfléchie, sensible et raisonnable ne peut garder le silence. Il ne suffit pas simplement de parler : nous devrions parler lorsque se présente l'occasion de prendre la parole, mais, par-dessus tout, nous devrions agir, car c'est ici et maintenant que l'occasion d'agir se présente.

85. Au nom du peuple de Maurice et au nom de son gouvernement nouvellement élu, je promets notre appui inébranlable et continu aux Nations Unies et m'engage à respecter la Charte.

86. Le PRÉSIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre, Ministre de la défense et de la sécurité intérieure et Ministre des institutions de réformes de Maurice pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

87. M. WHITEMAN (Grenade) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation du Gouvernement révolutionnaire populaire de la Grenade tient à se joindre à toutes les délégations qui ont félicité et présenté leurs meilleurs vœux à M. Hollai, à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Le succès de cette session sera fonction de la capacité de l'Assemblée à nous ramener dans les voies de la fraternité, de la compréhension internationale et de la paix. L'expérience, la sagesse, la compétence diplomatique de celui qui guide les débats de l'Assemblée constitueront des facteurs essentiels dans la réalisation d'un succès quelconque. L'élection à l'unanimité de M. Hollai est non seulement un hommage mérité à ses talents bien connus de diplomate, mais c'est aussi la reconnaissance par la communauté internationale de la contribution précieuse de son pays, la République socialiste de Hongrie, à la paix, à la justice et au progrès social. Nous sommes certains que sa carrière distinguée prouve qu'il possède toutes les qualités voulues pour remplir ces fonctions difficiles. Ma délégation tient également à remercier sincèrement M. Kittani, de l'Iraq, qui a précédé M. Hollai au poste de président, pour la façon avec laquelle il a fait face aux exigences quotidiennes de ses fonctions avec courage, impartialité et un sens de la diplomatie efficace et tranquille.

88. Ma délégation saisit également cette occasion pour adresser ses salutations particulières au Secrétaire général, à l'occasion de cette première session ordinaire de l'Assemblée générale depuis qu'il a pris ses fonctions. L'accession de M. Pérez de Cuéllar à ce poste éminent a été et demeurera toujours une

source de grande fierté et de satisfaction pour nous, les peuples de cette partie du tiers monde, que le célèbre homme d'Etat, savant et combattant de la liberté, José Martí appelait "notre Amérique". Après quelques mois seulement dans l'exercice de ses fonctions, on peut déjà noter avec satisfaction ses efforts inlassables au service de la paix et des objectifs des Nations Unies. Pour tout cela, nous exprimons au Secrétaire général notre profonde reconnaissance.

89. La présente session se réunit à un moment critique de l'histoire de notre planète et de l'humanité. Nous vivons à une époque remplie de dangers nés d'un malaise économique international profond, menacée par un ciel orageux et menaçant dû à une dangereuse course aux armements et, par-dessus tout, par la négligence et la cruauté qui, apparemment, tiennent à l'inhumanité de l'homme envers ses frères et ses voisins. Tout cela risque de précipiter l'humanité dans un gouffre et de nous anéantir, nous et notre fameuse civilisation. Il y a exactement un an, devant cette même Assemblée, à la 33<sup>e</sup> séance de la trente-sixième session, j'ai exprimé, comme d'autres délégations, mon effroi devant l'état inquiétant des relations internationales. Aujourd'hui, 12 mois plus tard, la session se déroule tandis que la situation globale est plus alarmante que jamais.

90. A l'heure actuelle, l'ONU est devenue, à bien des égards, l'espérance de l'humanité pour sa survie et son progrès social. L'Organisation non seulement peut canaliser et accélérer la recherche de la paix, mais doit aussi présider à l'introduction dans le monde d'une nouvelle répartition mondiale des ressources, qui permettrait aux pauvres et aux faibles de vivre et non plus seulement de survivre. Mais, qui plus est, l'Organisation, par les idéaux mêmes consacrés dans la Charte, par le noble concept du développement social et économique, dont témoignent les activités de ses institutions spécialisées et organismes comme le PNUD et l'UNESCO, offre des directives à chaque autorité politique individuelle représentée dans cette salle et touche à des aspects de la politique intérieure de chaque Etat Membre.

91. A la Grenade, nous sommes conscients que les déclarations des droits de l'homme et de la société s'appliquent à notre expérience, puisque après tout ce sont là les produits de la sagesse collective des représentants de l'humanité rassemblés ici. Nous sommes pleinement conscients de la préférence donnée, au sein des organismes des Nations Unies, au développement axé sur la satisfaction des besoins et des aspirations des peuples. En réalité, tout notre processus politique révolutionnaire, qui a triomphé en mars 1979, se fonde sur ces déclarations, et notre modèle de développement se fonde sur des programmes et des activités orientés vers le peuple. Les réalisations intérieures obtenues en trois ans et demi de gouvernement révolutionnaire populaire en témoignent.

92. Nous sommes engagés dans une expérience de démocratie où la participation populaire joue un grand rôle : le peuple se réunit dans les différentes localités, tout comme ses délégués au niveau local et national, pour discuter, débattre des problèmes et faire part de ses propres propositions sur tous les aspects de la politique du gouvernement, y compris le budget

national. Tout le monde bénéficie d'une liberté d'expression reposant sur une loi garantissant la propriété et le contrôle démocratiques des moyens d'information. Nous avançons à grands pas dans la réalisation d'un programme capable d'assurer un emploi à tout homme et à toute femme désireux de travailler. D'autre part, nous approchons du moment où la Grenade pourra fournir à tous ses citoyens des services de santé modernes et gratuits, une alimentation suffisante et des logements décentes pour tous, et la possibilité pour tout un chacun d'accéder aux agréments fondamentaux de la vie moderne. L'enseignement est gratuit jusqu'à l'école secondaire, et notre campagne nationale d'alphabétisation, ainsi que notre programme d'éducation pour adultes, visent à éliminer l'analphabétisme et à amener le niveau de l'enseignement pour chaque ouvrier et paysan au niveau de fin de primaire, d'ici 1990, conformément aux objectifs et programmes énoncés par l'UNESCO.

93. Ainsi donc, la lutte se poursuit, la lutte en vue de transformer la société, d'élever le niveau de vie actuellement d'une pauvreté inacceptable, et de réaliser le développement matériel et spirituel et la justice sociale et économique pour l'ensemble de notre peuple.

94. Notre approche des relations avec le monde qui nous entoure met l'accent sur des préférences politiques, sur des structures démocratiques véritables, et sur une attitude envers le développement axée sur le peuple. Ainsi, tout en aspirant, conformément à l'esprit véritable de la famille des Nations Unies, à instaurer des relations normales d'Etat à Etat avec tous les peuples, les piliers sur lesquels repose notre politique étrangère sont le non-alignement, l'anti-impérialisme, les relations de bon voisinage, la lutte pour la paix et la sécurité internationales, la volonté d'appuyer la lutte de ceux qui se voient refuser leur droit souverain de choisir librement leur système de développement, et le plein appui aux exigences de voir instaurer des institutions financières internationales démocratiquement structurées et un ordre équitable et juste du système économique mondial.

95. La Grenade sait bien que l'absence de ces principes dans les relations internationales nuit à notre croissance. Le taux d'avancement de notre petite nation insulaire, comme celui des autres nations du tiers monde particulièrement défavorisées, se trouvera gravement limité si l'on ne parvient pas à instaurer un climat de paix, de tranquillité et de détente. Outre les considérations importantes d'ordre moral et politique, notre développement souffre dans une certaine mesure du fait que les peuples de Namibie et de Palestine se voient refuser la possibilité de libérer les énergies et les ressources dont ils disposent pour les mettre dans le pool commun de la coopération Sud-Sud. Et le développement restera un rêve pour la Grenade, à moins qu'on ne trouve le moyen d'instaurer un nouvel ordre de relations entre les prix de nos produits de base et les prix des produits que nous importons.

96. Les problèmes de la Grenade sont le reflet de l'état actuel de la situation économique internationale. Tout d'abord, on ne saurait trop insister sur l'endettement croissant des pays en développement. Les niveaux actuels de la dette ainsi que les tendances récentes du commerce extérieur et des taux d'intérêt

internationaux sont devenus un cauchemar pour de nombreux pays du monde en développement. Par exemple, le prix obtenu maintenant pour le cacao, l'une des principales exportations de la Grenade, est la moitié de ce qu'il était il y a deux ans.

97. De nombreux pays du tiers monde, particulièrement les petites îles et les petits pays sans littoral, s'efforcent, en recourant davantage à des emprunts extérieurs, de couvrir les déficits de leurs comptes extérieurs, provoqués en partie par l'inflation importée, le coût élevé de l'énergie et leurs économies ouvertes.

98. Ce problème du surendettement extérieur est encore aggravé par un protectionnisme accru de la part de certains pays développés. Ces tendances protectionnistes deviennent chaque jour plus fortes, comme en témoigne la lutte que le tiers monde a dû mener dans la négociation du troisième arrangement multifibres en décembre dernier. Selon nous, étant donné le caractère interdépendant de l'économie mondiale, il est nécessaire que les pays développés ouvrent leurs marchés aux exportations des pays en développement. Il faut supprimer les tarifs prohibitifs, les subventions qui violent le principe de la division internationale du travail et les restrictions de quotas sur certains produits de base, y compris le sucre.

99. Un autre problème important est celui que posent la puissance et la domination exercées par les sociétés transnationales dans les économies des pays en développement. C'est là une partie du legs néo-colonial laissé aux pays en développement à la suite des années de domination coloniale et impérialiste.

100. C'est dans le cadre de cet ordre économique international injuste que mon gouvernement estime qu'il est nécessaire de relancer les négociations globales. Mon gouvernement est convaincu que ce n'est que grâce à l'adoption rapide de propositions visant l'instauration d'un nouvel ordre économique international qu'il sera possible de créer un cadre de principes propres à régler ces problèmes complexes et fâcheux qui affectent à l'heure actuelle le système économique international.

101. A notre avis, l'échec noté jusqu'à présent dans les relations globales tient au manque de souplesse de certains pays développés, particulièrement de l'un des principaux pays développés. Ces pays sont fermement opposés à toute transformation structurelle du présent système économique international inéquitable et ne sont disposés qu'à permettre des réformes marginales qui incorporeront progressivement certains pays choisis exclusivement en fonction de considérations politiques.

102. L'opposition persistante aux négociations de la part de certains pays développés est une stratégie qui vise à perpétuer et à accroître la dépendance économique du monde en développement. Ma délégation se fait l'écho de l'appel lancé au Groupe des 77, lors de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue à New Delhi, pour qu'il reste ferme en ce qui concerne l'accord auquel il a abouti sur les objectifs fondamentaux des négociations globales. A cet égard, mon gouvernement se félicite du fait qu'il estime très encourageant qu'un certain nombre de pays ont atteint, ou sont sur le point d'atteindre, le niveau d'aide économique au monde en

développement que l'ONU s'était fixé pour objectif. Nous sommes également encouragés par la décision prise récemment par le Gouvernement français d'augmenter son volume d'aide au monde en développement, malgré la crise économique globale, et, à partir de janvier 1983, d'étendre pour la première fois son programme d'aide au développement également aux Antilles.

103. L'exigence d'un nouvel ordre économique international doit aussi inclure dans ses objectifs la réforme des deux institutions monétaires les plus importantes pour le monde en développement : le Fonds monétaire international [FMI] et la Banque mondiale. Pour que ces institutions puissent offrir des courants de capitaux plus utiles et plus importants, il est nécessaire de changer la teneur de leurs programmes et la quantité des ressources en fonds mises à leur disposition dans le cadre actuel des politiques de quotas généralement appliquées aux économies des petites îles et des petits pays sans littoral. Il est urgent que le Fonds soit réévalué et restructuré dans trois domaines fondamentaux : l'appui relatif aux liquidités et aux balances des paiements; les indices de la conditionnalité, le caractère et l'échelonnement des ajustements à court et à moyen terme.

104. S'agissant de la réforme de la Banque mondiale, mon gouvernement a pris note des divers domaines des opérations de la Banque où des mesures ont été prises, ou sont sur le point de l'être, pour mettre en œuvre la réforme. Cependant, il y a un domaine important de la réforme de la Banque mondiale où aucune mesure n'a été prise. Il s'agit du désir de parvenir à plus d'équité dans les critères et les mécanismes de l'allocation pour la Banque mondiale et l'Association internationale de développement de l'assistance aux pays en développement et à plus d'efficacité dans le versement de cette assistance. Les recommandations de la Commission Brandt<sup>8</sup> à cet égard indiquent que la concentration actuelle du personnel — dont 95 p. 100 se trouvent à Washington, au siège de la Banque — tend à éloigner la Banque mondiale des problèmes et des attitudes des pays emprunteurs. En outre, les statuts de la Banque prévoient une décentralisation de ses activités, qui n'a pas encore eu lieu à ce jour. Cette décentralisation aurait, entre autres, permis à la Banque d'attirer et de retenir une gamme plus étendue de personnel provenant des pays en développement.

105. Le Gouvernement révolutionnaire populaire est fermement convaincu que seule une réforme du FMI et de la Banque mondiale, selon les lignes précitées, peut aider les pays en développement, y compris les petites îles et les petits Etats sans littoral, dans la lutte qu'ils mènent pour surmonter leur endettement extérieur.

106. Pour permettre la stabilité et la croissance économique dans la plupart des pays en développement et assurer le transfert des techniques appropriées, il faut que le niveau d'assistance au développement soit sensiblement augmenté. Cela pourra être réalisé grâce à une réforme de la Banque mondiale et du FMI. En fait, les économies de certains pays en développement risquent de s'effondrer complètement à moins qu'ils ne bénéficient d'un courant d'assistance au développement plus important.

107. A notre avis, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer<sup>4</sup> peut être un catalyseur de paix car elle peut servir à éliminer les conflits potentiels entre Etats voisins. Nous la considérons également, bien entendu, comme une occasion bienvenue de développement économique grâce à l'exploitation de nos ressources marines. La délégation de la Grenade est, par conséquent, heureuse que la Convention ait été approuvée, et nous la signerons dans un avenir proche.

108. Pour ce qui est de la coopération Sud-Sud, le Gouvernement révolutionnaire populaire de la Grenade reconnaît qu'en dépit des possibilités existantes, les progrès ont été lents. Ce n'est pourtant pas étonnant, étant donné le caractère dépendant des rapports entre pays développés et pays en développement. Il faut, par exemple, aborder d'urgence le problème des installations de transport aérien et maritime qui sont nécessaires pour réaliser les objectifs d'une coopération et d'un commerce Sud-Sud plus étendus.

109. La Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, qui s'est tenue à Caracas en 1981, a pourtant entamé le processus de la définition de concepts et mesures opérationnelles plus pertinents, y compris celui de la création d'un cadre institutionnel qui permettrait aux pays en développement de poursuivre le programme de coopération économique entre pays en développement avec plus de dynamisme qu'auparavant. Si les conditions voulues sont réunies, cet objectif pourra être réalisé.

110. Alors même qu'une grande partie de la communauté internationale continue de souffrir d'une crise économique déprimante, elle se voit encore appauvrie et privée des avantages que pourraient lui procurer nombre de ses ressources économiques et autres du fait du gaspillage de sommes énormes consacrées à des armements perfectionnés qui menacent d'extinction le monde et ses peuples. Au cours des quelques dernières années, l'humanité s'est vue contrainte d'écouter des rapports sinistres sur la production de quantités croissantes d'armes monstrueuses; elle a été même forcée d'envisager, dans une impuissance apparente, sa propre destruction. Dans ce contexte effrayant, la Grenade en appelle aux puissances nucléaires pour qu'elles inversent la tendance actuelle à la prolifération nucléaire et entament le processus d'un contrôle significatif des armements et d'une réduction des armements.

111. La Grenade ne voit aucune logique dans les concepts relatifs à l'emploi le premier de l'arme nucléaire ou à la guerre nucléaire limitée. Ces concepts sont contradictoires, pour ne pas dire hasardeux, et ils portent à croire qu'il y a une puissance nucléaire qui souhaite expérimenter ses jouets nucléaires. Par conséquent, la Grenade se félicite de l'engagement courageux pris par l'Union soviétique, lors de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, de ne pas être la première à recourir aux armes nucléaires. Nous reconnaissons les incidences positives de cette obligation et nous en appelons aux autres Etats nucléaires pour qu'ils répondent par la réciproque, dans l'intérêt de la préservation de la paix mondiale. Une fois de plus, la Grenade demande la ratification résolue des accords SALT II sur la limitation des armes

stratégiques offensives. La Grenade s'est fermement engagée dans le processus de réduction des tensions internationales et de promotion de la paix mondiale et du désarmement. Il s'ensuit que la Grenade appuiera toute proposition sérieuse, d'où qu'elle vienne, visant à mettre un terme à la course aux armements et à réaliser la paix mondiale et le progrès social.

112. Le monde vient d'être le témoin du pire épisode de carnage et de génocide depuis l'époque nazie. Cet acte de cruauté éhontée résulte directement de l'armement de l'Israël sioniste. L'ampleur de l'appui économique et militaire accordé par les Etats-Unis à Israël est irréfutable. Depuis juin de cette année, le territoire souverain du Liban a servi de terrain d'essai à toutes sortes d'armes américaines et israéliennes, au détriment de milliers de vies humaines ainsi que de villes et de villages libanais. Alors que le monde était le témoin de cet acte de génocide et de pillage méprisable et en était indigné, les Etats-Unis faisaient fi de leur responsabilité internationale et ne retenaient pas leur allié sioniste. Bref, les deux étaient devenus un dans l'exercice de la prétendue "alliance stratégique".

113. Bien entendu, le massacre dans leurs lits de centaines de réfugiés palestiniens innocents et sans défense fait partie intégrante de ce scénario, et on ne peut l'en séparer. A cet égard, la Grenade se joint à l'indignation internationale devant cette boucherie. Nous condamnons catégoriquement Israël pour son invasion du Liban et pour les morts et les souffrances qu'il a infligées aux peuples libanais et palestiniens.

114. La Grenade est fermement convaincue que l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban doivent être respectées, et exige le retrait des forces d'occupation sionistes du Liban. Nous espérons sincèrement que le peuple libanais suivra la voie de la réconciliation nationale et se tournera vers la tâche honorable de reconstruction nationale. Par conséquent, la Grenade lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle offre toute l'assistance possible au peuple libanais en ce moment critique.

115. L'on sait bien que le conflit du Moyen-Orient a pour racine l'expulsion du peuple palestinien de sa patrie. La situation de conflit qui existe dans la région ne pourra donc être surmontée que grâce au règlement de la question de Palestine. La Grenade demande instamment un règlement rapide de cette question, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

116. Nous reconnaissons l'importance capitale des propositions de paix avancées par la douzième Conférence arabe au sommet en septembre [voir A/37/696]. Ces propositions représentent une base raisonnable pour la solution du conflit arabo-israélien, et la Grenade est fière de les appuyer sans réserve. En même temps, la Grenade ne saurait accepter dans leur totalité les propositions présentées le 1<sup>er</sup> septembre, à cet égard, par le Président des Etats-Unis, M. Ronald Reagan, car l'on n'y trouve pas de solution à la question clef de la création d'un Etat palestinien indépendant. Ce plan cherche également à marginaliser, pour ne pas dire à nier, le rôle et l'importance de l'OLP. Par conséquent, ce plan est insoutenable et il manque manifestement de perspective.

117. L'Organisation des Nations Unies a reconnu l'OLP comme étant le seul représentant véritable du peuple palestinien. Malheureusement, l'Etat d'Israël et son protecteur puissant ne respectent pas cette décision. Pourtant, il doit être désormais clair pour ces forces que l'expulsion de l'OLP de Beyrouth et sa dispersion de par le monde arabe ne se ramènent pas à une défaite de cette organisation. En réalité, le sang des martyrs et des patriotes palestiniens fertilise leur juste cause. La Grenade tient à réaffirmer sa solidarité résolue avec l'OLP et le peuple arabe de Palestine, et condamne énergiquement les atrocités commises contre ce peuple. Nous rejetons également la politique d'expansion et d'oppression appliquée par le régime Begin-Sharon dans les territoires occupés.

118. La guerre se poursuit dans la région du Golfe, au détriment des peuples de cette partie du monde et, apparemment, pour le plus grand plaisir de l'impérialisme. Nous en appelons à l'Iraq et à la République islamique d'Iran pour qu'ils cessent ces hostilités et règlent leur différend par des moyens pacifiques et dirigent, comme il se doit, l'utilisation de leurs ressources vers la reconstruction nationale.

119. L'on sait bien que les habitants de la République populaire du Kampuchea façonnent une société nouvelle au moyen de diverses structures démocratiques. Nous réfutons le prétendu "Gouvernement de coalition kampuchéen en exil", placé sous les auspices de l'impérialisme, qui n'est qu'une tentative flagrante de dissimuler la main sanglante de la clique de Pol Pot et de rendre légitimes ses activités contre-révolutionnaires. La Grenade réaffirme son appui au Gouvernement de la République populaire du Kampuchea.

120. La situation dans la péninsule coréenne continue de menacer la paix mondiale. La Grenade demande instamment la réunification rapide de la Corée. Nous exigeons également le retrait de toutes les forces militaires étrangères de la péninsule.

121. La Grenade espère qu'un règlement politique significatif pourra sans tarder être réalisé à Chypre et que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de ce pays seront pleinement rétablies et respectées.

122. De même, nous appuyons l'appel à l'autodétermination pour le peuple du Timor oriental.

123. Il est évident que certains membres du groupe dit "de contact" sur la Namibie ont perdu tout contact avec la réalité et ont eu recours à des tactiques dilatoires dans les négociations pour l'indépendance de la Namibie. Le système électoral unique de deux voix pour un seul homme, tel que préconisé par le groupe de contact, est manifestement contraire aux intérêts de la SWAPO et a été, à juste titre, rejeté par les Etats de première ligne. L'intervention inappropriée des Etats-Unis dans le processus de négociation, du fait de leur exigence non pertinente du retrait des troupes cubaines de l'Angola en tant que condition préalable de l'octroi de l'indépendance à la Namibie, est en grande partie responsable de l'impasse actuelle. La position des Etats-Unis est également incompatible avec la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et constitue une tentative d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Angola.

124. En outre, l'Afrique du Sud se prépare en secret à modifier la constitution et l'administration internes de la Namibie dans une tentative de porter atteinte à l'appui dont bénéficie la SWAPO et de retarder l'octroi de l'indépendance à la Namibie, en méconnaissant l'exigence d'élections contrôlées par l'ONU. Les incursions traîtresses opérées en Angola, à des moments critiques du processus de négociation, doivent être interprétées dans ce contexte.

125. La Grenade tient à souligner son appui résolu à la SWAPO et insiste sur le droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination et à une indépendance complète. En outre, la Grenade demande à l'ONU de prendre rapidement des mesures pour conduire la Namibie à l'indépendance, puisqu'il apparaît clairement que les négociations sont au point mort.

126. La situation en Afrique australe est caractérisée par la volonté de l'Afrique du Sud de déstabiliser les Etats de la région par la pression économique, le sabotage, l'intervention militaire directe et l'engagement de mercenaires. L'expérience d'Etats, tels que le Mozambique, l'Angola, le Zimbabwe, la Zambie, le Botswana, le Lesotho et les Seychelles, témoigne de cette vérité. La Grenade demande instamment aux Etats de l'Afrique australe de renforcer les structures de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe. En même temps, nous dénonçons énergiquement les attaques répétées de l'Afrique du Sud contre ces Etats, son appui à des groupes et à des bandits semeurs de troubles, ainsi que sa politique de déstabilisation économique.

127. En Afrique du Sud elle-même, l'odieux système de l'*apartheid* a été mieux armé et il ne fait aucun doute qu'il est actuellement plus fermement retranché encore. Nos frères et sœurs noirs sont détenus dans de véritables camps de concentration. Les travailleurs noirs reçoivent des salaires de misère pour de longues heures de travaux pénibles. Leurs syndicats sont mis hors-la-loi et leurs dirigeants dévoués sont traqués comme des bêtes. Cependant, lorsque nous entendons des homélies à propos des droits des syndicats et de l'importance qu'il y a à défendre la démocratie des travailleurs, les abus de l'Afrique du Sud ne sont jamais mentionnés. Face à cette difficile situation, l'ANC continue d'être à l'avant-garde de la lutte pour la libération des opprimés en Afrique du Sud. La Grenade s'engage à donner son appui constant à l'ANC et à nos frères et sœurs de l'Afrique du Sud dans leur lutte pour les droits de l'homme et l'établissement d'un régime majoritaire.

128. La question du Sahara occidental a subi une évolution malencontreuse dans le cadre de l'OUA, évolution qui menace directement son avenir. La Grenade demande respectueusement à nos frères et sœurs africains de régler rapidement le différend à propos du Sahara occidental. Nous réaffirmons notre appui au Front POLISARIO et au Gouvernement et au peuple de la République arabe sahraouie démocratique dans leur juste lutte pour l'autodétermination, l'indépendance nationale et la souveraineté.

129. L'aspiration des peuples du tiers monde à la paix et à la stabilité a donné naissance à une popularité croissante du concept de zones régionales de paix. Parallèlement à notre propre lutte dans la région des Caraïbes et d'Amérique centrale, nos pays frères,

dont les rives sont mouillées par l'océan Indien, demandent que cette région soit reconnue comme zone de paix.

130. Consciente des tactiques belliqueuses de certains éléments impérialistes en cette partie du monde, la Grenade salue les efforts déterminés des gouvernements et des peuples du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie, de l'Inde, du Yémen démocratique, de Maurice, de Madagascar et des Seychelles dans cette voie. Nous appuyons pleinement leur exigence commune pour le retrait des troupes étrangères de la région de l'océan Indien, pour la non-introduction et le non-déploiement d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, pour la cessation des manœuvres militaires par les alliés de l'Afrique du Sud et d'Israël et, enfin, pour le droit des Etats d'être libres de toute invasion de mercenaires.

131. Cette question irritante des activités des mercenaires continue de menacer la paix et la stabilité de bon nombre de pays pauvres en développement, ainsi qu'en témoignent les récentes tentatives de mercenaires, appuyés par l'impérialisme, de renverser le Gouvernement des Seychelles. Malgré les tentatives limitées de certains pays de traiter de ce problème au niveau national, la communauté internationale ne dispose pas d'un mécanisme complet et efficace à cet fin.

132. La Grenade et les autres pays de l'hémisphère sont particulièrement conscients de ce problème, étant donné que la probabilité d'une invasion de mercenaires dans notre région, appuyée par certaines entités d'Etats impérialistes, est tout à fait réelle.

133. Nous tenons une fois de plus à affirmer notre appui au Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires. Nous constatons cependant l'incapacité du Comité à terminer sa tâche, au moins jusqu'à ce jour. Nous demandons instamment une fois encore que ce travail soit accéléré afin que des mesures efficaces puissent être prises pour mettre hors-la-loi le recrutement, l'instruction, le transit, le financement et l'utilisation de mercenaires. La situation présente a un caractère d'urgence.

134. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la politique militariste de la plus grande puissance de l'hémisphère semble viser à ce que toutes les questions soient tranchées à partir d'une position de force brutale et de puissance économique impitoyable. D'où les menaces contre le Nicaragua, Cuba et la Grenade. Le blocus économique continu et les menaces militaires contre Cuba, les menaces sans cesse croissantes contre le Nicaragua, y compris l'instruction et l'utilisation de mercenaires à partir de bases situées dans les Etats voisins, les tentatives de déstabiliser le processus révolutionnaire dans notre propre pays, la Grenade, la violation illégale et provocatrice de notre espace aérien, toutes ces prises de position militaristes témoignent d'un manque surprenant et malheureux de compréhension de la part des Etats-Unis. Nous condamnons et déplorons tous les efforts visant à poursuivre une politique militariste et d'affrontement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

135. En ce qui concerne l'initiative relative au bassin des Caraïbes, nous sommes d'avis que celle-ci constitue une tentative de semer les germes de la division en étendant l'hégémonie sur les pays de la région. Le "pays donateur" cherche par ses prétendus dons à garder en otage une région entière, faisant une moquerie du concept du pluralisme idéologique auquel ont souscrit les Etats membres de la Communauté des Caraïbes [CARICOM] et le système des Nations Unies. Cela témoigne de son mépris total de la souveraineté et du processus indépendant des pays en développement de la région.

136. La Grenade cherche sa propre voie vers le développement par l'exercice de son droit souverain de trouver ses propres solutions aux problèmes qui, depuis des siècles, sont ceux de notre peuple. C'est pourquoi nous rejetons la condescendance arrogante de ceux qui cherchent à dicter plutôt qu'à discuter, à isoler ceux avec lesquels ils ne sont pas d'accord et à chercher à transformer en pions des peuples souverains et indépendants.

137. Nous insistons sur le droit inaliénable de chaque pays d'être le maître de son destin, quelle que soit sa superficie. Les événements récents survenus en Europe occidentale ont montré clairement que dans l'intérêt du développement, les pays défendent leur droit souverain de conduire leurs affaires partout où ils le souhaitent.

138. Anxieuse d'améliorer la qualité de la vie de son peuple, préoccupée du développement intégral de la région des Caraïbes, la Grenade renouvelle son appel tendant à ce que la région des Caraïbes soit déclarée zone de paix, d'indépendance et de développement. Cette proposition fut pour la première fois acceptée à la réunion de l'Organisation des Etats américains tenue à La Paz en 1979. A la septième réunion du Comité permanent des Ministres des affaires étrangères de la CARICOM, au mois de mars de cette année, la Grenade a réitéré cet appel. Les Caraïbes ne doivent pas devenir une zone de militarisme, de tension et d'affrontement.

139. La Grenade souhaite lancer un vibrant appel pour que des négociations s'instaurent entre l'Argentine et le Royaume-Uni afin de résoudre la question des îles Malvinas. Ce n'est qu'au moyen de négociations menées de bonne foi et placées sous les auspices de l'ONU qu'une solution satisfaisante pourra être apportée à ce problème. La triste question des Malvinas nous offre, incidemment, une de ces leçons d'histoire dont les pays en développement devraient prendre note. En dernière analyse, notre intérêt est de reconnaître notre propre unité dans la diversité, la nécessité pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes de créer des mécanismes permettant de régler les problèmes qui leur sont propres.

140. La Grenade tient à répéter que l'anticolonialisme est l'un des principes essentiels sur lequel est basée sa politique étrangère. Par conséquent, nous déclarons, une fois de plus, notre soutien indéfectible au peuple de Porto Rico dans sa juste lutte pour l'autodétermination et l'indépendance. Nous lançons encore un appel en faveur de l'élimination de cet abcès qu'est le colonialisme dans les Caraïbes. Nous exprimons également notre très profonde préoccupation face aux événements qui se déroulent en Amérique centrale,

où des dizaines d'individus ont péri ou ont été contraints de fuir leur patrie pour trouver la paix. Face au rôle déplorable que joue Israël à l'heure actuelle sur la scène internationale, nous exprimons une fois encore notre profonde préoccupation devant la présence de conseillers militaires israéliens en Amérique centrale.

141. Nous tenons également à exprimer notre solidarité inébranlable avec nos frères et sœurs chiliens, qui résistent avec héroïsme à un régime brutal et dont beaucoup ont été contraints de quitter leur patrie pour languir en exil.

142. Mon gouvernement tient à exprimer son soutien total au peuple en lutte d'El Salvador. Nous sommes convaincus que la justice et la paix finiront par triompher dans ce pays qui souffre depuis si longtemps.

143. Une fois de plus, nous tenons à proclamer notre appui généreux aux nations indépendantes des Caraïbes, du Belize et du Guyana, qui sont déterminés à maintenir leur intégrité territoriale. Nous demandons à toutes les parties intéressées de recourir aux mesures préconisées dans la Charte des Nations Unies pour trouver une solution pacifique aux différends. Toute autre méthode de règlement de ces différends serait inutile et catastrophique.

144. Nous réaffirmons notre plein appui à la juste revendication de la Bolivie qui souhaite retrouver son accès à la mer. Nous reconnaissons que le développement de ce pays est sérieusement entravé par l'absence de cet accès à la mer.

145. Je me tourne maintenant vers une question d'une urgence croissante sur la scène internationale qui touche mon pays de très près. Il s'agit des problèmes particuliers des petites îles et des petits Etats en développement enclavés. Pendant trois ans, dont deux fois auparavant dans cette enceinte, la Grenade, avec l'appui d'autres pays qui appartiennent à cette même catégorie, a appelé l'attention de la communauté internationale et en particulier des nations les plus riches et les plus avancées au point de vue technique, sur les circonstances particulières et les besoins créés par le phénomène de petitesse. Le Premier Ministre de notre pays, Maurice Bishop, a demandé, lors de la 27<sup>e</sup> séance de la trente-quatrième session, que la petitesse soit reconnue comme une dimension nouvelle dans les relations économiques et a demandé instamment qu'on prenne davantage conscience des handicaps inhérents à cette situation.

146. L'an dernier, au cours de la 33<sup>e</sup> séance de la trente-sixième session, nous sommes allés plus loin. Ma délégation, cherchant à sensibiliser la communauté internationale sur ces questions, a énuméré les conséquences économiques et sociales de la petitesse dans le système économique mondial actuel et a élaboré, en outre, un programme minimal d'assistance à ces Etats.

147. L'année dernière également, lors des réunions des chefs d'Etat du Commonwealth en Australie et de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains à Sainte-Lucie, mon pays a renouvelé son appel à la communauté internationale, afin qu'elle examine tout particulièrement les caractéristiques des problèmes de développement inhérents à ce groupe de pays, à savoir les petits Etats.

148. Plus récemment, lors des réunions des Ministres des finances du Commonwealth, de la Banque mondiale et du FMI, qui se sont tenues respectivement à Londres et à Toronto, la Grenade ainsi que d'autres membres de ce groupe de pays particulièrement défavorisés ont une fois de plus soulevé cette question pressante et critique. Nous sommes fermement convaincus, face à la situation économique internationale actuelle dont j'ai parlé précédemment, qu'il convient de convoquer une conférence de travail spéciale, en 1983, à laquelle participeraient l'ONU et ses organismes de développement ainsi que les principales institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale, pour étudier les problèmes économiques de ce groupe de pays et faire des recommandations pratiques en vue de les résoudre. Cette conférence pourrait aboutir à un programme d'action international assorti d'un calendrier d'applications précis. Prenons, par exemple, la question des ouragans et des autres catastrophes naturelles qui dévastent d'un seul coup et fréquemment les économies des petits pays. Bien souvent les secours internationaux, qu'on apprécie toujours énormément, arrivent plusieurs mois plus tard. Par conséquent, il est nécessaire d'établir pour ce type de catastrophe un plan de réhabilitation qui puisse être mis en œuvre rapidement. C'est pourquoi, nous demandons à tous nos frères et sœurs des petites îles et des petits Etats en développement enclavés ainsi qu'à la communauté internationale d'apporter leur soutien à ces questions cruciales car toute amélioration de notre situation économique doit avoir un effet positif sur la communauté internationale dans son ensemble.

149. En conclusion, ma délégation tient à réaffirmer son engagement envers les nobles principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Face à la crise que connaissent les relations internationales, nous restons profondément convaincus que le système des Nations Unies constitue la garantie ultime de la paix et de la sécurité internationale. Pour notre part, nous tenons à dire, une fois de plus, que nous sommes disposés à entamer un dialogue à quelque niveau que ce soit en vue de promouvoir la paix et la coopération régionales, contribuant ainsi à édifier un monde plus juste et plus pacifique.

150. M. ADJIBADE (Bénin) : Nous voici réunis, comme chaque année à pareille époque, au sein de la plus haute instance du système des Nations Unies, l'Assemblée générale, pour réfléchir ensemble et avoir des échanges de vues sur les importants problèmes qui préoccupent la communauté internationale ainsi que nos Etats respectifs.

151. Avant toute chose, je désire m'acquitter d'un agréable devoir, celui de présenter au Président, au nom de la délégation de la République populaire du Bénin, mes chaleureuses félicitations et d'exprimer mon entière satisfaction à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de la trente-septième session ordinaire de l'Assemblée générale. Le choix unanime porté sur sa personne consacre à nos yeux ses grands mérites et ses qualités exceptionnelles d'homme d'Etat et de diplomate expérimenté, en même temps qu'il traduit un témoignage éloquent de l'estime que la communauté internationale porte à son pays, la République populaire de Hongrie, pour sa participation active à notre œuvre commune de paix et de coopé-

ration entre toutes les nations. Notre délégation est convaincue que, sous sa sage autorité, nos délibérations déboucheront sur des décisions importantes qui contribueront à la mise en œuvre d'actions concrètes pour l'instauration d'un nouvel ordre international fondé sur des principes de justice et de solidarité entre les peuples et en faveur du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Notre délégation voudrait par la même occasion exprimer son appréciation et son admiration pour la manière dont son prédécesseur, M. Kittani, de l'Iraq, a conduit nos travaux avec maîtrise et une grande disponibilité, lors de la trente-sixième session de l'Assemblée, ainsi qu'au cours de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement et de la septième session extraordinaire d'urgence sur la question de Palestine. Qu'il nous soit également permis de renouveler au Secrétaire général tout l'intérêt que porte notre pays, la République populaire du Bénin, à l'effort de réflexion qu'il a entrepris en vue de rendre efficace le fonctionnement du système des Nations Unies et lui permettre d'assurer pleinement ses responsabilités face aux graves problèmes qui préoccupent le monde. Nous voudrions saisir cette occasion pour saluer l'action qu'a su mener le Secrétaire général depuis sa brillante élection, avec vigueur et détermination, s'attelant résolument à la tâche délicate de faire entendre la voix de l'ONU au milieu des déchaînements de passion et d'injustice de tous ordres.

152. La situation internationale est très préoccupante. Le monde est en crise et à tous les niveaux — politique, économique, culturel et social — nous sommes frappés d'impuissance de constater que, malgré nos efforts, les résolutions et recommandations que nous avons pu prendre au sein de cette enceinte n'ont pas eu les effets escomptés quant au règlement des graves problèmes qui ont retenu notre attention et auxquels est confrontée l'humanité tout entière.

153. Aussi les mêmes problèmes resurgissent-ils avec davantage d'acuité. Les graves événements qui ont récemment secoué le monde et qui persistent encore traduisent à quel point la situation internationale s'est dégradée. En effet, nous assistons à une subite recrudescence des tensions dans les zones névralgiques du globe qui défie la raison, et l'exacerbation des contradictions s'accélère vers une explosion aux conséquences imprévisibles.

154. Nos inquiétudes sont grandes, il ne peut en être autrement, lorsque nous constatons que certaines puissances font usage de la force avec une facilité déconcertante comme moyen de règlement des différends. Foulant aux pieds les règles et conventions internationales, ces puissances colonialistes, impérialistes, expansionnistes et racistes ont érigé un véritable système de pratiques irrégulières, illégales, immorales et amoraux. Les agressions armées, les interventions militaires, l'occupation des territoires d'autrui, l'utilisation des mercenaires, l'ingérence ouverte dans les affaires intérieures d'autres Etats indépendants sont devenues des moyens privilégiés pour imposer leur diktat et faire triompher des intérêts égoïstes et hégémonistes au détriment des droits d'autres peuples.

155. A l'exception des problèmes liés au désarmement général et complet et aux crises périodiques, la majeure partie des problèmes politiques est concen-

trée en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Même l'ordre du jour de l'actuelle session de l'Assemblée générale, comme celui des sessions précédentes, n'est que le reflet de cette situation. C'est pourquoi la délégation de la République populaire du Bénin pense que les pays dit pauvres, qu'un système économique international inique continue à appauvrir chaque jour davantage, sont également ceux chez qui les politiques les plus abjectes sont expérimentées et où les situations qui n'ont plus cours dans l'hémisphère nord sont devenues des pratiques courantes alors que leurs peuples ne cherchent qu'à vivre en paix et en bonne intelligence avec les autres dans une communauté internationale où les règles du jeu doivent être respectées.

156. En Afrique, nous devons encore une fois souligner l'importance du problème namibien, du Sahara occidental et de l'*apartheid*. Il n'est pas de notre intention de revenir à la genèse de ces questions, mais de souligner que les efforts de l'Organisation sont contrecarrés par une coalition d'Etats puissants qu'aveuglent des intérêts immédiats et sordides au détriment de la justice et de la sauvegarde des intérêts vitaux des peuples africains.

157. La situation en Afrique australe ne s'explique que par ces données et nous n'hésitons pas à dire que la clef du problème namibien, par exemple, de même que celle de l'*apartheid* du régime raciste sud-africain se trouvent confisquées par des puissances amies des racistes blancs d'Afrique du Sud. Dans cette région où la voix de la raison a été anéantie et les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 435 (1978), bafouées par une oligarchie de criminels et de racistes, les populations opprimées se sont vues contraintes de recourir à la seule solution qui leur reste, celle de la lutte armée. Il est temps que les attardés du colonialisme et du racisme de Pretoria s'en convainquent, il ne saurait y avoir de paix, de stabilité et de sécurité en Afrique australe tant que la Namibie ne recouvrira pas son indépendance réelle et que le système abject d'*apartheid* ne sera pas totalement liquidé. Il est temps que la clique de Pretoria abandonne le chemin trop facile des manœuvres dilatoires et des tergiversations pour inscrire dans le sens de l'histoire sa participation au processus de négociations sur l'indépendance de la Namibie.

158. C'est pourquoi notre pays, la République populaire du Bénin, a soutenu, soutient et soutiendra jusqu'à la victoire totale et à l'indépendance, sans aucune restriction politique ou territoriale, le peuple namibien et son avant-garde, la SWAPO, ayant à sa tête le frère Sam Nujoma. Pour la même raison, nous rejetons catégoriquement l'alibi tendant à lier la présence des forces cubaines en République populaire d'Angola au processus de décolonisation de la Namibie.

159. De la même façon, les combattants sud-africains luttant pour l'avènement de l'égalité, de la justice et de l'éradication du racisme dans leur patrie, ont toujours bénéficié de l'appui de la République populaire du Bénin et méritent un soutien accru de la part de l'Organisation. A ce titre, la République populaire du Bénin a toujours milité et continuera d'œuvrer pour que cesse le meurtre organisé des nationalistes sud-africains, pour que soient libérés Nelson Mandela et tous les patriotes et nationalistes sud-africains

arrêtés ou emprisonnés par la clique de Pretoria pour avoir crié haut leur désapprobation contre un régime de gouvernement fondé sur la discrimination raciale et pour avoir entrepris des actions énergiques en vue de mettre fin à l'anachronisme et au fléau de notre siècle que constitue l'*apartheid* décrié et condamné par la communauté internationale.

160. Pris dans la spirale d'une politique dédiée à la folie humaine, les tenants de l'*apartheid* cherchent à exporter dans les pays de la région la violence et la désolation qu'ils expérimentent chaque jour sur les populations de belles contrées qui pour eux ne sont que des bantoustans. Des Etats Membres de l'Organisation sont quotidiennement et impunément agressés par l'Afrique du Sud. L'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Zambie, le Zimbabwe sont régulièrement détournés des tâches de reconstruction nationale et de développement pour s'atteler à la défense contre un ennemi à la solde et sous la protection de l'impérialisme international. Devant ces agissements intolérables de la prétendue République sud-africaine, l'Organisation doit faire preuve de plus de rigueur pour ne plus souffrir que ses décisions soient cyniquement bafouées et tournées en dérision. Nous nous devons de condamner les actes d'agressions et les menées de déstabilisation perpétrés par les racistes sud-africains contre l'Angola et les Etats de première ligne, comme nous devons aussi réprouver le recours au mercenariat, un des fléaux de notre siècle.

161. La communauté internationale doit rester ferme derrière la SWAPO et soutenir sa juste lutte pour l'autodétermination, la libération nationale et l'indépendance d'une Namibie unie et prospère. Le Conseil de sécurité doit prendre toutes les mesures qui s'imposent pour faire respecter ses résolutions et décisions. Il devra envisager de prendre des sanctions globales au titre du Chapitre VII de la Charte, y compris l'embargo pétrolier, à l'encontre de l'Afrique du Sud pour l'amener à entendre raison. La résolution 435 (1978) demeure la base du règlement du problème namibien et toute autre approche doit être rejetée.

162. Dans le même ordre d'idées, nous déplorons la paralysie dont souffre le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) et chargé de surveiller l'embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud. Notre délégation souhaite que le rapport dudit Comité<sup>9</sup>, actuellement en discussion devant le Conseil, soit adopté en vue de renforcer les moyens de surveillance de l'embargo obligatoire sur les armes.

163. Avec la même détermination, nous devons examiner la situation du Sahara occidental que nous évoquons avec amertume parce que l'invasion coloniale ici est africaine et non d'origine extra-africaine. L'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec l'OUA, a pris des résolutions hardies dans le sens de l'autodétermination du peuple martyr sahraoui. Notre pays condamne l'attitude d'obstruction, de refus de collaboration franche et sincère, affichée par l'envahisseur face à toutes les propositions constructives visant à trouver une solution à l'occupation illégale du territoire d'autrui, occupation qui met en danger la paix et la sécurité dans la région, avec les risques de plus en plus évidents d'internationalisation du conflit.

164. La République populaire du Bénin soutient la juste cause du peuple sahraoui et condamne de la façon la plus énergique cette politique colonialiste et expansionniste qui s'obstine à priver ce vaillant peuple de l'exercice de son droit inaliénable. La République populaire du Bénin réaffirme sa solidarité avec la République arabe sahraouie démocratique dans sa lutte héroïque contre l'occupation étrangère. Le souci de rétablir la paix dans la région oblige la République arabe sahraouie démocratique et le Royaume du Maroc à envisager sans délai les voies et moyens permettant de mettre fin au conflit qui les oppose.

165. Abordant la situation au Moyen-Orient, nul ne peut sous-estimer le niveau dangereux atteint par la tension dans cette région. L'agression perpétrée par Israël en envahissant Beyrouth et la politique de génocide contre les Palestiniens constituent un aspect caractéristique de la politique globale sioniste des dirigeants de Tel-Aviv au Moyen-Orient. L'entêtement des sionistes de Tel-Aviv dans cette politique d'agression, d'occupation et d'extermination est encouragé par le soutien inconditionnel et massif de l'impérialisme international qui leur fournit tout le support logistique, les armes et les moyens financiers, ce qui n'est un secret pour personne. L'agression barbare et le génocide perpétrés par Israël, comme les récents massacres de Sabra et Chatila, ne méritent pour le moins que mépris, indignation et condamnation vigoureuse sans équivoque.

166. Israël doit retirer immédiatement et sans condition ses forces d'occupation du territoire libanais comme de tous les territoires arabes occupés depuis 1967. Israël devra revenir à la pratique rigoureuse de la morale internationale car le droit à la vie pour soi n'implique par le droit à l'extermination d'autrui.

167. Le peuple palestinien a droit à une vie nationale, à un pays aux frontières reconnues, sûres et garanties, et à une entité territoriale propre. La République populaire du Bénin se joindra toujours à tous les efforts, dans un cadre bilatéral comme multilatéral, pour la réalisation effective de cet objectif.

168. La communauté internationale doit prendre davantage conscience de la grave situation au Moyen-Orient et trouver tous les moyens pour faire comprendre aux agresseurs sionistes les risques qu'ils font courir à la paix et à la sécurité internationales, parce que la paix au Moyen-Orient passe nécessairement par le règlement correct du problème palestinien. La République populaire du Bénin condamne la politique sioniste au Moyen-Orient et soutient la lutte du peuple palestinien et son droit à se créer une patrie. La République populaire du Bénin réaffirme son appui politique et diplomatique à l'OLP, seul représentant du peuple opprimé de Palestine.

169. Par la même occasion, nous voulons réaffirmer notre soutien au peuple chypriote dans sa lutte légitime pour la réunification et l'intégrité de son territoire, pour la paix entre les deux communautés et contre l'immixtion étrangère.

170. En Asie, bien que l'écho du bruit des armes semble moins intense ces derniers temps, la tension politico-militaire n'en demeure pas moins vive. C'est pourquoi notre délégation renouvelle sa condamnation de toutes les menées impérialistes dans cette région tendant à raviver les crises que la volonté des peuples

concernés arrive petit à petit à dénouer. Les peuples kampuchéen et afghan demeurant les seuls maîtres du choix du système politique qui leur convient, nous condamnons toute immixtion dans les affaires intérieures du Kampuchea et de l'Afghanistan. Les peuples de ces deux pays doivent être laissés libres devant leur destin; les menaces en ce qui concerne leur sécurité ainsi que l'occupation étrangère doivent leur être épargnées. C'est la condition *sine qua non* pour une paix réelle dans la région.

171. La République populaire du Bénin a reconnu et continuera de reconnaître le Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchea et soutient tous ses efforts pour l'unification politique du pays et contre les agressions extérieures et les immixtions de l'impérialisme international.

172. Le peuple de Corée aspire à la paix et à réunification pacifique de sa patrie sans ingérence étrangère. Ce sentiment est manifesté tant au sud que dans le nord de la Péninsule. La République populaire du Bénin apprécie les efforts faits par les autorités nord-coréennes en faveur de cette réunification pacifique de la grande patrie coréenne. Pour atteindre cet objectif, il faut que le peuple coréen soit libre de son destin. C'est pourquoi il urge que toutes les troupes étrangères quittent la péninsule. C'est là la seule et unique condition permettant de résoudre de façon définitive et viable la crise coréenne. La République populaire du Bénin réitère son soutien ferme et indéfectible à la République populaire et démocratique de Corée dans ses nobles efforts pour mettre fin à la division artificielle et arbitraire de la Corée par la réalisation de l'aspiration légitime de tout le peuple coréen — à savoir la réunification indépendante et pacifique et la constitution de la République confédérée du Koryo.

173. Nous soutenons également le peuple du Timor oriental dans sa lutte légitime pour la liberté.

*M. Hollai (Hongrie) prend la présidence.*

174. En Amérique centrale et dans les Caraïbes, la République populaire du Bénin soutient les peuples qui, courageusement, arrachent leurs pays de l'emprise de l'impérialisme international et s'efforcent de prendre en main leur propre destin. Dans la région, tous les peuples aspirant à l'indépendance doivent pouvoir librement se prononcer sur leur avenir. A cet effet, ma délégation estime que les résolutions pertinentes de l'ONU doivent être rappelées et respectées par tous. Toutes sortes de chantages et de complots militaires sont exercés chaque jour pour faire échouer l'expérience révolutionnaire des pays de la région. La résistance héroïque des peuples latino-américains, dont la maturité politique s'affirme chaque jour davantage, mérite toute notre admiration et notre soutien. Les peuples épris de paix et de justice doivent continuer de soutenir la cause pacifique d'indépendance et de liberté de Cuba, du Nicaragua, d'El Salvador, de la Grenade, etc.

175. L'océan Indien est devenu une zone de compétition où les grandes puissances militaires édifient, chacune de son côté, des arseneaux géants dans l'hypothèse d'une prochaine confrontation. De gigantesques dispositifs de surveillance, de contrôle, de communications hérissent les paisibles eaux de cet immense océan; d'énormes stocks d'armes les plus

modernes et les plus sophistiquées se trouvent sur ces bases flottantes. Tous ces moyens de destruction démesurément accumulés sur cet océan constituent une menace à la paix internationale et à la sécurité des Etats riverains. C'est pourquoi la République populaire du Bénin, inquiète de cette course à la militarisation de l'océan Indien, réaffirme son soutien à toutes les mesures et décisions visant à faire de l'océan Indien une zone de paix. Dans ce sens, les propositions courageuses du Président malgache, M. Didier Ratsiraka, doivent être acceptées et concrétisées.

176. La démilitarisation de l'océan Indien nous amène à parler du problème du désarmement. Il n'est plus un mystère pour personne que les charges qu'entraîne la course aux armements sont si exorbitantes qu'au regard des problèmes de vie et de survie de l'humanité, cette course aux armements est un véritable scandale, pour ne pas dire une réelle folie : 450 milliards de dollars chaque année, alors que 20 milliards suffiraient pour l'aide au développement. Outre que cette accumulation d'engins de plus en plus dangereux accroît les risques d'une confrontation générale, elle constitue pour les grandes puissances une préoccupation onéreuse qui les pousse à sacrifier leurs responsabilités internationales. En République populaire du Bénin, nous avons la conviction que cette course aux armements nuit non seulement à la survie de l'humanité, mais également au développement économique du monde. Car une course aux armements limitée ou complètement abolie permettrait aux puissances qui s'y livrent de mobiliser plus de fonds à l'aide au développement et à l'amélioration des conditions de vie de leurs propres nationaux.

177. Notre délégation regrette que, lors de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée n'ait enregistré aucun progrès, malgré les diverses propositions avancées de part et d'autre. L'Organisation doit poursuivre ses efforts pour un désarmement général, lequel, en ce moment de crise économique chronique, pourrait réorienter les énormes ressources financières, aujourd'hui consacrées à la destruction et à la mort, vers l'accomplissement des nobles idéaux que sont la préservation de la vie et la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

178. Nous en appelons de façon pressante à la conscience des peuples soviétique et américain pour qu'ils amènent leurs gouvernements respectifs à engager des négociations sincères et décisives en vue de faire cesser la course aux armements et de parvenir à une réduction équilibrée des armements pour que soient dégagées d'importantes ressources à consacrer au besoin de promotion des peuples et à l'aide aux pays en développement.

179. Telles sont à notre avis les principales préoccupations politiques de la communauté internationale. Ces préoccupations ne sont pas nouvelles et l'Organisation a toujours pris des résolutions visant à leur règlement. Mais force est de constater que bon nombre d'Etats Membres font fi des décisions onusiennes au point qu'on peut se demander si l'Organisation ne gagnerait pas à revoir ses structures, et notamment celles du Conseil de sécurité. Il convient de rappeler que la Charte ne prévoit pas seulement des droits, mais qu'elle impose des devoirs aux Etats : les dé-

cisions régulièrement prises doivent nécessairement être appliquées. C'est ici le lieu de rendre un sincère hommage au Secrétaire général pour ses louables efforts en vue de la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

180. La situation de crise qui sévit dans le monde n'est pas seulement politique; elle est également économique. En effet, la situation économique internationale est préoccupante et augmente nos inquiétudes. La persistance de cette crise économique, qui dure depuis plus d'une décennie et ne cesse de s'aggraver davantage, fait apparaître un phénomène structurel et de longue durée. Désordre monétaire, inflation galopante, emballement des taux d'intérêt qui ne cessent de s'élever, déséquilibre insoutenable des balances de paiement, accroissement de l'endettement, tels sont les principaux traits qui la caractérisent et dont les effets sont très néfastes sur les économies des pays en développement.

181. Le développement de ces pays se trouve sérieusement handicapé par cette situation. Leur capacité d'investissement est réduite. La détérioration accentuée des termes de l'échange diminue dangereusement les recettes attendues de leurs exportations. L'effort de production est affecté et au marasme économique s'ajoute un marasme social en raison de l'augmentation du chômage.

182. Jusqu'à ces derniers temps, nous ne nous sommes attachés qu'aux manifestations extérieures de cette crise économique, pour lesquelles nous avons recherché des palliatifs, sans grand succès. La question de fond n'est-elle pas la problématique même du développement et l'instauration des rapports nouveaux dans le système de relations de coopération entre les nations fondées sur la solidarité internationale, la justice et l'équité ?

183. Depuis les sessions extraordinaires qui ont été consacrées au problème du développement et à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, les différentes réunions pour le dialogue Nord-Sud, à Paris d'abord, puis les négociations globales dans le cadre des Nations Unies, et ensuite Cancún, il y a certes une évolution sur le plan des idées ou tout simplement au niveau du vocabulaire. Dans les faits, il y a peu de changement. L'intransigeance de certains pays nantis, aveuglément attachés à des privilèges et avantages injustement acquis ne permet pas que l'appel à la solidarité soit entendu et ne favorise en rien la mise en œuvre d'un nouvel ordre économique international.

184. La non-restructuration de la vie économique internationale a eu pour conséquence une dégradation alarmante continue de l'économie mondiale, ce qui n'est pas de nature à diminuer les tensions politiques internationales dans la mesure où les pays économiquement faibles ont pris conscience que c'est de propos délibéré que des pays économiquement plus forts contribuent à leur maintien dans une situation d'Etats marginaux. Si nous voulons vraiment œuvrer pour la paix et la sécurité internationales, il est clair que cette situation intolérable ne saurait durer encore plus longtemps.

185. La coopération internationale subit de toute évidence le contrecoup de cette situation. On observe en effet la dégradation de l'esprit de coopération

multilatérale, qui est la principale raison de la stagnation enregistrée au niveau des négociations internationales. On constate et on admet chez les pays en développement un endettement hors de toutes proportions.

186. Comment ces pays en développement honoraient-ils leurs engagements au titre des dettes extérieures qui se chiffrent à des centaines de milliards de dollars des Etats-Unis, quand on sait qu'ils souffrent d'une récession économique qui affecte sérieusement leur budget, quand on sait que leurs populations connaissent la faim, la malnutrition et la maladie, quand on sait que le produit de leurs maigres exportations est sacrifié dans la proportion de 25 p. 100 au paiement des intérêts sur les divers prêts que nécessitent leurs investissements publics ? Le clivage, le déséquilibre entre pays riches et pays pauvres ne font que s'accroître.

187. Les premiers drainent à eux seuls 70 p. 100 des revenus du commerce mondial, 80 p. 100 des activités industrielles, 90 p. 100 de la technologie. Tout est fait pour bloquer le processus de coopération par la pratique égoïste de mesures protectionnistes : on voit apparaître et se développer une propension à la sélectivité de l'aide et à sa diminution progressive.

188. Au lieu d'accepter le jeu des négociations globales qui renferment à notre sens les chances de sortir du marasme économique actuel et de promouvoir l'avènement de la justice entre les nations, les pays de l'hémisphère nord s'accrochent à des palliatifs, des parodies de solutions qui camouflent mal leur désir de maintenir sur nos pays leur domination et leur exploitation économique de toujours.

189. La délégation de la République populaire du Bénin pense que la crise économique actuelle est très grave et mérite toute notre attention et qu'elle ne peut trouver une solution viable et durable sans la bonne compréhension des uns et des autres et sans un esprit de solidarité. Il serait vain de penser que la recherche de solution nationale ou sectorielle résoudrait les problèmes.

190. Seules les négociations globales, regroupant à la fois pays développés et pays en développement, sont susceptibles de redresser la situation dans le cadre de l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial.

191. Dans l'immédiat, nous estimons que les pays développés doivent s'efforcer d'atteindre le niveau de 0,7 p. 100 de leur produit national brut à consacrer au programme de développement des pays économiquement faibles. L'aide multilatérale doit être revigorée et, à cet effet, la reconstruction des ressources financières des institutions, telles que l'Association internationale de développement, est une priorité, comme s'avèrent impérieux la réforme profonde des structures de l'aide internationale et l'établissement d'un code de conduite pour les sociétés transnationales qui doivent cesser de piller impunément les richesses des pays d'accueil.

192. C'est le lieu d'appeler l'attention de la communauté internationale sur l'inadéquation des ressources dont dispose le PNUD et le volume des besoins des pays bénéficiant de son assistance. La République populaire du Bénin se joint aux appels déjà lancés de

cette tribune pour que soient accordés au PNUD les moyens nécessaires et suffisants lui permettant de mener à bien son action en faveur des pays en développement.

193. La République populaire du Bénin vit les conséquences de la crise économique d'autant plus intensément qu'elle est non seulement un des pays les moins avancés, mais encore parce que persistent toujours les séquelles de l'agression armée dont elle a été victime.

194. Notre pays remercie l'ONU pour le programme d'assistance économique spéciale conçu à cette occasion, pour les dispositions qui seront prises par l'actuelle session de l'Assemblée générale en vue de la réalisation complète des objectifs inscrits dans ce programme. Il exprime également sa reconnaissance à tous les Etats qui ont contribué à la mise en œuvre de ce programme en faveur du peuple béninois.

195. Cette manifestation de solidarité constitue un appui aux énormes sacrifices que consent notre pays pour asseoir les bases de son développement économique. Une table ronde des partenaires pour le développement du Bénin sera organisée en janvier 1983, à Cotonou. Nous souhaitons vivement que les Etats invités et les organismes des Nations Unies intéressés répondent favorablement et massivement à notre appel en vue d'une participation nombreuse. Notre délégation saura gré au Secrétaire général des dispositions qu'il voudra bien faire prendre à cet effet.

196. Nous voulons à l'avance remercier le Secrétaire général et, à travers lui, M. Farah, le Secrétaire général adjoint qui a personnellement travaillé pour l'établissement du programme spécial en faveur de la République populaire du Bénin. Son rapport, qui sera examiné par la Deuxième Commission au cours de la présente session, permettra la poursuite des efforts entrepris en faveur d'une assistance internationale efficace, pour soutenir l'effort de développement entrepris par le vaillant peuple béninois.

197. Nous marquons aussi notre reconnaissance à M. Bradford Morse et, à travers lui, à M. Doo Kingué pour l'aide du PNUD en faveur de l'organisation de la table ronde prévue dans le cadre de notre programme décennal de développement socio-économique.

198. Nous voudrions également renouveler la gratitude de la République populaire du Bénin à tous les pays amis et organisations qui ont marqué concrètement leur solidarité à l'égard des populations béninoises frappées par les dernières inondations qu'a connues le sud de notre pays.

199. Nous tenons à dire que, faisant partie des pays les moins avancés, la République populaire du Bénin mène une lutte nationale courageuse pour son développement économique. La République populaire du Bénin, son peuple, son parti, son Gouvernement et son président, Mathieu Kerekou, souhaitent que notre appel du haut de cette tribune ne soit pas un cri dans le désert. Nous comptons sur la solidarité et la coopération internationales pour le succès de la table ronde projetée chez nous et pour que les objectifs fixés dans notre programme d'assistance économique spécial soient atteints.

200. Malgré les accusations d'inefficacité dont elle est souvent l'objet, l'ONU constitue un instrument indispensable pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité. Il devient un devoir historique pour les Etats Membres de dépasser leurs égoïsmes nationaux afin de rendre l'Organisation plus opérationnelle en la dotant de moyens appropriés à la hauteur de ses objectifs et de son universalité. Les Etats Membres doivent se résoudre à faire de l'ONU non point ce "machin" dont voudraient disposer certains pour assouvir leurs égoïsmes mais, avant tout et surtout, une véritable machine fonctionnant à plein temps au service de la paix, de la liberté, de la justice et du développement des peuples : les Etats Membres, grands ou petits, riches ou pauvres, doivent se résoudre à faire de l'ONU un réel centre de concertation et d'action pour promouvoir la compréhension et la coopération entre les peuples et asseoir la coexistence pacifique entre les Etats à régime politique différent.

201. Puisse cette préoccupation inspirer les délégués à cette trente-septième session de l'Assemblée générale pour en garantir le succès auquel la délégation béninoise s'engage à contribuer par une participation dynamique et constructive.

202. Prêt pour la révolution ! La lutte continue !

203. M. ROGERS (Belize) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation du Belize, nouvel Etat indépendant appartenant aux Caraïbes et à l'Amérique centrale, a suivi avec beaucoup d'intérêt les diverses déclarations faites au cours du débat général pendant ces deux dernières semaines. Nous avons entendu des présidents et des premiers ministres, des chefs de gouvernement et des ministres des affaires étrangères venant de pays riches et puissants, d'Etats plus pauvres et moins puissants et même des Etats les plus pauvres et les moins puissants parmi nous, nous faire part de la façon dont ils voient la situation du monde d'aujourd'hui, des recettes qu'ils préconisent pour améliorer ce monde, et même de l'angoisse et des souffrances qu'ils ressentent en sentant leur impuissance à susciter les changements nécessaires. Ce qui apparaît clairement à nos yeux, c'est que nous assistons aujourd'hui dans le monde à une situation de crise de nature politique et économique, pour ainsi dire sans parallèle dans l'histoire moderne de l'Organisation. Toutefois, malgré ce pronostic très sombre, la délégation du Belize partage l'optimisme du Secrétaire général qui estime qu'"à l'heure actuelle nous disposons potentiellement de meilleurs moyens que jamais pour résoudre une grande partie des principaux problèmes qui se posent à l'humanité". [A/37/1, p. 1.]

204. Reconnaissant cet immense potentiel des Nations Unies d'être un instrument de maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité en ces temps troublés, l'un des premiers actes de souveraineté accompli par le Gouvernement du Belize le jour de son indépendance, le 21 septembre 1981, a été de soumettre sa demande d'admission aux Nations Unies.

205. La délégation du Belize est heureuse de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection unanime au poste élevé de Président de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Vous représentez un pays, la Hongrie, qui n'a jamais

cessé d'appuyer le droit du Belize à exister en tant que nation indépendante sur son propre territoire, ce dont la population du Belize vous sera toujours reconnaissante. Nous rendons également hommage à M. Kattani, de l'Iraq, qui a exercé la présidence avec beaucoup de compétence au cours de la dernière session de l'Assemblée générale. Il présidait cette Assemblée lors de l'admission du Belize au sein de l'Organisation et s'est acquis toute notre estime. La délégation du Belize saisit également cette occasion pour féliciter notre frère d'Amérique latine, M. Javier Pérez de Cuéllar, à l'occasion de sa nomination au poste de Secrétaire général. La façon lucide et rationnelle dont il aborde sa tâche, comme son premier rapport sur l'activité de l'Organisation nous le prouve, nous porte à croire qu'il sera capable d'orienter l'Organisation vers la réalisation de ses nobles buts.

206. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général quant à la nécessité de renforcer le plus possible les mécanismes des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité. La route que nous suivons vers la liberté et l'indépendance, avec la coopération et l'appui des Nations Unies, illustre la valeur d'une action concertée de la part des nations éprises de paix. Il est donc d'une importance vitale pour le Belize, comme d'ailleurs pour la plupart des pays, que le système de sécurité collective continue d'être appliqué de façon pratique et efficace.

207. Notre politique étrangère repose sur certains principes cardinaux de conduite internationale : la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, le droit inaliénable des peuples à l'autodétermination, et le strict respect du principe de non-recours à la force dans le règlement des différends internationaux. La plupart des conflits, des injustices et des tensions, qui nous assaillent aujourd'hui, découlent d'un mépris flagrant et constant de ces normes si importantes.

208. Le massacre barbare de Sabra et de Chatila, qui a rempli le monde d'horreur, ne doit pas être le prix que l'on arrache au peuple palestinien en échange de son droit légitime à vivre dans son propre Etat, à l'intérieur de frontières sûres. Notre délégation condamne avec horreur le massacre commis de sang-froid des civils innocents au Liban. Nous appuyons le droit du peuple de Palestine à choisir son propre destin, à établir son propre Etat dans sa propre patrie à l'intérieur de frontières sûres et bien fixées, ainsi que le droit d'Israël à exister en tant qu'Etat dont la sécurité est garantie.

209. L'érosion constante de la dignité des populations noires d'Afrique australe par le régime raciste d'*apartheid* de Pretoria, l'occupation continue de la Namibie par ce régime et le harcèlement des Etats africains voisins constituent un affront à la conscience de tout homme civilisé. Nous condamnons la politique d'*apartheid* du régime raciste d'Afrique du Sud, et nous appuyons le droit de la majorité noire en Afrique du Sud de choisir le régime de gouvernement de son territoire.

210. La guerre insensée entre la République islamique d'Iran et l'Iraq, l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique, le conflit militaire dans l'Atlantique Sud, le chaos et la déstabilisation en Amérique centrale et dans les Caraïbes sont en tête d'une liste

qui se poursuit. Tous ces conflits ont été rendus possibles parce que nous méconnaissions les normes du comportement international que nous n'honorons qu'en paroles.

211. Nous appuyons la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'ONU concernant l'Afghanistan dans le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté et du statut non aligné de ce pays.

212. Le Belize appuie également la position du mouvement des pays non alignés à l'égard du Sahara occidental et invite les parties à entamer des négociations en vue de parvenir à une solution juste et durable du conflit au Sahara occidental, conformément aux principes de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, aux décisions de l'OUA et aux principes du mouvement des pays non alignés.

213. Nous espérons voir bientôt résolu le problème de la population du Timor oriental, dans le respect du principe de l'autodétermination.

214. Le déclenchement des hostilités, il y a quelques mois, dans l'Atlantique Sud entre l'Argentine et le Royaume-Uni, a été une cause de grave préoccupation pour le Belize. Fidèles à nos principes, nous proclamons sans équivoque qu'il est inadmissible de recourir à la force pour essayer de régler ce différend. Le Belize lance un appel pour qu'il soit mis fin officiellement aux hostilités et pour que soit négocié un règlement pacifique conforme aux résolutions pertinentes de l'ONU, avec la participation des bons offices du Secrétaire général.

215. La guerre et les conséquences de la guerre doivent nous rappeler que l'usage de la force n'est jamais une solution permanente à quelque différend que ce soit.

216. Dans notre propre région de l'Amérique centrale et des Caraïbes, la lutte pour la paix et la liberté et la lutte pour le développement sont clairement liées. L'agitation sociale et les tensions dans cette partie du monde sont à bien des égards les produits d'une longue histoire d'exploitation et de violations des droits de l'homme, aggravées par des pressions extérieures et le mépris des principes de non-intervention et de non-ingérence.

217. Bien que nous ayons choisi, au Belize, de suivre une politique destinée à empêcher l'exploitation et les abus, nous sommes, malgré tout, touchés par les problèmes de la région. Il nous appartient de rechercher résolument l'harmonie régionale fondée sur le respect mutuel, et le droit démocratique élémentaire d'un peuple à forger son propre destin.

218. Dans ce contexte, le Belize se réjouit de l'initiative prise par le président López Portillo du Mexique et le président Herrera Campins du Venezuela d'apporter la paix à la région grâce à une solution politique. Nous appuyons également la décision du mouvement des pays non alignés de convoquer une réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination à Managua, Nicaragua, du 10 au 14 janvier 1983.

219. C'est parce que le Belize pense que le dialogue direct entre pays démocratiques est le moyen adéquat pour revoir la situation dans leur région, et chercher des solutions à des problèmes communs, que notre Premier Ministre, M. George Price, a rencontré à

San José, Costa Rica, le 4 octobre dernier, les représentants de la Colombie, d'El Salvador, des Etats-Unis, du Honduras, de la Jamaïque, du Costa Rica et de la République dominicaine.

220. Le Belize souscrit à la déclaration finale de San José, qui souligne son appui aux principes de la démocratie représentative, pluraliste et de participation, et partage la préoccupation qu'inspire la détérioration de l'ordre économique international actuel, ainsi que du système financier international.

221. La réunion de San José a exprimé la conviction que pour promouvoir la paix et la stabilité régionales, il fallait favoriser des ententes politiques internes de nature à conduire à l'établissement de systèmes démocratiques, pluralistes et de participation. De telles ententes conduiraient au respect absolu de frontières bien définies et fixées, conformément aux traités en vigueur, ce qui représente le meilleur moyen d'empêcher des conflits frontaliers. Il s'agirait en effet de respecter autant que possible les lignes de juridiction traditionnelles.

222. La réunion de San José a également déclaré son respect pour l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats, son rejet du recours ou de la menace du recours à la force dans la résolution des conflits, la cessation de la course aux armements et l'élimination, sur la base d'une pleine réciprocité, des facteurs externes qui empêchent une paix stable et durable.

223. Pour notre part, nous continuons à tendre la main dans un geste d'amitié à la République du Guatemala, avec laquelle nous voulons avoir des relations de bon voisinage. En tant que deux nations souveraines, qui doivent inévitablement vivre ensemble à l'intérieur de frontières communes, nous sommes persuadés que nous pouvons coopérer à notre avantage mutuel. Nous sommes prêts à prendre les mesures nécessaires pour résoudre pacifiquement une controverse née dans un autre siècle. Le Belize doit cependant insister pour que l'on respecte son indépendance, sa souveraineté, son intégrité territoriale et son caractère non aligné.

224. Le refus opposé jusqu'ici par la République du Guatemala de reconnaître la réalité du Belize à l'intérieur de frontières traditionnelles établies depuis longtemps, constitue un défi flagrant et manifeste un mépris non déguisé pour l'appui que nous avons reçu de la part des Etats Membres de l'ONU. La République du Guatemala affirme qu'elle a des droits légitimes sur le territoire du Belize ce qui ne fait que prouver qu'elle poursuit une politique expansionniste privée de tout fondement juridique, historique ou politique.

225. Aucune partie du territoire du Belize n'a jamais été possédée ni occupée par le Guatemala. Le Belize appartient aux Beliziens. Le peuple du Belize, épris de paix et démocrate, le sait. Nos autres voisins d'Amérique centrale et des Caraïbes l'affirment. Le monde, par les Nations Unies, reconnaît la nation indépendante et souveraine qu'est le Belize.

226. Nous réitérons notre engagement à trouver une solution pacifique des différends qui nous opposent à la République du Guatemala, pour l'avantage mutuel de nos deux peuples. Mais l'intégrité territoriale du Belize ne peut pas être sacrifiée à une solution d'expé-

dient. Nous cherchons plutôt une paix juste et durable avec tous nos voisins, une paix fondée sur la confiance et le respect mutuels, et propre à assurer le développement de nos deux peuples.

227. Dans le même esprit, le Belize appuie le Guyana, nation sœur d'Amérique latine et des Caraïbes, qui cherche à préserver son intégrité territoriale, et nous invitons les parties à rechercher une solution pacifique dans le cadre d'une instance internationale appropriée.

228. Si l'on est parvenu à un consensus au niveau international aujourd'hui, c'est bien pour reconnaître que le monde est plongé dans un véritable désordre économique, et que le système financier international a grand besoin d'être remanié.

229. De plus en plus d'hommes et de femmes désireux de travailler ne trouvent pas d'emploi. Le commerce se ralentit et est réduit presque à néant. Les prix des produits de base déclinent rapidement. Les taux de change sont instables et le niveau des investissements très bas. Cette situation jette dans le chaos les pays plus pauvres. Il faut ajouter à cela les barrières tarifaires protectionnistes qui nous privent cruellement d'un marché pour nos produits. Le coût du service de la dette ne fait qu'augmenter, et la spéculation devient endémique et incontrôlée sur les marchés financiers.

230. Peut-on s'étonner, dans ces conditions, que la lutte économique, dans des pays comme le Belize, soit autre chose qu'une lutte pure et simple pour survivre ?

231. Les pays plus riches, développés, industrialisés, n'encouragent pas le développement des exportations dans les pays en développement, en refusant de payer un prix juste pour nos matières premières, qui à la longue auraient pu donner l'essor à une expansion saine du commerce international, dans l'intérêt de tous. Au lieu de cela, ils préfèrent financer les importations du tiers monde, au moyen de prêts à des taux exorbitants. Nous récoltons à présent les fruits amers de cette politique à courte vue.

232. Pour beaucoup de pays du tiers monde, le taux de croissance a été plus élevé, mais il s'agissait là d'un phénomène artificiel, qui s'est soldé par un alourdissement sans précédent du fardeau de la dette. Les conséquences inévitables nous affectent à présent tous. Même les pays qui ont eu le courage de mener une économie saine et de se montrer responsables du point de vue fiscal sont les victimes de ce système économique injuste qui a créé la crise des liquidités et ralenti les investissements. Dans une situation de ce genre, personne ne peut gagner, tous auront à souffrir. En raison de leur vulnérabilité, les pays petits et pauvres seront les plus affectés. Le sens commun, l'équité pure et simple exigent un changement. Les appels en faveur d'un nouvel ordre économique international ne pourront pas être étouffés, au risque de plonger le monde dans un chaos économique total.

233. Nous lançons un appel à tous les pays industrialisés pour qu'ils prennent des initiatives hardies et efficaces en vue de renforcer les efforts de redressement économique de nos pays. Nous reconnaissons la coopération offerte par les Etats-Unis en approuvant l'initiative du président Reagan concernant le bassin

des Caraïbes, et nous espérons que ces mesures seront un premier pas vers un effort de coopération plus vaste. Nous applaudissons également la coopération et l'assistance économiques apportées par le Groupe de Nassau dans notre hémisphère — le Canada, la Colombie, le Mexique et le Venezuela.

234. Le Belize note avec satisfaction qu'après 14 ans de négociations difficiles l'ONU a finalement approuvé la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Cette convention qui a fait l'objet d'un appui quasi universel est peut-être l'exemple récent le plus important révélant les possibilités de coopération dans une entreprise dont le but est de construire un avenir meilleur. Nous espérons qu'il sera possible de trouver d'autres formules de coopération dans d'autres domaines. Où trouver un meilleur lieu pour rechercher ces formules que l'Organisation des Nations Unies ?

235. La délégation du Belize estime que la Charte des Nations Unies est la clef du mécanisme permettant de créer un monde meilleur. La volonté de recourir au mécanisme de la Charte doit être renforcée consciemment. C'est pourquoi nous appuyons la proposition du Secrétaire général visant à la convocation d'une réunion du Conseil de sécurité au plus haut niveau possible, afin "de faire un effort sérieux pour renforcer le rempart protecteur et préventif de la sécurité collective, qui devrait nous abriter tous et être l'objectif primordial de l'Organisation". [A/37/1, p. 4]. L'Organisation demeure le dernier et le plus sûr espoir de l'humanité.

236. M. D'ESCOTO BROCKMANN (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser, ainsi qu'au noble pays que vous représentez, mes félicitations pour votre élection bien méritée à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que grâce à vos qualités diplomatiques, à votre sagesse et à votre objectivité les travaux de cette session seront menés à bien. Nous souhaitons également féliciter M. Kittani de l'habileté et du tact dont il a fait preuve lors de la présidence des travaux des diverses sessions de l'Assemblée générale tenues au cours de cette année particulièrement difficile. Nous remercions tout particulièrement le Secrétaire général pour les efforts exceptionnels qu'il a déployés au cours de la courte mais difficile période qui s'est écoulée depuis sa nomination à ses hautes fonctions.

237. Il est de coutume, lors du débat général, de passer en revue les événements les plus importants de la scène internationale. Année après année, nous déplorons presque rituellement les problèmes anciens ou nouveaux qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales. Mais, cette année, est venu s'ajouter un danger nouveau et grave : je veux parler du danger qui pèse sur la paix et la sécurité mondiales du fait de la résignation fataliste d'un nombre toujours plus grand de peuples, en particulier, de gouvernements, face au génocide, à la famine, à la misère et même à la possibilité d'une catastrophe nucléaire.

238. Face à la situation extrêmement tendue et fragile dans laquelle nous nous trouvons depuis 1945, l'Assemblée générale est appelée cette année à réfléchir profondément. La persistance de foyers de ten-

sion anciens et l'apparition de nouvelles sources de tension, outre les symptômes d'usure des structures actuelles pour le maintien de la paix et de la stabilité, nous conduisent inéluctablement à la conclusion que les préconditions nécessaires à la paix font défaut. D'ailleurs, comment pourrait-on instaurer la paix alors que la vaste majorité des habitants de la planète manquent de pain, d'instruction, de logements décentes, de sécurité et de droits politiques ? Il ne peut y avoir de paix sans justice. Il ne peut y avoir de paix tant que certains pays s'accrochent à des systèmes périmés de domination et de dépendance et font des efforts obstinés pour empêcher par tous les moyens les pays du tiers monde d'exercer leurs droits à l'autodétermination et à l'indépendance, et d'adopter des mesures qu'ils jugent indispensables pour surmonter leur sous-développement et la misère. Comment la paix pourrait-elle régner tant que les puissants persistent dans leur arrogance et exigent des pays en développement qu'ils agissent conformément aux intérêts impérialistes et au détriment des intérêts de leurs propres peuples ?

239. Comment la paix pourrait-elle régner alors que 40 p. 100 de la population du tiers monde se voient privés du droit d'apprendre à lire et à écrire ? Comment la paix pourrait-elle régner alors que la vaste majorité de l'humanité se débat encore contre la faim et la misère, tandis qu'une infime minorité consacre toutes ses ressources à des armes qu'elle entend utiliser contre ceux qui exigent la justice ?

240. Comment ne pas voir que nous traversons la crise économique la plus grave depuis la grande dépression des années 30, quand le revenu par habitant dans le monde n'a pas même enregistré le moindre progrès depuis 1981 et que, selon les prévisions, il devrait marquer un recul en 1982 ? Comment la paix pourrait-elle régner quand des pays et des continents entiers luttent non seulement pour un accroissement économique mais pour leur simple survie ? Nos pays exigent l'instauration d'un nouvel ordre économique dans lequel les pays développés ne chercheront pas à résoudre leurs propres problèmes dus au marasme, à l'inflation et au chômage aux dépens du tiers monde.

241. A cet égard, l'Amérique latine a éprouvé le besoin de jeter les fondements d'une stratégie d'indépendance et de sécurité. A la huitième réunion ordinaire du Conseil latino-américain du Système économique pour l'Amérique latine, qui s'est tenue en août dernier à Caracas, nos pays ont réaffirmé le droit souverain de toutes les nations à choisir leur propre système économique, social et politique, dans la paix et à l'abri de toute pression, agression et menaces extérieures.

242. A Managua, la dix-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine a également préconisé la création d'un système de sécurité dans le domaine alimentaire afin de réduire la vulnérabilité des pays latino-américains et des pays des Caraïbes par rapport à certains pays industrialisés. Et à Toronto, à l'occasion de la réunion annuelle conjointe du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, notre pays, au nom de l'Amérique latine, des Philippines et de l'Espagne, s'est opposé à l'intervention de certaines institutions dans le système d'organisation économique des pays qui ont besoin de recevoir une

aide. Nous avons aussi fait valoir les dangers que représentent la multiplication des conditions, l'augmentation des taux d'intérêt et la menace que constitue la mise en cause de l'importance que revêt la coopération internationale.

243. Quant à la coopération internationale, nous sommes inquiets de voir que certains pays développés ont tendance à ne pas respecter les engagements qu'ils ont contractés auprès du PNUD, ce qui entrave l'exécution déjà en cours de certains projets importants.

244. Un signe tout aussi symptomatique de l'indifférence actuelle manifestée à l'égard des intérêts vitaux de l'humanité est l'impudence de ceux qui prétendent nous dissimuler les conséquences d'un conflit nucléaire. Ils voudraient nous faire accroire, insensés qu'ils sont, que ce conflit pourrait se limiter à une région géographique donnée, au point que la puissance militaire la plus redoutable du monde proclame qu'il y a des questions plus importantes que la paix et que la force est un instrument légitime pour parvenir à ses objectifs de domination et d'hégémonie politique.

245. Cette politique dangereuse du Gouvernement des Etats-Unis actuel oblige les citoyens américains, eux-mêmes, et les peuples du monde à envisager le risque d'un affrontement nucléaire. Il ne faut pas s'étonner, dès lors, que le mouvement anti-nucléaire se soit étendu et renforcé, même aux Etats-Unis. Il ne faut pas s'étonner non plus que cette clameur populaire ne se reflète pas — hélas, nous y sommes habitués — dans les décisions des gouvernements, comme le prouvent les résultats bien minces obtenus à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

246. L'Amérique latine a connu, il y a quelques mois, une agression militaire colonialiste de la part d'une puissance étrangère à notre continent, qui menace l'intégrité territoriale et la souveraineté d'une nation sœur. Manifestement, nous parlons de l'invasion des îles Malvinas par les Britanniques. Cette invasion a pour origine l'obstination que met le Royaume-Uni à vouloir perpétuer une situation coloniale anachronique dans notre continent. A la stupéfaction des Latino-Américains, l'agression contre la République argentine n'ayant pu être commise que grâce à l'appui militaire, économique et politique apporté par les Etats-Unis à l'agresseur, cela a mis en lumière la conception nord-américaine des traités de défense mutuelle et les véritables mobiles qui les poussent à y adhérer.

247. Dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies, il est dit clairement que la question des îles Malvinas est une question coloniale, qui doit être réglée. Lorsque 20 ministres des affaires étrangères latino-américains ont demandé que cette situation soit examinée à l'Assemblée, ils ont voulu montrer par là, clairement, que la cause des îles Malvinas est également une cause de l'Amérique latine, et qu'il est indispensable que les négociations reprennent pour trouver un règlement pacifique au différend, sur la base des résolutions de l'ONU.

248. Le principe même de solidarité nous oblige à nous joindre à nos frères africains pour défendre

le droit de la Namibie à l'indépendance. Nous rejetons toutes les manœuvres tendant à mettre en place un gouvernement fantoche en Namibie; nous exigeons la pleine mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et nous exigeons que la SWAPO soit reconnue comme étant l'unique représentant légitime du peuple héroïque de la Namibie; nous dénonçons la campagne lancée par le gouvernement Reagan pour priver l'Angola de son droit inaliénable à la légitime défense et l'empêcher de demander l'aide nécessaire pour repousser les attaques sud-africaines. Nous sommes certains que ni cette politique de chantage, ni la concentration de milliers de soldats racistes à la frontière de l'Angola, ni les tentatives de déstabilisation contre les Etats de première ligne, particulièrement le Mozambique, ni l'utilisation de mercenaires pour renverser des gouvernements comme celui des Seychelles ne pourront faire plier la volonté bien arrêtée de ces peuples à défendre leur souveraineté et à réaliser celle de la Namibie.

249. Nous condamnons la politique agressive du régime raciste d'Afrique du Sud contre les Etats voisins, qui est une conséquence logique de son propre système criminel d'*apartheid*. Nous réaffirmons ce que notre mouvement des pays non alignés a souvent exposé, à savoir qu'il ne saurait y avoir la paix, la stabilité et la sécurité en Afrique australe tant que le régime oppresseur et illégal de l'*apartheid* ne sera pas totalement évincé. Nous sommes solidaires des dirigeants syndicalistes détenus et condamnés à mort par le diabolique régime raciste, au mépris flagrant des droits de l'homme les plus élémentaires. Les Nations Unies doivent redoubler d'efforts dans leur campagne visant à empêcher l'exécution de ces dirigeants et à obtenir leur libération.

250. Le monde entier a été témoin de l'agression brutale dont a été victime la République du Liban, où se sont succédé des atrocités que l'on ne peut comparer qu'à celles commises dans le cadre de la politique dite "de solution finale" appliquée par le régime nazi. Il convient de rappeler ici que l'Allemagne d'Hitler avait déclenché cette hétacombe par sa politique territoriale expansionniste qui visait l'extermination massive d'êtres humains, et dont l'une des premières victimes a été justement le peuple juif. Aujourd'hui, à la grande consternation du monde entier, les dirigeants de ce peuple, qui a survécu au génocide et aux camps de concentration, sont en train de commettre des génocides et de construire des camps de concentration en vue d'exterminer l'héroïque peuple palestinien.

251. Les horreurs des camps de réfugiés palestiniens, la tuerie sans discrimination de la population civile de Beyrouth, au mépris des règles les plus élémentaires du droit des gens, ont conduit la Junte du Gouvernement de relèvement national du Nicaragua à rompre le seul lien — fictif — qui l'unissait encore à Israël, à savoir les relations diplomatiques, puisque tous les autres liens réels avaient été rompus depuis la victoire de notre révolution. C'était donc là tout ce que pouvait faire le Nicaragua pour montrer qu'il refuse catégoriquement de reconnaître le régime sioniste et qu'il apporte son appui militant aux combattants palestiniens, à leur seul représentant légitime, l'OLP, ainsi qu'au peuple martyr du Liban.

252. Nous devons dénoncer, d'autre part, le fait qu'une grande puissance a été ouvertement complice des atrocités perpétrées par les forces sionistes au Liban. Cette puissance a donné au régime sioniste tout son appui politique, militaire et économique, garantissant ainsi l'impunité des crimes commis et, ce qui est encore plus honteux, elle a systématiquement entravé tous les efforts de paix au Conseil de sécurité, prétendant être seule capable de maîtriser le monstre qu'elle a elle-même engendré et qu'elle a toujours défendu.

253. Ces événements montrent de manière patente que le problème du Moyen-Orient ne pourra être réglé que lorsque les droits inaliénables du peuple palestinien seront reconnus, y compris son droit à l'autodétermination, son droit au retour dans ses foyers et son droit à créer son propre Etat. La communauté internationale doit intensifier ses efforts pour empêcher que règne, dans cette partie du monde, la politique de force et du fait accompli que pratique Israël, qui risquerait d'aboutir à l'extermination pure et simple du peuple palestinien. Il est également évident que la crise du Moyen-Orient ne pourra être réglée que lorsqu'on renoncera à protéger le crime, le terrorisme et le génocide et lorsqu'on cessera d'empêcher l'ONU, et particulièrement le Secrétaire général et le Conseil de sécurité, de s'acquitter du rôle que leur a conféré la Charte.

254. En tant que membre du mouvement des pays non alignés et en tant que nation révolutionnaire, nous tenons à exprimer notre solidarité avec tous les pays et tous les peuples qui luttent pour conquérir ou préserver leur indépendance : avec le peuple de Chypre, qui cherche à exercer son droit de défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la nation, avec la Grenade et la Jamahiriya arabe libyenne dans la défense de leur souveraineté contre l'impérialisme, avec la République sœur de Cuba qui réclame le retour de Guantánamo illégalement occupée et nous condamnons de la manière la plus ferme possible le blocus et les menaces persistantes contre ce pays. Nous nous unissons au Gouvernement et au peuple frère de Panama qui réclament à juste titre que soient respectés les traités Torrijos-Carter.

255. Avec le peuple de Bolivie, nous nous réjouissons du retour de la nation à la légalité et à la démocratie. Nous exprimons notre solidarité à l'égard du peuple de Porto Rico et de son droit à l'indépendance et à l'autodétermination, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en rappelant que le problème du peuple portoricain est une question concernant manifestement l'Amérique latine dont Porto Rico fait indiscutablement partie. Nous appuyons la juste lutte du peuple coréen pour la réunification pacifique et démocratique de son pays, sans intervention extérieure.

256. Nous réaffirmons notre soutien à l'appel lancé par le mouvement des pays non alignés en faveur du Sahara occidental afin que les parties concernées entament immédiatement des négociations dans le but de parvenir à une solution du conflit, qui soit juste et durable, conformément aux dispositions de la résolution 1514 (XV), aux principes du mouvement, aux décisions de l'OUA et aux principes de la Charte.

257. Nous nous félicitons des efforts entrepris par les Etats de l'Asie du Sud-Est en vue d'entamer un dialogue visant au rétablissement de la paix et de la stabilité dans cette région. Nous nous félicitons également des positions et des appels adoptés par le mouvement des pays non alignés à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi.

258. L'aggravation de la situation internationale ne peut être dissociée de la crise grave que traverse l'Organisation. C'est pourquoi nous sommes heureux de la franchise avec laquelle le Secrétaire général a reconnu, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, que les Nations Unies avaient été laissées de côté par certains pays et nous appuyons ses recommandations en vue de renforcer l'Organisation, en particulier, l'autorité du Conseil de sécurité afin de prévenir les conflits et donner plus de force au système de sécurité internationale. A cet égard, je souligne que nous ne pouvons plus accepter que le droit de veto soit utilisé pour s'opposer à la condamnation de la terreur, de l'agression et du génocide, car le fait qu'un pays jouisse de la sympathie de Washington ne peut être interprété comme un blanc-seing donné à ceux qui violent les principes fondamentaux de la Charte et les normes les plus élémentaires du droit.

259. La communauté internationale doit être profondément préoccupée de la tendance toujours plus nette d'un membre permanent du Conseil de sécurité de recourir au veto pour s'opposer aux justes propositions de paix formulées dans un sentiment élevé de responsabilité par des gouvernements de pays situés dans les régions les plus troublées du monde. De manière concrète, nous voulons parler de la décision prise par le gouvernement Reagan de mettre son veto au projet de résolution présenté le 2 avril dernier par le Panama et le Guyana<sup>10</sup>, au sujet de l'Amérique centrale, alors que ce projet se bornait à réaffirmer l'illégalité du recours ou de la menace de recours à la force dans les relations entre Etats et contenait un appel au dialogue entre toutes les parties intéressées.

260. Le Nicaragua estime que rien ne peut justifier l'attitude du gouvernement Reagan à l'égard de notre pays et de la région de l'Amérique centrale. Il est absurde, à nos yeux, de nous présenter comme constituant une menace pour les Etats-Unis du seul fait que nous avons décidé, dans l'exercice de notre droit souverain, de choisir une voie politique indépendante dans le cadre du non-alignement le plus rigoureux. Il est absurde encore de blâmer le Nicaragua pour tous les problèmes qui se posent aux pays de l'Amérique centrale et dont les origines et les causes véritables sont dues exclusivement au fait que l'on remet toujours à plus tard la solution de ces problèmes. Les peuples d'Amérique centrale ne semblent plus disposés à tolérer indéfiniment une telle situation, même si les Etats-Unis continuent de s'opposer à tous les changements tendant à accorder une plus grande indépendance aux peuples d'Amérique centrale.

261. Nous avons dit et nous répétons une fois encore que le Gouvernement du Nicaragua a la volonté bien arrêtée de parvenir, avec les Etats-Unis, à une entente qui permettrait d'améliorer sensiblement les relations entre nos deux Etats, sur la base du respect mutuel, de la non-intervention dans les affaires intérieures et, en particulier, sur la base de l'égalité souveraine,

de l'indépendance et de l'autodétermination, principes qui constituent le fondement de la paix et de la stabilité dans le monde et sont consacrés dans la Charte.

262. Inspirés par notre vocation inébranlable de paix, nous avons présenté au Gouvernement Reagan diverses formules permettant d'amorcer un dialogue et nous avons maintes fois réitéré notre invitation d'organiser, au niveau le plus élevé, des réunions entre représentants de nos pays, dans l'espoir d'éviter que ne se matérialisent les menaces de recours à la force contre le Nicaragua.

263. Malheureusement, la réponse du Gouvernement des Etats-Unis, à ce jour, a été d'essayer de nous imposer sa division rigide entre l'Est et l'Ouest, assortie de pressions économiques, d'accusations et de menaces, au point de financer des activités clandestines de déstabilisation et de permettre l'utilisation du territoire nord-américain pour la formation et l'entraînement de forces contre-révolutionnaires et la préparation d'actes de nature criminelle contre le Nicaragua. L'assistance financière et les facilités d'organisation que le Gouvernement Reagan accorde aux ennemis de notre peuple ont eu pour résultat l'accroissement des actions terroristes et des attaques armées contre notre territoire national, une augmentation sensible en armes, en personnel et en moyens d'organisation des forces contre-révolutionnaires. Ces forces ont reçu des engins de guerre perfectionnés équipant seulement les armées régulières, tels que ceux que nous avons trouvés après le dynamitage et le sabotage de deux ponts stratégiques aux alentours de notre frontière avec le Honduras, et des avions de chasse ont été utilisés dans la tentative de détruire notre unique raffinerie de pétrole et les dépôts de combustibles situés dans le port de Corinto, sur la côte de l'océan Pacifique. Pour compléter ce tableau désolant, je suis bien obligé de mentionner la présence de navires de guerre des Etats-Unis dans nos eaux territoriales, le survol d'avions espions et l'organisation de manœuvres militaires communes avec l'armée du Honduras, près de nos frontières.

264. Fermement résolu à lutter pour consolider la paix dans notre région, le Gouvernement du Nicaragua recherche des solutions qui pourraient permettre de réaliser une entente entre les pays d'Amérique centrale, auxquels nous sommes unis par des liens tels qu'aucune puissance étrangère, aussi puissante soit-elle, ne pourra y porter atteinte de manière permanente.

265. A cet égard, je voudrais rappeler l'importance capitale qu'a revêtu pour l'unité de l'Amérique centrale la réunion des Ministres des affaires étrangères qui a eu lieu à San José, au Costa Rica, les 14 et 15 mars 1980. Ainsi que le stipule la déclaration adoptée à l'issue de la réunion, celle-ci a été motivée par la conviction qu'un dialogue franc et direct entre les pays de l'isthme centre-américain était la meilleure manière d'examiner la situation régionale dans les domaines politiques, économiques et sociaux, et la manière la plus appropriée d'adopter des positions communes dans l'intérêt des peuples d'Amérique centrale. Dans le premier point de la Déclaration de San José de 1980, il est dit que la coexistence pacifique et harmonieuse entre les Etats de la région exige que soient respectés les différents systèmes politiques, le droit à l'autodétermination et le droit pour chaque

Etat de résoudre ses affaires intérieures en fonction de sa propre histoire.

266. Une autre décision importante, adoptée lors de la réunion, a été d'inclure la République sœur du Panama dans l'Amérique centrale et d'institutionnaliser les réunions des ministres des affaires étrangères de la région, qui continueront à se tenir régulièrement trois fois par an.

267. Dernièrement, lors de mon voyage à Tegucigalpa au mois d'avril 1982, le Ministre des affaires étrangères du Honduras, M. Edgardo Paz Barnica, m'a fait savoir qu'il convoquerait immédiatement une réunion des ministres des affaires étrangères de la région — initiative que le Nicaragua a accueillie sur le champ et avec plaisir. Je me suis engagé à appuyer l'inscription à l'ordre du jour de cette réunion des six points qui figurent dans une proposition de paix que le Ministre des affaires étrangères du Honduras avait exprimé le vœu de soumettre, aux fins d'examen, aux ministres des affaires étrangères du Guatemala, d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua, du Costa Rica et du Panama.

268. Mais à notre grand étonnement, six mois après cette conversation, c'est-à-dire au mois d'octobre, et au mépris des accords toujours en vigueur de la Déclaration des ministres des affaires étrangères de l'Amérique centrale de 1980, une autre réunion des ministres des affaires étrangères a été convoquée, également au Costa Rica, à l'instigation des Etats-Unis. Etant donné que certains Etats d'Amérique centrale ont été exclus, en violation des décisions adoptées précédemment par les ministres des affaires étrangères de la région, cette réunion ne pouvait être considérée que comme un événement marginal et peu important quant à son contenu, et dirigée contre les intérêts véritables de la paix, de la stabilité et du développement de nos peuples.

269. L'Amérique centrale, pour les raisons que je viens d'indiquer, se trouve dans une situation de grande effervescence politique, exacerbée par de graves problèmes économiques. Cependant, comme le montre la lettre envoyée conjointement par les Présidents du Mexique et du Venezuela au Coordonnateur du Conseil du gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, Daniel Ortega Saavedra, et au Président du Honduras, M. Roberto Suazo Córdoba, il est incontestable que la situation la plus critique et le problème le plus grave que connaît la région est la détérioration dangereuse des relations entre le Honduras et le Nicaragua qui risque de provoquer un conflit d'une ampleur imprévisible.

270. L'attitude du Gouvernement américain, il faut bien le dire, a eu un effet décisif sur des secteurs puissants de l'armée hondurienne qui fournissent une aide importante aux forces contre-révolutionnaires, permettant qu'on utilise le territoire du Honduras comme une base d'opérations militaires pour attaquer les villes et les postes frontières du Nicaragua, permettant également la fourniture d'armes, d'un soutien logistique et d'une infrastructure, et tolérant les provocations et les attaques menées par les soldats de l'armée de ce pays, au point de conclure des accords spéciaux avec les Etats-Unis sur la base desquels le Gouvernement américain a accru son aide militaire au Honduras, a financé la cons-

truction d'aéroports et de bases militaires, a multiplié le nombre de ses conseillers et se réserve le droit d'utiliser ces bases et d'autres bases ainsi que l'infrastructure militaire du Honduras. Il est évident que cette politique crée une dangereuse spirale belliciste en Amérique centrale. Cela encourage les secteurs les plus agressifs du Honduras et d'autres pays de la région à se vanter, au mépris de tout bon sens, de leur potentiel militaire pour renverser le régime du Nicaragua et à demander ouvertement une intervention militaire dans notre pays.

271. Ces préparatifs militaires, qui préludent à l'agression largement annoncée contre le Nicaragua, ont été dénoncés, il y a quelque temps, par l'ancien commandant de la Force de sécurité publique du Honduras, le colonel Leónidas Torres Arias, et cette semaine, par le maire de Puerto Lempira, Marcial Colemann, qui a déclaré à des agences de presse qu'une invasion du Nicaragua, sans précédent, se préparait, organisée à partir de Puerto Lempira. Il a déclaré que les contre-révolutionnaires disposent d'un avion Hercule de l'armée de l'air américaine. Il a également dénoncé le fait qu'il existait une poudrière à Puerto Lempira, dont peut témoigner la population locale, et des camps contre-révolutionnaires à partir desquels opèrent les forces qui ont commencé l'invasion silencieuse de notre pays.

272. Malgré ces faits irréfutables, une vaste campagne de propagande diplomatique a été lancée pour diffamer le Nicaragua en le faisant passer pour un pays fermé à tout dialogue, quand, en réalité, c'est le peuple du Nicaragua qui est victime de cette attaque et le Honduras qui refuse systématiquement de participer à un dialogue au niveau le plus élevé pour résoudre les problèmes bilatéraux. Ce refus tient peut-être au fait qu'on considère nos problèmes avec le Honduras, pays frère avec lequel nous avons des liens solides, comme des problèmes qui se posent avec les Etats-Unis, étant donné que le gouvernement Reagan, conscient de l'absurdité d'un affrontement direct avec le Nicaragua — les Etats-Unis étant si gigantesques et nous si petits — a choisi le Honduras comme une base idéale d'agression contre notre pays, avec le but insensé de nous déstabiliser et de renverser notre gouvernement. C'est oublier qu'il est impossible d'y parvenir étant donné l'unité monolithique de notre peuple décidé à se défendre et à consolider les conquêtes si chèrement acquises ces dernières années.

273. Entre septembre 1981 et septembre 1982, notre pays a été victime de quelque 140 attaques à partir du Honduras. On a constaté quelque 23 infiltrations de bandes et d'unités militaires contre-révolutionnaires. Il y a eu 10 violations et incidents dans nos eaux territoriales. Tout cela a provoqué un bilan douloureux : 150 Nicaraguayens ont été assassinés, 50 ont disparu et les dommages matériels sont incalculables. Notre gouvernement a été contraint d'évacuer la population civile résidant dans la zone frontière transformée en terre brûlée.

274. Dans le cadre de ses multiples initiatives de paix, le Nicaragua a encouragé la réunion entre les chefs d'Etat du Honduras et du Nicaragua qui a eu lieu à El Guasaule, poste frontière, le 13 mai 1981; nous avons réclamé à plusieurs reprises qu'une rencontre ait lieu entre les dirigeants de l'armée des deux

Etats, comme nous étions convenus à El Guasaule; en avril dernier, je me suis rendu à Tegucigalpa pour m'entretenir avec le Ministre des affaires étrangères, M. Paz Barnica et lui présenter un plan de paix en sept points, qui a été totalement rejeté par la suite, jusque dans ses moindres détails, par le Honduras; nous avons encouragé les chefs d'état-major des forces armées des deux pays à se rencontrer, et la réunion a eu lieu en mai dernier au poste-frontière de La Fraternidad. De tous les accords obtenus à la rencontre de La Fraternidad, le seul résultat concret a été la réunion tenue entre les chefs des forces navales de nos pays, dans le port de Corinto.

275. La détérioration rapide de la situation le long de la frontière et le refus systématique du Honduras de présenter des solutions viables et urgentes conformes à la situation existante ont poussé le Nicaragua à faire un nouvel effort, et le 6 août dernier mon pays a invité le Président du Honduras à rencontrer, à Managua, le Coordonnateur du Conseil du gouvernement de reconstruction nationale. On nous a dit officieusement que cette réunion devait être précédée d'une réunion des Ministres des relations extérieures. Le 24 août, j'ai envoyé une invitation au Ministre des relations extérieures du Honduras pour que nous nous retrouvions à Managua au début de septembre. J'ai renouvelé cette invitation le 4 octobre, en demandant au Ministre de fixer la date de notre rencontre. Le Ministre a répondu à ces deux invitations en déclarant qu'il ne pouvait s'engager pour l'instant car il avait trop de travail. Dans ces conditions, les Gouvernements du Mexique et du Venezuela ont pris une initiative de paix fort importante, que le Nicaragua a été heureux d'accueillir immédiatement, mais, malheureusement, le Honduras, pour sa part, a rejeté cette initiative en déclarant qu'il avait trop de questions pressantes à traiter pour l'instant.

276. Pleinement conscient de la délicate situation qui règne en Amérique centrale, le Nicaragua a redoublé d'efforts et continuera à faire tout ce qui est humainement possible afin de parvenir, par le dialogue, à une solution pacifique des relations critiques avec les Etats-Unis et le Honduras, étant donné que le Nicaragua fait de la lutte pour la paix le principe directeur de toute sa politique. Le Nicaragua n'a qu'une seule aspiration : vivre en paix pour assurer son relèvement matériel et spirituel dans le respect le plus absolu des principes de la Charte et du non-alignement.

277. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre du débat général, auquel ont pris part 143 représentants. Ce nombre en soi témoigne de l'intérêt que les Etats Membres portent aux activités des Nations Unies. Nous avons entendu des allocutions de plusieurs chefs d'Etat ou de gouvernement. Je suis convaincu que les déclarations d'intention faites au titre du débat général reflètent les nombreux points de vue de l'ensemble des Etats Membres et aideront l'Assemblée générale à accomplir les tâches qui l'attendent. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier très sincèrement une fois de plus tous les orateurs qui ont eu la gentillesse d'adresser des paroles aimables à mon pays et à moi-même au cours de leurs interventions.

278. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde et doivent être faites par les représentants de leur place.

279. M. ALATAS (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a demandé la parole pour exercer son droit de répondre aux accusations et aux insinuations calomnieuses et sans fondement faites par certaines délégations au cours du débat général en ce qui concerne la question dite du Timor oriental. Nous n'avons pas été surpris de voir certaines délégations répéter, comme par le passé, les mêmes accusations usées contre mon gouvernement. Nous n'avons pas été surpris non plus de voir ces délégations recourir encore une fois aux mêmes raisonnements tortueux et à la même présentation délibérément faussée de la situation qui existe en fait au Timor oriental.

280. L'on serait tenté d'ignorer cet exercice annuel qui ne mérite pas de commentaires. Cependant, en persistant dans leur campagne au service des intérêts égoïstes de quelques soi-disant exilés du Timor oriental, et dont le vrai visage a été démasqué depuis longtemps par le peuple du Timor oriental, ces délégations nuisent aux intérêts réels de l'ensemble de la population du Timor oriental. et nous ne pouvons donc garder le silence.

281. Le Premier Ministre du Portugal, dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée, a dit en passant que le Portugal, il y a sept ans, avait "cessé de pouvoir s'acquitter de ses responsabilités en tant que puissance administrante" [14<sup>e</sup> séance, par. 22] au Timor oriental. Le Premier Ministre, apparemment, a jugé peu important d'expliquer pourquoi cela s'était produit. Mais, comme l'histoire le montre, le Portugal a cessé de s'acquitter de ces responsabilités parce qu'il a abandonné le Timor oriental de la façon la plus irresponsable en août 1975. Il l'a fait après avoir permis que la situation dans le territoire se détériore au point de provoquer une guerre civile en incitant le parti qu'il avait lui-même créé, le FRETILIN, à s'emparer du pouvoir et à déclencher un règne de terreur contre ses adversaires politiques et en fournissant à ce parti les armes nécessaires pour ce faire. De ce fait, le Portugal s'est fort mal acquitté de sa tâche de décolonisation au Timor oriental. En abandonnant le territoire, le Portugal, en fait, a abandonné ses responsabilités de puissance administrante, ce que même le FRETILIN avait souligné à l'époque en annonçant sa propre déclaration unilatérale d'indépendance. Il est donc ironique qu'après avoir agi ainsi en 1975, le Gouvernement portugais prétende maintenant se sentir animé d'un fort sens du "devoir national et moral" à l'égard du Timor oriental et veuille encore être considéré comme la Puissance administrante.

282. Nous aurions aimé que ce noble sens du devoir moral et des responsabilités existent il y a sept ans. S'il en avait été ainsi, des milliers d'habitants du Timor oriental auraient été sauvés de la mort et des souffrances provoquées par la guerre civile. Ainsi, par ses propres actes, le Portugal, à notre avis, a perdu tout droit moral d'être considéré comme puissance administrante et nous sommes toujours fort surpris de voir que même parmi nos frères du mouvement des

pays non alignés, il s'en trouve quelques-uns qui voudraient inverser le cours de l'histoire et rendre le Timor oriental à son ancien maître colonial. Un fait irréfutable est que le processus de décolonisation au Timor oriental s'est achevé lorsque la majorité écrasante des habitants a décidé d'accéder à l'indépendance, grâce à l'intégration à l'Indonésie, sur la base du plein respect des résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale.

283. Nous sommes également étonnés par la référence que le Premier Ministre portugais a faite aux violations de son "identité culturelle" que l'on ferait subir au Timor oriental en raison de son intégration à l'Indonésie. Nous nous demandons si on veut par là suggérer que l'identité culturelle du Timor oriental devrait être portugaise. Ou doit-on en déduire que l'identité culturelle de ce territoire a ses racines dans la langue portugaise ? Et si c'est cela qu'on veut suggérer, devons-nous y voir la justification d'une forme d'impérialisme culturel, séquelle inévitable du colonialisme passé ?

284. Certains des orateurs ont également parlé du prétendu FRETILIN comme d'une "organisation d'avant-garde représentant légitimement le peuple du Timor oriental". Certains d'entre eux vont même jusqu'à lui faire l'honneur de le considérer comme un "mouvement de libération nationale". Voilà qui est absurde. Pour ma délégation, c'est faire affront au statut de tous les mouvements de libération véritables dans le monde.

285. Le prétendu FRETILIN a été créé en 1974, après la révolution portugaise survenue la même année. Le FRETILIN n'a jamais lutté contre le colonialisme portugais; ses dirigeants n'ont jamais été que les collaborateurs favoris du régime colonial portugais et ses forces armées se composaient essentiellement d'anciens soldats coloniaux. Et s'il demeurait encore un doute quant aux origines et au statut véritables du FRETILIN, les événements de 1975, lorsque l'administration coloniale portugaise a aidé et encouragé ouvertement le FRETILIN à s'emparer du pouvoir par la force des armes au lieu de recourir à des méthodes démocratiques, devraient amplement suffire à les dissiper. Le FRETILIN n'était que l'un des cinq partis existant au Timor oriental à l'époque. Les quatre autres étaient l'APODETI, l'UDT, le KOTA et le TRABALHISTA. De l'aveu même du Portugal, l'UDT était de loin le plus important des cinq. Donc, avec les trois autres partis, il représentait de façon convaincante la grande majorité de la population et, en fait, il contrôlait le territoire lorsqu'en mai 1976, le peuple, exerçant son droit à l'autodétermination, a exprimé sa volonté d'accéder à l'indépendance par l'intégration.

286. C'est en tant que pays et que peuple que nous avons mené notre guerre révolutionnaire d'indépendance; c'est en tant que pays et que peuple que nous avons eu un mouvement de libération nationale qui a lutté pendant des années contre le colonialisme; et c'est en tant que pays et que peuple que nous avons toujours appuyé les mouvements d'indépendance véritables dans le monde. Aussi l'Indonésie a-t-elle suffisamment d'expérience pour faire la distinction entre les mouvements de libération véritables et les pseudo-révolutionnaires qui ne sont rien d'autre que les commis déguisés des régimes coloniaux. Nous

aurions espéré que les quelques partisans que comptait encore le FRETILIN parmi nos frères du mouvement des pays non alignés sachent faire la distinction entre les deux.

287. On a prétendu, au cours du débat général, que l'Indonésie n'avait jamais lutté contre le Portugal. Si nous devons comprendre par là que l'Indonésie n'a jamais pris les armes contre le Portugal, on a raison de le dire. Mais, comme l'histoire le montre, l'Indonésie s'est opposée au colonialisme portugais, au Timor oriental et ailleurs, de même qu'elle s'est opposée à d'autres puissances coloniales dans toutes les instances mondiales et qu'elle a appuyé chaque mouvement de libération véritable. Le fait que nous n'ayons jamais pris les armes contre le Portugal à propos du Timor oriental ne fait que prouver que l'Indonésie n'a jamais nourri d'ambitions expansionnistes ou territoriales à l'encontre du Timor oriental. En fait, lorsqu'à la suite de la révolution de 1974 au Portugal, le nouveau gouvernement a entamé le processus de décolonisation au Timor oriental, mon pays s'en est réjoui et il s'est efforcé, de bonne grâce, de coopérer à l'heureux aboutissement de ce processus. Nous ne sommes donc pour rien dans les événements tragiques qui devaient suivre au Timor oriental et aucun raisonnement tortueux, aucune fausse interprétation des faits ne sauraient décharger le Portugal et le FRETILIN de la responsabilité qui leur incombe dans les événements violents dont le Timor oriental devait être le théâtre en 1975. Cette suite d'événements est bien la preuve que le seul rôle que l'Indonésie y ait joué a été de faire en sorte que les volontés du peuple du Timor oriental soient respectées.

288. En outre, nous ne pouvons que réprover les descriptions malveillantes et totalement fausses qu'on a faites de la situation qui règne actuellement dans la province. Il semble que les références faites au Timor oriental, à cet égard, pendant le débat général n'aient d'autre but que d'entraîner les Etats Membres dans la campagne de calomnie et de désinformation menée par les détracteurs et les adversaires de l'Indonésie qui veulent discréditer à la fois sa politique et les progrès accomplis dans le développement du Timor oriental. Aujourd'hui, c'est en tant que peuple indonésien que la population de la province du Timor oriental travaille avec son gouvernement national et avec l'aide de pays amis, celle du Comité international de la Croix-Rouge, du Catholic Relief Services, du FISE et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour surmonter le legs de 400 ans de retard économique et d'exploitation coloniale.

289. Il n'en reste pas moins que ces quelques délégations ont essayé de faire croire que la famine sévissait au Timor oriental, qu'il s'y déroulait des opérations militaires d'envergure contre la population civile et que les droits de l'homme y étaient grossièrement bafoués.

290. Au risque de me répéter...

291. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je suis désolé d'avoir à interrompre le représentant de l'Indonésie, mais les 10 minutes qui lui étaient imparties sont écoulées.

292. M. ALATAS (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Pouvez-vous m'accorder encore une minute, Monsieur le Président ?

293. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Soyez aussi bref que possible car votre temps de parole est épuisé.

294. M. ALATAS (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Au risque de me répéter, je voudrais dire une fois encore que la famine ne sévit pas en Indonésie et qu'elle ne risque pas de sévir un jour. Aucune opération militaire de grande envergure n'est menée contre la population civile ou même contre le FRETILIN, parce qu'il n'y a plus de FRETILIN au Timor oriental.

295. Enfin, ma délégation rejette catégoriquement les allégations qui ont été faites au sujet du Timor oriental. Nous les considérons comme une grave ingérence dans les affaires intérieures de l'Indonésie et, par conséquent, comme une violation directe du paragraphe 7 de l'article 2 de la Charte des Nations Unies.

296. M. WHYTE (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de Malte a parlé hier [32<sup>e</sup> séance] du problème des restes matériels de guerre à propos, en particulier, du port de La Valette. Cette question a été traitée en détail dans la réponse qu'a faite Sir Anthony Parsons à la trente-sixième session [30<sup>e</sup> séance].

297. Le Gouvernement britannique s'est toujours montré disposé à discuter de ces problèmes sur le plan bilatéral et cela n'a pas changé. Il est déplacé de parler de conditions préalables ou d'un prétendu principe universel.

298. Le Gouvernement britannique a dit et redit que, bien qu'il ne soit pas tenu, juridiquement, d'enlever les engins qui n'ont pas explosé ou les épaves se trouvant dans les eaux maltaises — principalement du fait de l'attaque des puissances de l'Axe — il envisagerait d'apporter une aide aux plans concrets de mise en valeur du port s'il est prouvé que les épaves ou ces engins, qui n'ont pas explosé, entravent ces plans. Et cette offre tient toujours.

299. Plusieurs représentants ici présents ont peut-être constaté que nous avons fait des efforts tout à fait extraordinaires pour sortir des eaux de Portsmouth le navire royal d'Henry VIII, qui avait sombré il y a plus de 400 ans. Mais je voudrais que les représentants sachent que c'est là une situation tout à fait exceptionnelle. Notre attitude à l'égard des problèmes de La Valette est conforme à la pratique courante au Royaume-Uni en vertu de laquelle nous laissons les épaves là où elles sont à moins qu'il ne soit prouvé qu'elles constituent un obstacle à la navigation.

300. M. RABETAFIKA (Madagascar) : Ma délégation n'a pas l'habitude de recourir au droit de réponse pour faire valoir ses arguments. Au cours de mes 20 années d'expérience de l'ONU, c'est la deuxième fois que j'use personnellement de ce droit régulier et cette fois pour relever les inexactitudes, les omissions et les fausses représentations qui ont émaillé la déclaration du représentant du Royaume du Maroc lors de la 30<sup>e</sup> séance.

301. Le représentant du Royaume du Maroc a parlé des manœuvres multiples qui ont entravé le processus prévu pour mettre fin au conflit du Sahara occidental en mentionnant les résolutions de l'OUA ainsi que la décision 36/406 de l'Assemblée générale mais en ignorant la résolution 36/46 de l'Assemblée.

302. Evidemment, de la part de la délégation marocaine, une telle omission ne peut pas être qualifiée de manœuvre.

303. Nous nous sommes ralliés au consensus de Nairobi mais nous avons toujours maintenu que, pour qu'un tel consensus soit viable, il fallait que le Maroc retire son administration du Sahara occidental et qu'il mette fin à l'occupation militaire du territoire. Toutefois, dans l'intérêt de l'unité africaine, nous n'avons pas insisté outre mesure sur ces conditions, étant entendu que si le consensus n'était pas mis en œuvre, nous reviendrions sur la concession que nous avons consentie temporairement, certes, mais de bonne foi, cette bonne foi indispensable dans la conduite normale des relations internationales, mais qui a singulièrement fait défaut à la partie marocaine lorsqu'il s'est agi d'identifier les parties au conflit devant le Comité de mise en œuvre de l'OUA, réuni à Nairobi en février de cette année.

304. Que l'on nous dise donc qui a rompu le consensus de la dix-huitième session de la Conférence de l'OUA ! Ceux qui ont fait taire leurs exigences ou bien ceux qui se sont entêtés à faire admettre par l'OUA, envers et malgré tout, qu'il n'y a pas de conflit entre le Maroc et le POLISARIO ? L'art de la manœuvre et de la confusion est porté à son comble lorsque l'on prétend faire face à un conflit avec une partie que l'on choisit d'ignorer et, encore mieux, de faire disparaître par la magie du verbe.

305. Le représentant du Royaume du Maroc a voulu aussi lier d'une façon péremptoire, sinon superficielle, la crise actuelle de l'OUA et l'admission de la République arabe sahraouie démocratique à cette organisation, admission qualifiée de mascarade alors qu'elle découlait de la volonté souveraine de 26 Etats, exprimée déjà en 1980 à la dix-septième session de la Conférence de l'OUA à Freetown, au Sierra Leone. En fait de mascarade, la partie marocaine doit certainement s'y connaître depuis la marche verte, la consultation Djemma croupion et la prétendue initiative de Nairobi, rapidement répudiée dès que les conséquences inévitables n'ont plus été du goût des dirigeants marocains.

306. Or, nous avons dit à la 24<sup>e</sup> séance que la crise traversée par l'OUA ne datait pas et ne saurait dater de l'admission de la République arabe sahraouie démocratique à l'OUA. Pour être plus clair, la crise date du moment où l'un des membres de l'OUA a enfreint l'un des principes énoncés dans l'Article III de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, signée à Addis-Abeba le 25 mai 1963 par 31 Etats sur 32 représentés, pour des raisons bien connues de ceux qui étaient à Addis-Abeba à ce moment-là.

307. La responsabilité de la crise incombe au Maroc qui, en ce qui concerne le Sahara occidental, a détourné le principe qui se lit comme suit : "dévouement sans réserve à la cause de l'émancipation totale des territoires africains non encore indépendants", et qui, pour couronner toutes les manœuvres de ces dernières

années, a refusé la négociation solennellement promise. Il n'est pas étonnant que pour se disculper ou pour essayer de se disculper, la partie marocaine ait jugé opportun de dire que Madagascar, avec d'autres pays, a été parmi les artisans les plus zélés et les plus fervents de la crise.

308. On n'est plus à une falsification près. Comme nous ne pouvons nous attendre à ce que la délégation marocaine soit d'accord avec nous sur ce point, nous comprenons donc, en nous référant à ce que nous avons dit le 8 octobre dernier, que la délégation marocaine ne croit pas à l'existence d'une volonté africaine de surmonter cette crise, qu'elle pense que nous ne parviendrons pas à nos fins et qu'il n'est même pas nécessaire de défier ceux qui ont misé sur une Afrique momentanément désunie. C'était le contraire de toutes nos professions de foi mais, évidemment, pour la délégation marocaine, nos professions de foi ne peuvent être que fausses.

309. Nous ne prétendons pas être les défenseurs exclusifs de l'OUA ni les détenteurs de la vérité, de la sagesse et de la vraie majorité, mais nous avons au moins eu le courage de lancer, que ce soit au niveau des ministres ou au niveau des chefs d'Etat réunis à Tripoli en juillet et en août derniers, des appels pour la réalisation des objectifs essentiels de l'unité africaine. On connaît la fin de non-recevoir qui a été opposée par le Maroc et ce sera là ma conclusion.

310. M. KIRCA (Turquie) : Le Ministre des affaires étrangères de la Suède, à ma grande surprise, a choisi de parler de mon pays dans des termes plutôt désobligeants, qu'il ne mérite point.

311. Certes, il y a en Turquie pour le moment, un régime militaire mais non pas militariste, comme le Ministre suédois semble le croire.

312. Laissez-moi rappeler quelques faits. En septembre 1980, les institutions parlementaires, telles qu'elles étaient créées par la Constitution de 1961, étaient totalement paralysées. Le Parlement se trouvait dans l'incapacité absolue de légiférer et même d'élire un nouveau Président de la République. Les gouvernements trop faibles et tout à fait instables ne pouvaient plus faire prévaloir l'autorité républicaine et le respect de l'ordre et de la loi. A la veille de l'intervention des forces armées, les victimes du terrorisme se mesuraient presque jusqu'à la trentaine par jour. Le terrorisme de l'extrême-gauche était au service de ceux qui fomentaient un complot suffisamment visible afin de démanteler et d'anéantir la République nationale et démocratique. Le terrorisme d'extrême-droite, par réaction, risquait de faire éclater, surtout, les différences confessionnelles en violation du principe de l'unité de la nation et de l'Etat.

313. C'est donc dans des conditions de crise extrêmement grave que les forces armées turques se sont vues dans l'obligation de prendre le pouvoir et de commencer un grand effort d'assainissement. L'assainissement a bien nécessité des restrictions minimales — je répète minimales — et provisoires dans la vie politique et syndicale; mais, en général, elles ont laissé une large place à la libre critique et au droit d'expression. Ceux qui se trouvent être traduits devant les tribunaux — d'ailleurs légalement constitués — ne sont que des terroristes d'extrême-gauche et d'extrême-droite et leurs complices les plus directs.

Il ne faut pas oublier que le nombre des terroristes des deux camps dans mon pays est d'une trentaine de milliers. Ce qui permettra peut-être de voir plus clair pour apprécier les difficultés que rencontrent les forces de l'ordre et l'appareil judiciaire.

314. Fidèles à leur tradition démocratique, les forces armées turques ont promis un prompt retour au régime démocratique normal. La Turquie sera dotée d'ici peu d'une nouvelle constitution démocratique dont l'élaboration est sur le point d'être achevée et, l'an prochain, de nouvelles élections générales auront lieu. A ce moment-là, le Ministre des affaires étrangères de la Suède regrettera sans doute d'avoir prononcé des paroles si déplacées et apprendra, du moins il faut l'espérer, que la Turquie n'est pas un pays qui sombre progressivement dans le totalitarisme le plus implacable mais un pays qui renaît dans les lumières de la démocratie.

315. De pareilles allégations proviennent, en effet, d'une ignorance complète et révoltante de la véritable situation dans mon pays et d'un parti-pris idéologique et politique qui fausse essentiellement le jugement objectif, impartial et réaliste. Nous regrettons que le Ministre suédois en soit la victime, non pas parce qu'il a prononcé des paroles injustes, donc peu importantes, mais parce que cet incident est certainement de nature à porter un coup à l'amitié traditionnelle entre la Turquie et la Suède.

316. Je voudrais, en conclusion, lui faire savoir que son gouvernement n'a pas le droit d'agir en sorte de justicier prétentieux en matière de démocratie; que de véritables et sincères démocrates ne sont pas les seuls produits du nord de l'Europe, où les hommes politiques ont tendance à croire un peu trop facilement qu'il est bon d'exporter leurs propres conceptions, comme si elles pouvaient être valables dans d'autres pays, lesquels évoluent dans des circonstances très différentes et variées; et que des hommes de bonne volonté qui chérissent l'idéal démocratique existent aussi dans ces autres pays — dont le mien — et s'appliquent à renforcer les concepts et les institutions de la démocratie et des droits de l'homme face à l'incompréhension et à l'ignorance que des politiciens comme lui témoignent à leur égard.

317. Les démocrates turcs, au premier rang desquels se placent les membres des forces armées de mon pays, n'ont pas de leçon à recevoir du Ministre des affaires étrangères de la Suède, ni d'un étranger, quel qu'il soit.

318. Que les sceptiques invétérés et les apprentis justiciers attendent et voient ! Et surtout, qu'ils apprennent à voir !

319. M. MARTINI URDANETA (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Lors de la 26<sup>e</sup> séance, le Ministre des affaires étrangères de la République du Guyana a fait une intervention que nous regrettons. Son exposé ne contribue en rien à un règlement pratique, pacifique et satisfaisant du différend territorial qui oppose le Venezuela au Guyana. Il s'est borné à dénoncer à l'envi les prétendues agressions et intentions du Venezuela, autant d'accusations démenties par l'histoire et la tradition de mon pays ainsi que par l'effort que nous ne cessons de faire pour trouver un règlement pacifique au différend.

320. Les faits sont si clairs qu'on ne peut les contester. La Grande-Bretagne a reconnu au Venezuela la frontière du fleuve Essequibo, mais par la suite elle s'est rendue coupable de spoliation territoriale, pour assouvir ses appétits impérialistes, spoliation qui s'est trouvée reflétée dans une mascarade d'arbitrage en 1899, fruit de l'entente entre les anciennes puissances coloniales.

321. La reconnaissance de l'existence d'un différend territorial, conséquence des faits ci-dessus, ainsi que l'engagement de trouver une solution pratique et satisfaisante à ce différend se trouvent consacrés dans un accord international signé à Genève le 17 février 1966, auquel sont parties le Venezuela, le Guyana et le Royaume-Uni. Depuis 1966, plusieurs gouvernements de partis différents, se sont succédé au Venezuela, pays démocratique. Tous sans exception se sont montrés décidés à respecter cet instrument et ont manifesté leur volonté de s'en tenir à ses dispositions, comme l'a dit d'ailleurs le Ministre du Venezuela à l'Assemblée générale [5<sup>e</sup> séance].

322. Depuis 16 ans, le Gouvernement du Venezuela réclame du Gouvernement du Guyana qu'il respecte l'obligation de négocier prévue par l'accord de Genève, en vue de trouver une solution satisfaisante et véritable au différend. Pendant ce temps, le Gouvernement du Guyana, de son côté, s'est systématiquement dérobé à cette obligation et s'est borné à diffamer et à calomnier le Venezuela en le traitant d'agresseur. Ces accusations sont démenties par les faits, qui confirment notre position invariable de pays pacifique et respectueux de ses obligations internationales.

323. Le Gouvernement du Venezuela a pris note avec inquiétude de l'intervention du Ministre des affaires étrangères du Guyana. Cette intervention reprenait de vieilles accusations et formulait en outre des propositions prétendument conformes à l'accord de Genève. A cet effet, il y est proposé de choisir entre trois organismes internationaux qui pourraient jouer le rôle prévu à l'article IV de l'accord que je viens de mentionner, à savoir indiquer aux parties le moyen de résoudre pacifiquement le différend existant. Cette proposition préoccupe le Gouvernement du Venezuela. En effet, par le truchement des relations bilatérales telles qu'envisagées dans l'accord de Genève et par la voie diplomatique ordinaire, le Gouvernement du Venezuela avait déjà proposé au Gouvernement du Guyana de confier directement cette tâche au Secrétaire général des Nations Unies, dont l'intervention est explicitement prévue dans l'accord de Genève.

324. Le Ministre des affaires étrangères du Guyana, sans respecter cette voie, a formulé une contre-proposition dans le cadre d'un discours prononcé sur un ton inacceptable. Le Gouvernement du Venezuela, malgré les sérieuses réserves qu'il éprouve du fait que ces propositions ont été formulées en pareilles circonstances, les a déjà étudiées attentivement. Cependant, on comprendra aisément qu'il ne peut y répondre aujourd'hui mais que, étant donné qu'il désire sincèrement régler le différend conformément à l'accord de Genève, mon gouvernement suivra une fois de plus la voie diplomatique habituelle, qui a été

abandonnée unilatéralement par le Gouvernement du Guyana.

325. Nous invitons le Gouvernement du Guyana à adopter une attitude plus conforme à ses obligations internationales, à ses responsabilités en tant que pays en développement et à son engagement en vertu de la Charte, et, par-dessus tout, conforme à ses obligations en vertu de l'accord de Genève. Nous invitons le Guyana à faire preuve de bonne volonté et de sérieux dans le traitement de cette affaire délicate. Nous invitons le Guyana à régler avec nous les problèmes hérités du colonialisme britannique et à trouver le moyen de régler le différend territorial existant de façon satisfaisante et dans la pratique, de telle sorte qu'il soit acceptable pour les deux parties.

326. M. ADELMAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je m'élève énergiquement contre la diatribe lancée ce soir par le représentant du Nicaragua et la parodie à laquelle la Grenade s'est livrée plus tôt. En 1981, au cours du débat général, le représentant du Nicaragua a accusé les Etats-Unis de se préparer à envahir le Nicaragua. Au Conseil de sécurité, au mois de mars de cette année, le Nicaragua a répété ces accusations. Aujourd'hui, nous avons dû subir une fois de plus les mêmes allégations sans fondement, selon lesquelles les Etats-Unis sont l'agresseur, prêts à intervenir au Nicaragua et à s'ingérer dans les affaires d'autres pays de l'Amérique centrale. Bien entendu, il n'y a eu nulle intervention des Etats-Unis au Nicaragua. Les Etats-Unis ne menacent nullement la souveraineté et l'indépendance des Etats de la région ou d'une autre région quelle qu'elle soit. Contrairement aux amis actuels du Nicaragua, les Etats-Unis n'occupent pas de pays étranger, n'ont envahi aucun pays étranger, et n'oppriment aucun peuple étranger. Alors pourquoi le Nicaragua se sent-il obligé de répéter ces accusations sans fondement contre les Etats-Unis en les rendant responsables de tous les problèmes et de tous les désastres — qu'ils soient naturels ou dus à l'homme — auxquels se heurte le Nicaragua ? Pourquoi, dans l'hymne sandiniste, les Etats-Unis sont-ils toujours décrits comme étant l'ennemi de l'humanité ?

327. La réponse est des plus claires. Les dirigeants sandinistes — comme d'autres personnages forts dans le passé qui se sont emparés du pouvoir par la force — vivent dans la crainte d'être eux-aussi, bientôt, victimes d'actes de violence et de machinations. Par ses accusations répétées contre les Etats-Unis, le régime sandiniste utilise le schéma traditionnel des pays totalitaires, qui consiste à accuser les autres de leurs propres crimes.

328. Un mois après avoir pris le pouvoir, les sandinistes ont promis la tenue d'élections libres une fois la révolution installée. En août 1980, ils ont repoussé les élections à cinq ans plus tard, jusqu'en 1985. Il y a moins d'une semaine, Daniel Ortega Saavedra, le Coordinateur du Conseil, déclarait à Managua : "Nous avons effectivement promis que des élections auraient lieu en 1985, mais cela dépend de la situation politique et économique du pays". Malgré nos plus vifs espoirs et ceux du peuple du Nicaragua, il n'est guère probable que ces élections aient lieu sous le régime sandiniste, et tout le monde en est conscient. A l'inverse d'El Salvador, où des élections libres ont été organisées, le 28 mars, auxquelles 92 p. 100 de

l'électorat a participé, trois années de révolution n'ont pas donné le scrutin au Nicaragua. Entre-temps, la déception n'a fait que grandir à l'égard de ce que l'ancien commandant de la révolution sandiniste, Eden Pastora, a appelé la "calamité gouvernementale" au Nicaragua.

329. C'est Eden Pastora, autrefois connu sous le nom de Commandant Zéro, qui le premier, en août 1978, a attiré l'attention du monde en dirigeant la force de guérilla qui s'est emparée de l'Assemblée législative dans le centre de Managua. Dans un communiqué de presse publié le 15 avril 1982, il décrivait la situation actuelle au Nicaragua en ces termes :

"Dans les prisons, on bat les contre-révolutionnaires tout autant que les révolutionnaires marxistes, ces derniers étant accusés du crime très grave d'avoir interprété Marx d'un point de vue différent de celui des camarades au pouvoir. C'est avec tristesse que j'ai vu mon peuple en proie à l'inquiétude, à l'angoisse, à la crainte, à l'amertume due aux frustrations et à l'insécurité, nos indiens miskito, sumo et rama persécutés, emprisonnés et assassinés, sans que la presse ni la radio puissent dénoncer au monde ce régime de terreur qui règne sur la côte Atlantique et sur l'ensemble du territoire du Nicaragua, grâce à son effrayante "sécurité d'Etat."

330. Les accusations portées aujourd'hui par le représentant du Nicaragua ne visent qu'à dissimuler l'accroissement des forces militaires dans son pays ainsi que la détérioration parallèle de l'économie et des droits fondamentaux de l'homme au Nicaragua. Le Nicaragua a transformé la petite armée de 6 000 hommes de Somosa en une force militaire de 25 000 hommes et la milice qui terrorise le pays regroupe aujourd'hui 50 000 hommes. Deux mille soldats cubains se trouvent également au Nicaragua en plus des 6 000 conseillers cubains. Les Nicaraguayens qui n'appartiennent pas au gouvernement estiment que ces forces constituent une armée d'occupation et les Cubains sont peut-être en effet bien utiles pour maintenir le régime sandiniste au pouvoir. Ce phénomène est des plus courants. En effet, les régimes totalitaires recourent souvent, que ce soit en Europe orientale, en Afrique ou en Amérique centrale, à des troupes de l'extérieur composées de "camarades", pour se maintenir au pouvoir.

331. L'appareil militaire massif, qui dépasse de loin les besoins de la défense, est naturellement utilisé pour déstabiliser El Salvador et d'autres pays voisins d'Amérique centrale. Les opérations de réapprovisionnement à destination du Nicaragua, qui transitent par Cuba avec le plein assentiment de l'Union soviétique, sont étroitement coordonnées avec les combats qui font rage dans les pays environnants, et l'on a décelé de très importantes livraisons d'armes avant chaque nouvelle flambée de combat. Cuba et le Nicaragua ont mis sur pied un vaste réseau d'approvisionnement en armes à travers toute l'Amérique centrale afin de fournir des armes très perfectionnées aux terroristes et aux troupes de guérilla du Guatemala, du Honduras, du Costa Rica et d'El Salvador. Les tentatives destinées à déstabiliser un pays comme le Costa Rica, qui ne possède pas d'armée, sont tout à fait inquiétantes. Trois diplomates accrédités de l'ambassade du Nicaragua ont même été expulsés

parce qu'ils avaient été accusés d'avoir participé, le 3 juillet dernier, à un attentat terroriste à San José. Par la suite, une enquête de la police a établi que c'est l'ambassade du Nicaragua elle-même qui avait fomenté cet attentat.

332. Ces mêmes armes ont été utilisées pour évacuer par la force des villages indiens le long de la frontière du Honduras avec le Nicaragua ainsi que d'autres villes situées au nord-est du Nicaragua, qui ont été régulièrement attaquées et incendiées par l'armée sandiniste. Nombre de ces villages ont été détruits et sont aujourd'hui totalement abandonnés. Un témoin oculaire a déclaré que des civils ont été fusillés par des unités sandinistes. En outre, les militaires sandinistes ont empêché l'acheminement de nourriture et de médicaments vers ces régions, en prétendant qu'une telle aide risquerait d'être détournée vers des groupes d'exilés.

333. Les maigres ressources du Nicaragua ont malheureusement servi à l'achat de chars T-54 et de fusils AK-47 soviétiques et à l'entretien d'importantes troupes, ce qui a abouti, comme on pouvait s'y attendre, à la ruine de son économie. Le córdoba nicaraguayen n'est même plus échangé contre des dollars sur les marchés étrangers. Il est, comme le rouble, une devise dont personne ne veut, une monnaie non convertible d'un pays qui connaît des difficultés économiques.

334. Trois ans après son accession au pouvoir, le Gouvernement sandiniste du Nicaragua s'emploie toujours à faire en sorte que l'économie retrouve son niveau de production d'avant la révolution. Le Commandant Zéro a décrit la situation en août, comme suit : "Il y a davantage de pauvres, une corruption au moins égale, une dette extérieure plus grande, moins d'infrastructure, moins de libertés. Du temps de Somoza, nous avions au moins la liberté de combattre."

335. En ce qui concerne les droits de l'homme, le palmarès du régime sandiniste est tout aussi consternant. Comme nous l'avons dit, ceux qui aux Nations Unies et ailleurs concentrent leurs attaques sur des pays comme El Salvador, sans trouver rien à redire au Nicaragua, portent atteinte à l'ensemble du mouvement des droits de l'homme. J'ai déjà parlé des déprédations commises par les sandinistes à l'encontre de la population indienne du Nicaragua, dont 12 000 au moins ont dû fuir au Honduras. Trois mille réfugiés non indiens ont dû également s'enfuir dès le mois d'avril. Depuis l'instauration, le 15 mars, de l'état d'urgence, les violations des droits de l'homme se sont accrues et plus de 200 personnes sont aujourd'hui emprisonnées. Le Gouvernement du Nicaragua a intensifié ses mesures d'intimidation contre ses adversaires politiques. Il a récemment monté une campagne contre la liberté du culte au Nicaragua. Plus de 20 églises protestantes ont été saisies par le gouvernement et des foules sandinistes ont empêché l'Evêque catholique de Managua de célébrer la messe, en jetant des pierres. Le 12 août, le père Bismark Carballo, porte-parole de la hiérarchie catholique et chef de la radio catholique, a été battu et dépouillé de ses vêtements par la police sandiniste qui l'a ensuite promené tout nu devant des foules qui le huaien, tandis que des photographes et des cameramen gouvernementaux filmaient la scène. Carballo a été ensuite jeté en prison,

où il a subi, toujours déshabillé, un interrogatoire de six heures.

336. Le régime sandiniste n'était pas obligé d'adopter cette politique. Le nouveau gouvernement aurait pu accepter l'offre d'amitié des Etats-Unis, car c'est au nom de l'amitié hémisphérique que nous lui avons tendue la main à plusieurs reprises. Pendant ces 18 premiers mois au pouvoir, le régime a reçu plus d'aide de la part des Etats-Unis que de tout autre gouvernement au monde.

337. La décision de se maintenir au pouvoir par la terreur, par de faux bruits concernant une intervention des Etats-Unis et par une hostilité à l'égard de mon pays, était un calcul cynique des dirigeants sandinistes. Ce sont eux qui ont choisi cette voie et pas nous.

338. La conséquence d'une telle duplicité a été le chaos économique, le sacrifice des droits de l'homme et des aspirations à une vie meilleure des Nicaraguayens. Cela nous rend tristes, vraiment tristes.

339. M. NATORF (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Prenant la parole devant l'Assemblée, le 27 septembre [*ibid.*], le Ministre des affaires étrangères de la Pologne, Stefan Olszowski, déclarait que la délégation polonaise s'était rendue à la présente session plus désireuse que jamais de contribuer de manière positive aux délibérations de l'Assemblée. Dans sa déclaration, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a également fourni à l'Assemblée des renseignements de source autorisée sur la situation qui règne en Pologne. Il a exprimé notre point de vue sur l'origine de cette situation critique et des difficultés persistantes. Il a indiqué comment nous entendions sortir de la crise. Il l'a fait pour montrer sa bonne volonté, car ces questions relèvent de la compétence exclusive des autorités polonaises qui peuvent les régler selon leur droit souverain.

340. Nous sommes en droit de conclure que la déclaration de la Pologne a été accueillie avec compréhension par la plupart des délégations. Hélas, certains orateurs, bien que peu nombreux, ont cru devoir faire part de leur point de vue sur la situation en Pologne, en déformant l'origine de nos problèmes et l'évolution des événements.

341. Nous n'avons pas l'intention de polémiquer sur des questions qui relèvent exclusivement de la juridiction polonaise. Il serait indigne de notre part de répondre, en particulier, à des cas intermittents de mauvaise volonté ou à des slogans de propagande, comme ceux qui figurent, par exemple, dans certaines parties de la déclaration britannique. Les mobiles nous paraissent être tout à fait hypocrites et contraires aux principes de la Charte des Nations Unies. Nous les rejetons donc fermement.

342. Nous aurions pu aussi nous attendre à une interprétation moins grossière des problèmes polonais de la part de la délégation de notre pays voisin, la Suède.

343. A ceux qui risquent de se laisser emporter par des idées fausses concernant la situation en Pologne, nous tenons à dire ce qui suit.

344. Premièrement, plusieurs orateurs ont repris des estimations que nous connaissons depuis des mois. Ils n'ont même pas pris la peine de tenir compte des

changements positifs qui ont eu lieu en Pologne cette année. Ils sont également restés aveugles aux efforts, déployés à la fois par les autorités et l'ensemble du public, destinés à améliorer la situation et à mettre sérieusement en œuvre les réformes nécessaires. Ils ont également négligé de tenir compte des futurs plans du Gouvernement polonais, notamment en ce qui concerne ceux qui doivent favoriser la cause de l'accord national. Il est vrai que nous avons encore des difficultés. Il est aussi vrai, et tous ceux qui sont animés de bonne foi le comprennent, que nous avons besoin de quelque temps pour surmonter les difficultés actuelles et réaliser nos objectifs.

345. Deuxièmement, ne tenant aucun compte de la vérité, certains orateurs ont tenté d'attribuer à la situation intérieure de la Pologne l'échec de la détente. Mettons les choses au point : le processus de la détente est entré dans une phase critique longtemps avant décembre 1981. Il a commencé à se détériorer pour des raisons et en vertu de tendances entièrement étrangères aux événements en Pologne. Il suffit de rappeler les décisions successives du Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord qui ont commencé d'être prises en 1978 déjà, et qui ont provoqué un accroissement quantitatif et qualitatif des armements. Il suffit de rappeler également la politique étrangère d'affrontements, fondée sur la force, telle que celle ouvertement affichée par les Etats-Unis.

346. Face aux allégations avancées dans certaines déclarations, nous tenons à déclarer que c'est précisément du contraire qu'il s'agit. La situation mondiale aurait subi une aggravation sérieuse s'il y avait eu une importante violation de la paix sociale en Pologne. Les mesures mises en vigueur le 13 décembre 1981 ont permis de l'éviter.

347. Troisièmement, fidèle à sa tradition, la Pologne a été et sera toujours l'avocat de la détente, du dialogue international et de la coopération. Nous souhaitons la poursuite et, en fait, l'extension du dialogue et de la coopération fondée sur le respect de la souveraineté, la non-ingérence dans les affaires intérieures et les bénéfices mutuels.

348. Si l'on veut reprendre un dialogue important et efficace, il faut avant tout oser regarder l'avenir avec lucidité plutôt que s'attacher au passé et échanger mutuellement des accusations. Le dialogue implique la volonté de se comprendre l'un l'autre et de respecter pleinement la souveraineté de l'autre. Il est plus que temps d'adopter une telle attitude et de suivre les voies qui doivent nous mener à une amélioration progressive des relations plutôt qu'aggraver la situation en appliquant les restrictions économiques et en faisant des déclarations d'affrontement.

349. Quatrièmement, la Pologne d'aujourd'hui a particulièrement besoin de calme et de compréhension. Il est hypocrite d'exprimer de la tristesse au sujet des événements dans mon pays et de prendre en même temps des mesures politiques et économiques qui mettent en péril les réformes que nous avons projetées et la stabilisation internationale. Nous avons le droit d'attendre que les gouvernements occidentaux qui ont choisi de poursuivre une politique de pression sur la Pologne fassent montre de plus de réalisme et de respect pour leurs partenaires. Une telle attitude

serait en accord avec l'esprit de la Charte et les buts et principes des Nations Unies.

350. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance aux délégations qui, dans les déclarations faites au cours du débat général, ont, de manière directe ou indirecte, montré leur compréhension envers la Pologne et lui ont apporté leur appui.

351. M. BENHIMA (Maroc) : En ces ultimes instants du débat général, je ne me laisserai pas entraîner dans une polémique avec le représentant de Madagascar.

352. Je tiens à souligner cependant que, si de nombreuses délégations qui partagent sa vision des événements ont manifesté beaucoup de retenue quant à l'admission de la prétendue République sahraouie au sein de l'OUA, il a eu, lui, l'audace d'affirmer de façon péremptoire un fait qui n'a jamais existé. C'est ce que ma délégation avait révélé en évoquant, brièvement du reste, les conditions dans lesquelles on avait tenté d'imposer un groupement de mercenaires sous les apparences d'une prétendue république. L'emballage du faux était peut-être attrayant, mais la qualité de la marchandise ainsi offerte est suspecte. Je comprends d'autant moins son indignation qu'il ne pouvait en toute probité intellectuelle s'attendre à nos applaudissements.

353. Par ailleurs, la délégation du Bénin, qui est intervenue il y a quelques instants, a suggéré que le conflit du Sahara occidental soit réglé par des moyens pacifiques. Je me contenterai à ce stade de rappeler au Ministre des affaires étrangères du Bénin que les voies et moyens qu'il semble rechercher encore ont été pour la première fois proposés par Sa Majesté le Roi du Maroc à la dix-huitième session de la Conférence de l'OUA, à Nairobi, en 1981. Un consensus s'est dégagé alors autour de l'initiative royale qui préconise le cessez-le-feu et l'organisation d'un référendum. Ma délégation comprend mal que ceux-là mêmes qui réclament ici la fin du conflit entravent ailleurs les efforts déployés en faveur de la paix. L'on comprend mal également que le Ministre des affaires étrangères du Bénin préjuge le résultat de ce référendum, alors qu'il n'a pas encore eu lieu.

354. Ma délégation ose émettre le vœu que tous ceux qui affichent une indignation de commande et s'érigent en mercenaires de la parole aient le courage de se frapper le cœur : c'est là, disent les sages de l'Afrique, que se trouve la raison.

355. M. QUIÑONES-AMÉZQUITA (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Je désire me référer à la déclaration du représentant du territoire du Belize.

356. Le Guatemala ne peut admettre que l'on parle de politique expansionniste alors qu'il ne fait que défendre ce qui lui a appartenu pendant des siècles. Le Guatemala ne peut reconnaître l'indépendance du Belize parce qu'il soutient la thèse selon laquelle il existe avec la Grande-Bretagne un différend territorial qui n'a pas été résolu. Depuis quand est-ce une politique expansionniste que de défendre ce qui vous appartient ?

357. Le Guatemala a soutenu pendant des siècles la thèse selon laquelle le territoire du Belize lui avait appartenu, parce qu'il appartenait également à l'Es-

pagne, sa mère, et parce qu'il l'avait obtenu lors de son indépendance. Mais ce territoire a été détenu pendant de nombreux siècles par un pays dont l'unique politique a été d'imposer ses désirs par la force. Nous venons d'être témoins d'un tel cas dans le conflit de l'Atlantique Sud aux Malvinas.

358. Nous ne pouvons accepter une indépendance aussi longtemps que n'aura pas été résolu un différend dont l'existence vient encore une fois d'être reconnue aujourd'hui même par le représentant du Belize. Cependant, le Guatemala exprime une fois de plus sa foi dans son attachement au règlement des conflits par des moyens pacifiques tels qu'ils sont encouragés et préconisés par les Nations Unies. De ce fait, il tend la main à la Grande-Bretagne pour demander que soit réglé ce différend territorial.

359. M. ZUMBADO JIMÉNEZ (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous devons malheureusement répondre aux paroles du Ministre de la République sœur du Nicaragua, à propos de la réunion qui a eu lieu à San José le 4 octobre dernier, dont a parlé notre Ministre, ainsi que d'autres représentants présents dans la salle.

360. Nous sommes contrariés de constater que, bien que nous ayons répété à plusieurs reprises que l'initiative de créer une instance réunissant les pays démocratiques de notre continent pour discuter des problèmes de paix en Amérique centrale, pour promouvoir le dialogue et parvenir à nous entendre, ait été prise par notre pays — d'abord par notre Président lors de son accession au pouvoir le 8 mai, puis par notre Ministère des affaires étrangères —, la paternité de cette réunion soit attribuée à un autre Etat.

361. Il est regrettable que, sachant les efforts que nous a coûtés la réalisation de cette réunion, nos voisins remettent en question notre sincérité et nos bonnes intentions. Nous estimons que ce n'est pas seulement l'intégrité du Costa Rica qui est remise en cause, mais également celle des sept autres Etats — dont le gouvernement est le résultat de la volonté populaire — signataires de la Déclaration de San José. On ne peut pas mettre en doute non plus les engagements pris en faveur de la paix par un Etat qui, de son plein gré, a renoncé à se doter d'une armée.

362. Nous estimons que cette initiative est un pas de plus qui doit être suivi de beaucoup d'autres dans la difficile recherche de la paix et du progrès en Amérique centrale. Nous partageons l'avis du Ministre des affaires extérieures du Nicaragua, lorsqu'il déclare que d'autres instances, telles que le forum des Ministres des relations extérieures de l'isthme, devront être utilisées à l'avenir pour faire en sorte que cette voie vers le progrès soit la plus courte possible.

363. M. ORTEZ COLINDRES (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom du Gouvernement du Honduras, je tiens à exercer mon droit de réponse pour mettre en évidence l'inexactitude de certaines notions avancées par le Ministre des affaires extérieures du Nicaragua, M. Miguel D'Escoto Brockmann, notamment lorsqu'il a fait allusion à notre gouvernement et à notre pays. Je voudrais en effet que l'Assemblée prenne connaissance de l'autre côté de la médaille dans ce problème déjà complexe qu'est l'Amérique centrale, et apporter quelques précisions sur les relations entre nos deux pays.

364. D'abord, le Gouvernement actuel du Honduras, au nom duquel je parle, résulte d'élections libres — la communauté internationale en est d'ailleurs témoin. Le Président du Honduras Roberto Suazo Córdova, lorsqu'il a été élu, a reçu l'appui de plus de 82 p. 100 des électeurs, à la différence des autorités qui exercent le pouvoir au Nicaragua, lesquelles, après avoir renversé l'ancien pouvoir, se sont engagées à organiser des élections libres, mais ne semblent pas vouloir tenir parole. En cela, nous sommes différents.

365. Deuxièmement, nos différends dans le passé ont toujours été réglés par des moyens juridiques, par un dialogue constructif pacifique. Nous avons eu recours aux méthodes de règlement pacifique des conflits internationaux, dont s'inspire d'ailleurs le plan de paix présenté par notre gouvernement à l'Organisation des Etats américains et à l'ONU. Le président du Honduras, non seulement a répondu affirmativement à la proposition de dialogue avancée par les Présidents du Mexique et du Venezuela, mais il a exprimé cette semaine sa volonté de participer à une discussion sur le plan régional, au niveau des chefs d'Etat, sur tous les problèmes communs, en vue de prendre des engagements sérieux pour rétablir l'équilibre politique et la sécurité régionale.

366. En outre, le Honduras est à l'origine de la réunion des Ministres des relations extérieures, qui a eu lieu récemment au Costa Rica, pour créer un centre de paix en Amérique latine.

367. Troisièmement, l'attitude hostile du Gouvernement du Nicaragua paraît incompatible avec sa volonté de vouloir faire partie du Conseil de sécurité, organe dont la responsabilité principale est de veiller à l'équilibre, au respect et à l'exécution des résolutions de paix sur les affaires confiées aux Nations Unies. Le Honduras n'accepte pas que le Nicaragua règle unilatéralement son comportement politique et sa conduite internationale sur des présomptions alarmistes, tandis que notre gouvernement fait tout de concert avec les autres Etats de la région, pour consolider, en toute bonne foi, la paix en Amérique centrale.

368. Quatrièmement, je rejette entièrement l'idée que le Honduras, pays attaché au droit et à la paix, puisse utiliser son territoire pour lancer des agressions contre le peuple frère du Nicaragua, avec lequel nous entretenons des relations traditionnelles d'amitié. Je réaffirme solennellement que le Honduras ne servira jamais de tremplin pour troubler la paix en Amérique centrale. Jamais nos forces armées, qui ont garanti au processus démocratique, ne sauront flétrir l'honneur international de notre gouvernement. Lorsque les forces armées ont fait face à des incidents de frontières — qui ont d'ailleurs été tous communiqués au Conseil de sécurité — c'était uniquement pour défendre notre intégrité territoriale et notre souveraineté, dans le cadre de la Constitution.

369. Cinquièmement, c'est le Honduras qui, au contraire, souffre des attaques de terrorisme qui visent à déstabiliser notre gouvernement avec l'appui d'éléments nicaraguayens.

370. Notre gouvernement tient à préciser qu'il a une politique internationale indépendante, et qu'il ne permet pas qu'on lui impose une conduite de l'exté-

rieur. Comme on peut le voir quotidiennement, nous avons l'appui du peuple et de l'armée pour maintenir nos institutions démocratiques et jamais nous n'avons suscité de conflits internationaux pour faire diversion dans notre politique intérieure.

371. M. SYDER (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai écouté avec beaucoup d'attention la déclaration du représentant de l'Indonésie et les observations qu'il a faites sur mon pays à propos du Timor oriental, comme j'ai écouté également l'intervention faite par le Premier Ministre du Portugal sur la même question.

372. Je serai très bref, puisque cette question sera examinée à la Quatrième Commission. Il existe une agression militaire au Timor oriental, comme cela a été déclaré au Conseil de sécurité, puisque le droit à l'autodétermination n'a pas été exercé par le peuple. Il me semble très étrange d'invoquer le droit à l'autodétermination tout en maintenant une occupation militaire pour le garantir.

373. M. GAUCI (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : Comme à l'ordinaire nous avons suivi avec beaucoup d'attention la réponse du représentant du Royaume-Uni. Bien entendu, nous la transmettrons à nos autorités qui l'étudieront. A ce stade, qu'il me suffise de dire que, dans sa déclaration, mon Ministre s'est contenté d'énumérer des faits, que n'importe quelle source indépendante pourra vérifier facilement, comme l'a d'ailleurs déjà fait le représentant spécial du Conseil de l'Europe, membre éminent du Parlement suédois.

374. On m'avait toujours appris à croire dans ma jeunesse que les Britanniques étaient pragmatiques, efficaces et ne se perdaient pas en tergiversations. Il semble cependant qu'au cours des dernières années ils aient découvert que, dans certaines circonstances spéciales, des retards délibérés peuvent être bénéfiques. Je ferai observer que cette attitude ne profite ni à leurs amis ni à la cause de la paix.

375. En ce qui concerne Malte, nous demandons des actes plutôt que des paroles, une décision plutôt qu'un geste. Les pays méditerranéens ainsi que les pays de l'Amérique latine, comme le reste du monde d'ailleurs, ont des raisons de déplorer la tendance à l'obscurantisme et à la procrastination délibérée qui marque l'attitude britannique contemporaine. Peut-être me sera-t-il permis de mentionner le fait que le Haut Commissaire britannique à Malte occupe un édifice très en vue qui surplombe le grand port. Il ne peut guère manquer de remarquer les travaux de dragage constant qui se déroulent dans le port; mais, même s'il se refuse à voir ces activités, il ne peut manquer d'entendre parler des accidents tragiques qui se produisent périodiquement à la suite d'explosions accidentelles de bombes datant du temps de la guerre, que provoque le dragage, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du port. Il a également reçu de nombreux mémoires détaillés émanant du Ministère des affaires étrangères de mon pays, mémoires qui se sont heurtés à un mur de silence de sa part, ce qui est en contraste évident avec sa réponse d'aujourd'hui.

376. Nous espérons donc que, cette fois-ci, les Britanniques sont sincères dans leurs déclarations. Je souligne, en particulier, que la navigation moderne n'est plus ce qu'elle était au temps de la grande

Armada. A l'époque moderne, les exigences d'une petite île résolue à parvenir à l'autosuffisance économique sans ingérence étrangère et sans obstruction délibérée sont tout à fait différentes.

377. M. ADELMAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Comme la délégation turque, la délégation des Etats-Unis a été choquée par la déclaration faite aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères de la Suède. Sa façon de traiter de la situation en Amérique centrale est particulièrement consternante. Il a dit : "il est évident qu'une puissance étrangère — les Etats-Unis — joue un rôle crucial lorsqu'il s'agit de maintenir au pouvoir des dictatures chancelantes" [33<sup>e</sup> séance, par. 232].

378. Les Etats-Unis rejettent une telle déclaration; elle est odieuse et fautive. Est-il besoin de rappeler au Ministre des affaires étrangères de la Suède que le pays d'Amérique centrale auquel les Etats-Unis ont porté le plus d'intérêt est El Salvador, où, le 28 mars, des élections libres se sont déroulées avec la participation sans précédent de 92 p. 100 de l'électorat ? De nombreux électeurs, à San Salvador et ailleurs, ont dû faire la queue pendant près de six heures pour voter. Ces élections ont été observées par 200 observateurs étrangers et 800 membres de la presse internationale. Aucun des partis qui ont pris part aux élections n'a porté d'accusations de fraude ou d'irrégularités électorales à l'attention de ces observateurs. Il s'agissait d'élections libres qui, je le rappelle à l'Assemblée, ne sont pas exactement un symbole "des dictatures chancelantes".

379. Le Ministre des affaires étrangères de la Suède est, de toute évidence, préoccupé par les droits de l'homme. Il serait passionnant de l'entendre expliquer comment la Suède a donné cette année 50 millions de dollars, c'est-à-dire la contribution la plus large que son pays ait versée au titre de l'aide étrangère, hormis seulement celle qu'il a accordée à la Tanzanie, à nul autre, ô surprise, qu'au Viet Nam, pays qui viole de façon si tangible les droits de l'homme de sa propre population, qui a provoqué la fuite de près d'un million de réfugiés de la mer et autres réfugiés, pays qui viole de façon aussi tangible les droits de l'homme d'autres populations — 200 000 soldats vietnamiens occupent le Cambodge et 30 à 40 000 soldats vietnamiens occupent le Laos. Les Vietnamiens infligent des souffrances inhumaines à de nombreux Cambodgiens et Laotiens, en particulier au peuple Hmong, et utilisent contre eux des produits chimiques illégaux, comme la pluie jaune.

380. Enfin, il serait intéressant d'entendre le Ministre des affaires étrangères de la Suède, eu égard à la façon dont on perçoit de Stockholm les affaires étrangères, mentionner le sujet principal qui, dans ce domaine, retient l'attention à Stockholm depuis ces dernières semaines, à savoir la recherche du ou des mystérieux sous-marins qui espionnent ou menacent la Suède. Cette dernière escapade, que le Ministre des affaires étrangères de la Suède n'a nullement mentionnée dans sa déclaration, se produit environ un an après la découverte par la Suède d'un sous-marin soviétique à propulsion nucléaire, qui avait probablement à son bord des armes nucléaires et qui violait ses eaux territoriales.

381. M. BENDAÑA RODRÍGUEZ (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Dans l'exercice de son droit de réponse, dont le texte avait été préparé d'avance, le représentant des Etats-Unis nous a fait entendre ses éternelles litanies et les accusations sans fondement que le gouvernement Reagan a l'habitude de proférer contre notre peuple et notre révolution. Une fois de plus, nous avons été témoins de l'insolence avec laquelle le Gouvernement actuel se livre, dans ses interventions, à des interprétations extrêmement curieuses des questions qui relèvent exclusivement de la compétence de notre révolution.

382. Comme nous l'avons fait à plusieurs reprises à l'Assemblée, nous demandons une fois de plus où sont les preuves qui justifient ces litanies et ces accusations, et quelles sont les qualités morales dont se prévalent ceux qui lancent de telles accusations au nom d'un gouvernement qui a appuyé pendant plus de 45 ans une dictature. Nous n'allons pas passer en revue chacune des accusations, mais il convient cependant de préciser, à l'intention du représentant des Etats-Unis, qu'en ce qui concerne les élections le Gouvernement de reconstruction nationale ne s'y est jamais opposé; au contraire, dès le triomphe de sa révolution, il a annoncé que des élections se tiendraient en 1985, et qu'elles seraient précédées d'une période préélectorale de plusieurs mois.

383. En revanche, on ne peut pas dire que les accusations portées à maintes reprises par le représentant du Nicaragua contre les Etats-Unis sont sans fondement. Ce n'est pas le Nicaragua, mais le Département d'Etat qui a reconnu la présence de ses navires de guerre dans nos eaux territoriales. C'est le Département d'Etat à Washington qui a reconnu qu'il envoyait des avions espions pour surveiller notre territoire. Ce sont les media américains qui ont révélé que le gouvernement Reagan avait approuvé un budget de 19 millions de dollars pour déstabiliser le Nicaragua; et ce sont les porte-parole du gouvernement actuel qui refusent publiquement d'écarter le recours à la force contre le Nicaragua. C'est toujours ce même gouvernement qui, en avril dernier, a usé de son droit de veto pour s'opposer au projet de résolution du Conseil de sécurité qui recommandait à toutes les parties d'Amérique centrale de recourir au dialogue et demandait aux Etats-Unis de n'intervenir ni directement ni indirectement dans nos affaires.

384. Ce n'est pas non plus le fruit de notre imagination si, avec l'appui des forces armées du Honduras, la marine américaine se livre à des manœuvres militaires, à quelques kilomètres de nos côtes. Tout cela a été amplement prouvé et relève du domaine public. Nous croyons donc que les faits sont suffisamment éloquents. Les pertes humaines enregistrées le long de nos frontières sont la preuve dramatique que ces agressions ne sont pas le produit de notre imagination.

385. Dans ce contexte, nous rappelons au représentant du Honduras les déclarations faites par l'Ambassadeur de son pays à Managua, quand il a fallu donner la preuve d'un massacre qui aurait eu lieu à San Francisco del Norte, ville située à quelques kilomètres de la frontière avec le Honduras, et qui aurait été perpétré par des éléments venus du territoire hondurien. Cependant, nous avons ouï dire que, tant le représentant du Honduras que le représentant des Etats-Unis sont prêts à ouvrir le dialogue avec notre

pays. Nous nous en félicitons et nous espérons que ces paroles se traduiront par des preuves concrètes, comme celles que le Nicaragua a données à maintes reprises, de vouloir dialoguer à l'échelon le plus élevé. Nous continuons d'espérer.

386. M. ZARIF (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : Un représentant des Etats-Unis, en exerçant le droit de réponse de son gouvernement, hier soir, à l'Assemblée [32<sup>e</sup> séance], a fait des observations qui nécessitent une brève réponse.

387. Tout d'abord, la déclaration qu'il a faite, et qu'il avait écrite à l'avance, dont le contenu a suscité des fermes objections, traitait de tout sauf de la déclaration du Ministre des affaires étrangères de mon pays.

388. Ce n'est peut-être pas la première fois que l'on a vu l'honneur de l'Assemblée générale et la dignité d'une délégation devenir la cible de pitoyables manœuvres diplomatiques. Ce n'est pas non plus la première fois que l'Assemblée a été contrainte d'entendre des cris d'indignation peu habituels. L'on ne pouvait moins attendre des robots préprogrammés du capitalisme.

389. Nous sommes suffisamment fondés à croire que ces cris sont des cris de haine, de colère et de douleur : haine envers une petite nation fière et courageuse, résolue à ne pas se soumettre à la pression du "parrain" du crime international; colère parce que malgré sa supériorité militaire ou autre, l'image vile de ce brillant travesti de la démocratie ne peut résister au jugement honnête des peuples du monde; et douleur parce que malgré tous ses efforts, le malheureux représentant en question ne peut laver les mains de ses maîtres du sang de centaines de milliers de personnes qui, en des points innombrables du monde, sont tombées victimes d'agression, de complot et d'assassinat, comme il ne peut non plus effacer de la mémoire de millions de personnes les souffrances et l'angoisse auxquelles elles sont condamnées à la suite du pillage inhumain de leurs ressources naturelles et humaines par les institutions impérialistes.

390. Deuxièmement, il n'est que naturel — et pour être plus exact, c'est pour nous un sujet de fierté — qu'un petit Etat indépendant et non aligné comme l'Afghanistan s'attire la haine des super-impérialistes en révélant, de la façon la plus franche, le visage inhumain et odieux de ce système. Le représentant de l'hypocrisie d'Etat, dont la crédibilité laisse beaucoup à désirer, a utilisé précisément les termes les plus propres à décrire la nature de la source principale du terrorisme et du pillage internationaux, à savoir son propre gouvernement.

391. Je risquerais de lasser la patience de l'Assemblée si j'essayais d'énumérer tous les crimes commis par l'impérialisme des Etats-Unis contre les peuples du monde. Ce sont bien les Etats-Unis, n'est-ce pas, qui défendent les régimes coupables de génocide de Tel-Aviv, Pretoria ainsi que la clique de Pol Pot ? Ce sont les Etats-Unis, n'est-ce pas, qui ont envahi les pays du Sud-Est de l'Asie, qui ont stationné plus de la moitié de leur armée en divers pays, qui maintiennent un contrôle colonial sur les territoires d'autres pays pour en faire des polygones d'essais militaires et des tremplins d'agression, qui ont provoqué des coups d'Etat contre des gouvernements légitimes et

envoient des équipes d'assassins pour tuer les leaders populaires de pays du tiers monde ?

392. Dans sa déclaration, le représentant actuel des Etats-Unis a qualifié la situation qui règne à présent dans mon pays de "tragique". Mais ce qui est en vérité une tragédie pour lui est un sujet de joie pour mon peuple. Une marche résolue et constante vers l'indépendance, le progrès et la justice, un coup final et définitif à l'illusion que nourrissait l'impérialisme de pouvoir contrôler l'Afghanistan par l'intermédiaire de son agent, Hafizullah Amin, le Pol Pot de l'Afghanistan, et l'abandon définitif de la voie capitaliste du développement — toutes choses qui, en effet, représentent bien une tragédie pour le représentant des Etats-Unis.

393. La participation des Etats-Unis au hideux complot de subversion contre ma patrie bien-aimée est trop évidente pour que l'on puisse espérer la camoufler. Ma délégation sera heureuse, si le besoin s'en faisait sentir, de présenter les faits réels concernant l'ingérence directe et indirecte, clandestine et ouverte, des Etats-Unis dans les affaires intérieures d'autres pays.

394. M. VO ANH TUAN (Viet Nam) : Ma délégation se réserve le droit de répondre comme il se doit à la déclaration provocatrice que vient de faire le représentant des Etats-Unis. Pour le moment, elle se borne à rappeler au représentant de ce pays, qui a lancé plus de 15 millions de tonnes de bombes, équivalant à 250 bombes atomiques du type de celle lancée sur Hiroshima, et plus de 100 000 tonnes de produits chimiques toxiques contre le Viet Nam, qu'il n'a pas le droit de verser ici des larmes de crocodile sur le sort du peuple vietnamien, victime de la barbarie des gouvernements successifs des Etats-Unis.

395. A l'heure actuelle, n'ayant pas encore digéré sa défaite, n'ayant pas encore appris la leçon qui dit qu'il faut respecter le droit du peuple vietnamien et des autres peuples du monde de décider de leurs propres affaires, le représentant américain s'arroge le droit de donner même des leçons au représentant du Gouvernement suédois, un gouvernement souverain, concernant ses relations avec le Viet Nam.

396. Les interventions de plusieurs délégations durant le débat général sont là pour démontrer que la politique impérialiste du Gouvernement des Etats-Unis est condamnée sévèrement partout dans le monde. Il vaut mieux que le représentant américain réfléchisse sur ces interventions au lieu de calomnier les autres pays.

397. M. KEAT CHHON (Kampuchea démocratique) : Un proverbe khmer dit : "Un panier ne peut pas cacher un éléphant mort". Les allégations du représentant des autorités de Hanoï ne peuvent pas cacher la vérité qu'est leur agression contre le Kam-

puchea, pays souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies.

398. Tout au long du débat général, les Ministres des affaires étrangères...

399. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Viet Nam pour une motion d'ordre.

400. M. VO ANH TUAN (Viet Nam) : Monsieur le Président, je me permets de passer par votre intermédiaire pour demander à la personne assise derrière la plaque au nom du Kampuchea démocratique qu'elle réponde à ma question. Au nom de quel article du règlement intérieur cette personne parle-t-elle ?

401. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite le représentant du Kampuchea démocratique à poursuivre sa déclaration.

402. M. KEAT CHHON (Kampuchea démocratique) : Je me réserve le droit de répondre à la déclaration du représentant du Viet Nam.

403. Tout au long du débat général, les ministres des affaires étrangères de plus de la moitié des pays ici représentés ont déjà dénoncé cette agression, cloué au pilori le Viet Nam et les autorités de Hanoï et exigé de ces autorités qu'elles retirent totalement leurs troupes du Kampuchea. Enlisés sur le champ de bataille du Kampuchea et complètement isolés sur le plan international, les agresseurs vietnamiens ne réussiront jamais à duper la communauté internationale. Ils entendront encore la clameur de la justice dans cette enceinte à partir du 25 octobre.

*La séance est levée à 20 h 40.*

#### NOTES

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.II.C.1.

<sup>2</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1982, Supplément n° 5.

<sup>3</sup> Adopté par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement; voir A/36/333.

<sup>4</sup> Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. XVII, document A/CONF.62/122.

<sup>5</sup> Voir A/S-11/14, annexe I.

<sup>6</sup> Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, New York, 13-17 juillet 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.

<sup>7</sup> Deuxième Convention Afrique-Caraïbes-Pacifique-Communauté économique européenne, signée le 31 octobre 1979 à Lomé.

<sup>8</sup> Nord-Sud : Un programme de survie; rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Paris, Gallimard, 1980.

<sup>9</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août et septembre 1980, document S/14179.

<sup>10</sup> Ibid., trente-septième année, Supplément d'avril, mai et juin 1982, document S/14941.